

N° 23_01_01

Service : ADMINISTRATION
Tel : 04.66.56.10.98
Réf : MR/JR/MA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
1^{ER} MARS 2023**

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

PREND ACTE

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max ROUSTAN



Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 23_01_02

Service : ADMINISTRATION
Tel : 04.66.56.10.98
Réf : MR/JR/MA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
1^{ER} MARS 2023**

Objet : Renouvellement de l'Adhésion du CCAS à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du GARD

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les statuts de l'association Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Gard,

Considérant que l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Gard est une association d'Elus de centres communaux d'action sociale permettant le partage d'expérience et représentant les intérêts de ses membres auprès des acteurs institutionnels et associatifs, en lien avec l'Union Nationale des CCAS,

Considérant que l'objet de l'association répond à un intérêt du CCAS de la ville d'Alès,

APRES AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE,

DECIDE

Article 1 :

De renouveler l'adhésion du CCAS de la ville d'Alès à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Gard pour l'année 2023.

Article 2 :

De prendre en charge la cotisation annuelle correspondante, soit 636.78 euros (six cent trente six euros soixante dix huit cents).

Article 3 :

D'inscrire le montant correspondant au budget, chapitre 011 compte 6281.

Article 4 :

D'autoriser le Président à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce sujet.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max ROUSTAN



Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 23_01_03

Service : SUIVI SUBVENTIONS
Tel : 0434247174
Réf : MR/JR/GR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} MARS 2023

OBJET : Demande d'attribution de subventions - Conférence des financeurs dans le cadre de l'appel à initiatives 2023

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu les axes du programme coordonné 2022-2025 de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard,

Considérant qu'à la suite de la publication de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, le Conseil Départemental du Gard a permis l'élaboration, par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention,

Considérant que, pour l'année 2023, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard a lancé un appel à candidatures pour les porteurs d'actions pouvant être financées dans le cadre du programme coordonné susvisé, et notamment en ce qui concerne l'axe 6, à savoir les actions collectives de prévention,

Considérant que, au titre de son action générale de prévention et de développement social dans la commune, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès envisage de porter plusieurs actions auprès de personnes âgées de plus de 60 ans concernées par la perte d'autonomie,

Considérant dès lors qu'il y a lieu, à cet effet, de solliciter l'attribution de subventions auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dans le cadre de l'appel à initiatives 2023,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de la Ville d'Alès à demander l'attribution de subventions auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dans le cadre de l'appel à initiatives 2023, pour le financement d'actions s'inscrivant dans l'axe 6 « actions collectives de prévention » du programme coordonné 2022-2025 de financement des actions individuelles et collectives de prévention

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de la Ville d'Alès à communiquer et à signer tout document, acte et autre convention permettant l'attribution des subventions ci-dessus mentionnées.

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS pourra être autorisée, en cas d'absence ou d'empêchement et sur habilitation expresse du Président du CCAS de la Ville d'Alès, à communiquer et à signer les documents, actes et autre convention ci-dessus mentionnés.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN

Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 23_01_04

Service : SUIVI SUBVENTIONS
Tel : 0434247174
Réf : MR/JR/GR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} MARS 2023

Objet : Demande d'attribution de subventions auprès de la Conférence des financeurs dans le cadre de l'appel à candidature Forfait Autonomie 2023

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu l'axe 2 du programme coordonné 2022-2025 de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,

Considérant qu'à la suite de la publication de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, le Conseil Départemental du Gard a permis l'élaboration, par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour les résidences autonomie,

Considérant que, pour l'année 2023, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard a lancé un appel à candidatures pour les gestionnaires de résidences autonomes souhaitant porter des actions pouvant être financées dans le cadre du programme coordonné susvisé, et tout particulièrement en ce qui concerne l'axe 2, à savoir le forfait autonomie,

Considérant que, au titre du fonctionnement de la Résidence des Oliviers, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès envisage de porter plusieurs actions auprès de personnes âgées de plus de 60 ans concernées par la perte d'autonomie,

Considérant dès lors qu'il y a lieu, à cet effet, de solliciter l'attribution de subventions auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dans le cadre de l'appel à candidature Forfait autonomie 2023,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de la Ville d'Alès à demander l'attribution de subventions auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, dans le cadre de l'appel à candidature relatif au forfait autonomie prévu à l'axe 2 du programme coordonné 2022-2025 de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS de la Ville d'Alès à communiquer et à signer tout document, acte et autre convention permettant l'attribution des subventions ci-dessus mentionnées.

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS pourra être autorisée, en cas d'absence ou d'empêchement et sur habilitation expresse du Président du CCAS de la Ville d'Alès, à communiquer et à signer les documents, actes et autre convention ci-dessus mentionnés.



**Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN**

Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 23_01_05

Pôle Solidarités
Tel : 04.66.54.23.21
Réf : MR/JR/LG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} MARS 2023

Objet : Partenariat avec la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines pour la Maison des Aidants d'Alès

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°21_02_16 en date du 14 avril 2021 relative à l'acquisition de locaux à usage de bureaux sis place des Martyrs de la Résistance à Alès,

Considérant que l'assistance aux personnes perdant temporairement ou définitivement leur indépendance provient des professionnels mais également des proches,

Considérant que ces proches aidants peuvent avoir des difficultés à identifier les dispositifs accessibles pour les personnes aidées ou pour eux-mêmes,

Considérant que ces dispositifs sont financés par le biais des appels à initiative de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard,

Considérant que le CCAS de la ville d'Alès a acquis un local situé au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier accueillant la Résidence Dolce Vita, 24 place des Martyrs de la Résistance,

Considérant que le regroupement des différents acteurs et in même lieu identifié comme Maison des Aidants est de nature à identification par le public cible et permet de rendre plus pertinentes les réponses apportées,

Considérant que la multitude des acteurs susceptibles d'intervenir auprès du public tend à favoriser la désignation d'un interlocuteur principal qui organisera par la suite les interventions et la présence des autres,

Considérant que la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines est la lauréate de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Gard pour l'animation des actions envers les aidants et participe à la gestion d'autres Maisons des Aidants,

Considérant qu'une présence spécifique du CCAS dans cette Maison des Aidants est souhaitable au vu de l'étendue de ses missions,

Considérant qu'il est opportun d'initier un partenariat avec la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines afin de définir les modalités de gestion et de fonctionnement d'une Maison des Aidants instaurée dans les locaux précédemment évoqués,

APRES AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE,

DECIDE

De conclure un partenariat à titre gracieux avec la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines afin de déterminer le fonctionnement de la Maison des Aidants à Alès et le rôle du CCAS au sein de cette dernière.

Ce partenariat sera matérialisé par voie de convention, qui déterminera les engagements, rôles et missions respectifs des parties dans le fonctionnement et la gestion de la Maison des Aidants au 24 place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès. Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} mars 2023, aura une durée de 3 ans, sera renouvelable et comportera une clause de rendez-vous a minima annuelle pour assurer le suivi du partenariat et le fonctionnement de la Maison des Aidants.

AUTORISE

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès à signer avec la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines c la convention de partenariat déterminant les éléments susmentionnés, ainsi que les éventuels annexes, avenants et documents liés à cette affaire.



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max ROUSTAN

Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 23_01_06

Service : Maintien à domicile
Tel : 0466564325
Réf : MR/JR/FC/OR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
1^{ER} MARS 2023**

Objet : Maintien à domicile – tarifs horaires 2023

Abroge et remplace la délibération N° 22_01_04 en date du 22 février 2022

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès n° 22_01_04 en date du 22 février 2022,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès n° 22_04_61 en date du 25 octobre 2022 et autorisant la transmission des propositions budgétaires 2023,

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) entre le Conseil Départemental du Gard et le service de maintien à domicile du C.C.A.S. d'Alès.

Vu la convention de financement par tarif horaire globalisé entre le Conseil Départemental du Gard et le service de maintien à domicile du C.C.A.S. d'Alès.

CONSIDERANT qu'il convient de modifier à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs applicables aux interventions horaires du service de maintien à domicile.

APRES AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE,

DECIDE

Article 1 : D'abroger à compter du 1^{er} janvier 2023 la délibération n°22_01_04 en date du 22 février 2022,

Article 2 : Dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), de fixer à compter du 01/01/2023 les tarifs horaires suivants : 23.50 € (par heure) + 1.50 € (par heure) de ticket modérateur.

Article 3 : Dans le cadre de la Prestation de Compensation Handicap (P.C.H.), de fixer à compter du 01/01/2023 le tarif horaire suivant : 25.00 € (par heure).

Article 4 : Dans le cadre de l'Aide-ménagère Aide sociale, de fixer à compter du 01/01/2023 le tarif horaire suivant : 25.00 € (par heure), dont 2.15 € à la charge du bénéficiaire.

Article 5 : Dans le cadre de l'Aide-ménagère des caisses de retraites ou mutuelles, ainsi que pour les prestations ménage, course, déplacement, entretien linge, aide aux repas, gros travaux et aide administrative pour la CARSAT de fixer à compter du 01/01/2023 le tarif horaire suivant : Tarif horaire C.N.A.V. en vigueur (pour information 25.60 € par heure).

Article 6 : Dans le cadre de la pleine participation (hors dispositif), de fixer à compter du 01/01/2023 le tarif suivant horaire : 20.40 € (par heure).

Article 7 : Dans le cadre de Soins palliatifs, de fixer à compter du 01/01/2023 le tarif suivant horaire suivant : 25.00 € (par heure).



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max ROUSTAN

Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 23_01_07

Service : Résidence
autonomie « Les
Oliviers »
Réf : MR/JR/MC/JS
Tél. : 04.66.86.35.10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
1^{ER} MARS 2023**

**Objet : Partenariat avec le laboratoire de biologie médicale INOVIE
LABOSUD dans l'intérêt du fonctionnement de la Résidence autonomie
« Les Oliviers » – Autorisation de signature**

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6211-7 et suivants,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès gère la résidence autonomie « Les Oliviers »,

Considérant que, conformément à l'article L.6211-13 du Code de la Santé Publique, un prélèvement d'un examen de biologie médicale peut être réalisé dans des lieux en permettant la réalisation par un professionnel de santé autorisé,

Considérant que ces prélèvements doivent intervenir avec l'accord préalable du biologiste responsable du laboratoire d'analyses et conformément aux procédures qu'il détermine,

Considérant que pour les besoins des résidents des Oliviers, les agents dûment habilités du Centre communal d'Action sociale de la Ville d'Alès sont amenés à réaliser les prélèvements devant ensuite être soumis à examen de biologie médicale,

Considérant que la résidence autonomie « Les Oliviers » n'est pas équipée d'un laboratoire de biologie médicale à usage intérieur,

Considérant que le CCAS de la Ville d'Alès met en place un partenariat avec les différents laboratoires de biologie médicale situés sur le territoire communal,

Considérant que, suite à appel à candidatures, la mise en place d'un partenariat avec un laboratoire de biologie médicale du territoire n'a pas pour effet de priver les résidents de leur droit fondamental au libre choix de leurs professionnels de santé,

Considérant que le laboratoire de biologie médicale INOVIE LABOSUD entend gracieusement mettre du matériel de prélèvement à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès et prendre en charge le transport des échantillons d'analyse,

Considérant que le personnel infirmier de la résidence autonomie apporte son concours à ce partenariat, conclu à titre gracieux, en effectuant les prélèvements auprès des résidents,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de conclure avec le laboratoire de biologie médicale INOVIE LABOSUD une convention définissant les conditions du prélèvement, de transport et de réception des échantillons d'analyse des résidents de la résidence autonomie « Les Oliviers »,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De mettre en place un partenariat avec le laboratoire de biologie médicale INOVIE LABOSUD, dont le siège social est situé au 90 rue Nicolas Chédeville, CS30785 34075 Montpellier cedex 3, consistant, dans l'intérêt des résidents de la résidence autonomie « Les Oliviers », en la réalisation des prélèvements par le personnel qualifié du CCAS et le transport, l'analyse et transmission des résultats par le laboratoire de biologie médicale.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat mise en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

Ladite convention de partenariat sera conclue à titre entièrement gracieux et prendra effet pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2023.

ARTICLE 4 :

Les conditions particulières du partenariat seront définies dans ladite convention.



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max ROUSTAN

**Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



iNOVIE

Contrat de collaboration entre le laboratoire LABOSUD et les établissements de soins, de santé, les EHPAD et les SSIAD

Préambule :

Le présent contrat de collaboration a pour but de régir les relations de partenariat entre le laboratoire de biologie médicale et les établissements de soins, de santé, les maisons de retraites (EHPAD), les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) afin de répondre aux exigences :

- Réglementaires : ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et ses textes d'application.
- Du référentiel de certification de la HAS : manuel de certification des établissements de santé version 2010, critères 21a et, 28a et b.
- De la norme NF EN ISO 15189
- Du SH REF 02 du COFRAC,

pour les phases pré, per et post-analytiques.

Les règles de responsabilité professionnelles applicables à l'occasion de l'exécution de la convention sont celles de droit commun en matière de responsabilité civile (contractuelle), pénale et disciplinaire. Il en résulte que si le laboratoire de biologie médicale est responsable de l'examen dans sa totalité y compris lorsque la phase pré analytique est effectuée par un préleveur externe comme il est prévu à la présente convention, les cas de responsabilité professionnelle peuvent aboutir à un partage de responsabilité de chacune des parties, en fonction des circonstances des espèces, dans le cadre de l'appréciation des juridictions compétentes.

Il est convenu ce qui suit entre,

le LBM^{iNOVIE} Labosud SELAS, siège social, 90 Rue Nicolas Chedeville, 34070 MONTPELLIER
RCS Montpellier 329 208 771

Représenté par : M. Yoann Ehrhard, Président

Et l'établissement de soins, ou de santé, ou les maisons de retraites (EHPAD), ou Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Représenté par : Nom, prénom, Fonction :

ROUSTAN Max, Président
du CCAS

Situé :

Tél. / Fax :

Adresse courriel :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les engagements réciproques des deux parties signataires, en terme d'organisation et de fonctionnement pour améliorer la qualité des soins prodigués aux patients, dans le respect des dispositions réglementaires et normatives mentionnées en préambule.

Article 2 : Domaine d'application

Ce contrat couvre l'ensemble des examens de biologie médicale prescrits par les médecins et cliniciens prescripteurs intervenants dans l'établissement et inclut les différentes étapes de leur traitement telles que décrites dans l'article L. 6211-2 du code de la santé publique :

- « la phase pré analytique, qui comprend le prélèvement d'un échantillon biologique sur un être humain, le recueil des éléments cliniques pertinents, la préparation, le transport et la conservation de l'échantillon biologique jusqu'à l'endroit où il est traité ».
- « la phase analytique, qui est le processus technique permettant l'obtention d'un résultat d'analyse biologique »
- « la phase post analytique, qui comprend la validation, l'interprétation contextuelle du résultat ainsi que la communication appropriée du résultat au prescripteur et, dans les conditions fixées par l'article L. 1111-2, au patient, dans des délais compatibles avec l'état de l'art ».

La description des responsabilités respectives des partenaires, de leur fonction et compétence est formalisée dans le manuel qualité du LBM et l'organigramme de l'établissement de soin en annexe.

Article 3 : Phase pré analytique

3.1. Examens réalisés par le LBM :

* Engagement du LBM :

- Le LBM s'engage à faire respecter toutes les obligations liées au secret professionnel.
- Le LBM s'engage à respecter les droits et libertés fondamentales des patients
- Le LBM s'engage à fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des prélèvements grâce au Manuel de Prélèvement en ligne sur le site www.labosud.fr.
- Le LBM s'engage à réaliser des mises à jour régulières, consultables sur le site www.labosud.fr.
- Le LBM s'engage à informer le prescripteur de tout changement de technique ou de retrait d'examen.
- Le LBM s'engage à donner des renseignements et/ou conseils ne figurant pas dans le Manuel de Prélèvement par téléphone aux heures ouvrables du laboratoire.
- Le LBM s'engage à prévenir le plus tôt possible le prescripteur ou à défaut le cadre de santé de toute difficulté à honorer la prescription pour des raisons de non conformités aux exigences pré analytiques telles que décrites dans notre Manuel Qualité et notre Manuel de Prélèvement. Non conformité qui fera l'objet d'un enregistrement, d'une analyse, d'une action curative, corrective ou préventive et dont l'exploitation statistique interviendra dans :
 - la revue de contrat avec l'EDS dont la périodicité sera définie en annexe
 - la revue de direction annuelle du LBM.
- Le LBM s'engage à délivrer des prestations de conseil aux professionnels de santé concernant le choix et l'utilisation des examens y compris le type requis d'échantillon, les indications et limitations cliniques des méthodes d'analyse, et la fréquence des demandes d'examen(s).

* Engagement du responsable de l'établissement de soins, de santé, ou de l'EHPAD :

- Respecter et faire appliquer les préconisations du Manuel de Prélèvement.
- Gérer les mises à jours du Manuel de Prélèvement.
- Identifier clairement le prescripteur ainsi que sa qualité sur l'ordonnance ou le bon d'analyses et disposer d'une signature électronique ou manuscrite.
- Accepter les non conformités signalées et les suppressions d'examens redondants.
- Confier le prélèvement (quand nécessaire ou contractuel) à des personnels formés et habilités.
- Renseigner la fiche de transmission associée au prélèvement, cette partie peut être intégrée dans le prescription médicale en accord avec le laboratoire afin de s'assurer de son exhaustivité.

- Respecter les conditions et l'ordre de remplissage des tubes.
- Respecter et vérifier les dates de péremption des matériels mis à disposition pour le prélèvement par le LBM.
- Respecter les bonnes pratiques d'identité-vigilance par une identification univoque des échantillons.
- Faire respecter les préconisations d'hygiène et de sécurité, le conditionnement et le transport des échantillons, la confidentialité et le respect des règles métrologiques à l'entreposage.
- Faire respecter la charte informatique sur le contrôle et la garantie de la confidentialité à l'émission de la prescription et à la réception des comptes rendus.
- Fournir les renseignements cliniques et thérapeutiques utiles à la réalisation des examens et/ou à l'interprétation des comptes rendus de résultats, préciser un éventuel caractère d'urgence.
- Faire remplir les attestations et les consentements nécessaires à certains examens.
- Respecter les délais de conservation préconisés dans le Manuel de Prélèvement pour les demandes d'ajout d'examens.
- Prendre la responsabilité d'un prélèvement précieux non identifié.

* **Les deux parties conviennent que :**

- les biologistes médicaux responsables du LBM sont susceptibles de modifier la prescription initiale des prescripteurs avec, dans la mesure du possible, leur accord pour mieux répondre à la question de diagnostic posée, ou du fait de la réglementation et des bonnes pratiques publiées par les autorités sanitaires et les sociétés savantes.
- L'organisation des prélèvements, des tournées de ramassages est précisée en annexe.

3.2. **Examens transmis à des laboratoires sous traitants**

- Le LBM prend en charge les examens réalisés par des laboratoires sous traitants sélectionnés par le LBM. Il en assure l'enregistrement, le pré traitement, le transport et l'expédition.
- Le LBM intégrera les résultats du laboratoire sous traitant dans son compte rendu et assurera la validation biologique.
- Les délais de rendu de ces examens sont fixés par le laboratoire sous traitant.

Article 4 : Phase analytique

* **Engagement du LBM :**

- Le LBM s'engage à informer le plus tôt possible le prescripteur ou le cadre de santé des retards qui pourraient compromettre les soins prodigués aux patients.

Article 5 : Phase post analytique

* **Les deux parties conviennent :**

- Du type de support utilisé pour la prescription.
- Du type de support utilisé pour le compte rendu des analyses : papier / numérique / électronique.
- Des modalités d'envoi de résultats partiels.
- Des modalités de validation par délégation par le personnel de garde et / ou d'astreinte.
- Des règles de confidentialité pour la communication des renseignements cliniques et des résultats d'examens (convention de preuves).
- Des délais de communication des résultats des examens urgents et non urgents.
- La mise en place d'une procédure dégradée en cas de panne de communication téléphonique et télématique.
- Le personnel soignant de l'établissement de soins s'engage à respecter les modalités de communication des résultats urgents ou critique au prescripteur après réception.
- Le prescripteur s'engage à participer à la convention de preuves attestant l'intégrité, la lisibilité et

la confidentialité sur le lieu de réception des comptes rendus de résultats.

* **Engagement du LBM :**

Le LBM s'engage :

- à fournir un résultat fiable et interprété par les biologistes médicaux.
- à délivrer des prestations de conseil aux professionnels de santé
- à respecter les délais de rendu et les demandes particulières de chaque établissement telles que définies dans l'annexe «demandes complémentaires et spécifiques » .
- à téléphoner au prescripteur toute modification d'un résultat déjà mis à sa disposition.
- à communiquer les résultats selon la procédure dégradée en cas de défaillance du Système informatique du laboratoire ou du serveur de résultats.
- à communiquer les résultats critiques au plus vite au prescripteur.
- à communiquer l'identification d'une BMR selon les conditions définies en annexe.

Article 6 : Cas des examens urgents lors de la permanence de l'offre de biologie médicale

Les deux parties conviennent de l'organisation du traitement des examens urgents : liste des examens, délais de prise en charge, délais et modalités de rendu : cf annexe «demandes complémentaires et spécifiques »

Les établissements de soins s'engagent à réserver la mention « urgent » aux véritables urgences cliniques et à ne pas l'utiliser pour des convenances organisationnelles.

Article 7 : Démarche d'amélioration continue de la qualité

Le LBM est accrédité selon la norme NF EN ISO15189:2012 et NF EN ISO 22870:2017 sous le numéro 8-3109, la liste des sites et la portée est disponible sur le site <https://www.cofrac.fr>

Seront mis en place des indicateurs qualité de suivi de contrat :

- Maîtrise et amélioration de la phase pré analytique : nombre de non conformités détectées à la réception des échantillons. Indicateur communiqué après la revue de direction du LBM ou selon une périodicité requise dans l'annexe : «demandes complémentaires et spécifiques »
- Respect des délais et modalités de rendu : enquête de satisfaction auprès de l'établissement de soins selon une périodicité définie par le LBM ou spécifiée dans l'annexe : «demandes complémentaires et spécifiques »

Le LBM s'engage à enregistrer toutes les réclamations adressées par les établissements de soins et à mettre en place les actions curatives ou correctives nécessaires.

Article 8 : Revue de contrat

Une revue de contrat sera organisée annuellement par le LBM qui le communiquera par courrier, à la Direction de l'établissement de soins (conditions précisées en annexe).

Cette revue est formalisée par le retour de courrier de l'établissement enregistré par le LBM.

Article 9 : Modifications organisationnelles exceptionnelles

Les deux parties s'engagent à signaler le plus rapidement possible toute fermeture exceptionnelle ou changement d'organisation du laboratoire ou d'un service.

Article 10 : Durée du contrat et modifications

~~Le présent contrat prend effet à la date de sa signature. Il est conclu pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.~~ cf annexe

Tout changement d'un article de la présente convention fera l'objet d'un avenant à ladite convention.

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations qui lui incombent dans le cadre de la présente convention, celle ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois.

La présente convention cesse automatiquement d'être appliquée en cas de retrait ou de suspension des autorisations d'exercer les activités visées.

Article 11 : Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la réalisation des examens de biologie médicale des patients l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD confiés au Laboratoire en vertu du présent contrat, l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD, agissant en qualité de responsable du traitement, donne pour instruction au Laboratoire, agissant en qualité de sous-traitant, de traiter les données à caractère personnel pour son compte, pour les finalités précisées à l'annexe des présentes (appendice A - Description du Traitement des Données à Caractère Personnel) et dans le respect des mesures de sécurité figurant en annexe (appendice B - Mesures de sécurité), telles que régulièrement modifiées ou complétées par écrit, par l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD.

Les catégories de personnes concernées et les types de données à caractère personnel traitées par le Laboratoire au titre du présent contrat sont notamment précisés en annexe.

Pendant toute la durée du contrat, l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD s'engage à communiquer par écrit au Laboratoire toutes les informations requises par la réglementation applicable en France et dans l'Union Européenne dans le domaine de la protection des données à caractère personnel, afin que ce dernier puisse assurer sa mission de sous-traitance en conformité avec la législation applicable.

Attention : A la demande express du responsable de l'établissement signataire du contrat, certains engagements ne correspondent pas à leurs besoins et les lignes concernées sont barrées :

Nombre de lignes supprimées : 2...

Fait à : _____, le _____

Établissement de soins, de santé, les maisons de retraites (EHPAD), Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) représenté par :
(Cachet / date/ signature)



Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Max ROUSTAN
Maire de la Ville d'Alès

LBM représenté par : Hakim LAARZI
(Cachet / date/ signature) 20/2/23

LBM LABOSUD

ALES CARNOT

45 Avenue Carnot

30100 ALES

Tél. : 04 66 54 98 70

Fax : 04 66 54 98 71

30 3 73087 3

Fait en double exemplaire (un exemplaire LBM + un exemplaire établissement de soins, de santé ou d'EHPAD)

Document à joindre en annexe :

Obligatoire :

- MI-ENR.005 "Annexe au contrat de collaboration entre le laboratoire Labosud et les établissements de soins, de santé, les EHPAD et les SSIAD"

Les documents consultables et à disposition sur notre site internet : www.labosud.fr

- MII-MQ.001 : Manuel de Management de la Qualité Labosud
- RI-MP.002 : Manuel de prélèvement du LBM

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI



Annexe au contrat de collaboration entre le laboratoire INOVIE LABOSUD et les établissements de soins, de santé et EHPAD

Le LBM s'engage à enregistrer toutes les réclamations adressées par les établissements de soins et à mettre en place les actions curatives ou correctives nécessaires.

1. Exercice privilégié (optionnel) :

N/A

2. Organisation des prélèvements et des tournées de ramassage :

2.1. Prélèvements

A- Prescriptions:

Le **Foyer résidence les Oliviers** s'engage à fournir au laboratoire les prescriptions médicales correspondant aux examens demandés par les praticiens et à s'assurer de la **présence** et validité des **renseignements** nécessaires devant figurer sur la prescription ou sur la fiche de transmission des prélèvements

- ⇒ Nom, Prénom, Nom de naissance, Date de naissance du patient, conformément à la pièce d'identité du patient, dont une copie est à transmettre au moins une fois au laboratoire.
- ⇒ Identification du prescripteur
- ⇒ Signature du prescripteur
- ⇒ Date de la prescription
- ⇒ L'intitulé précis des analyses, le plus clairement possible
- ⇒ Renseignements cliniques nécessaires à l'interprétation des résultats
- ⇒ Pour les groupes sanguins et RAI il est obligatoire de signaler tout antécédent de transfusion de moins de quatre mois et tout traitement par anticorps monoclonaux notamment anti CD38
- ⇒ Renseignements posologiques précis (Indispensable pour AVK, héparines et autres médicaments ex : Digoxine, Amikacine, Théophylline...)
- ⇒ Poids du patient (Indispensable pour dosage de médicaments)
- ⇒ Le degré éventuel d'urgence (indispensable pour les demandes d'examens en période d'astreinte)

De façon générale tout renseignement pouvant avoir une incidence sur le résultat des examens prescrits doit être signalé.

B- Modalités de prélèvement :

Les prélèvements pour analyses biologiques sont réalisés par le personnel du **Foyer résidence les Oliviers**. Celui-ci s'engage à respecter les modalités définies par le laboratoire dans son manuel de prélèvement, disponible en ligne sur le site du laboratoire www.labosud.fr

Une attention particulière sera portée sur l'identification des échantillons. Celle-ci doit être faite toujours au lit des patients (**le pré-étiquetage est interdit**) et respecter les règles de sécurité en la matière.

Dans le cas où les conditions du prélèvement ne sont pas optimales, le préleveur doit en informer le laboratoire, directement sur la prescription (ex : prélèvement difficile, garrot laissé en place plus de 2 minutes, prélèvement sur cathéter...)

Le prélèvement sanguin sur cathéter ne doit pas être une facilité mais une exception ; il entraîne des hémolyses avec une fréquence très élevée et occasionne de nouveaux prélèvements et des retards de diagnostic.

Le laboratoire se réserve le droit de refuser tout échantillon non conforme.

Les prélèvements sanguins doivent être accompagnés d'une fiche de transmission de prélèvement fournie par le laboratoire sur laquelle est noté l'identité du patient, l'identité du préleveur, la date et l'heure du prélèvement et les renseignements cliniques pertinents (contexte clinique, posologie en rapport avec la demande etc..)

Les prélèvements bactériologiques doivent obligatoirement être accompagnés de la fiche de renseignements cliniques correspondante, dûment remplie. Lorsque cette fiche est absente ou incomplète, le prélèvement fera l'objet d'une mise en attente avant régularisation ou refus.

C- Conditionnement des échantillons :

Les contenants (flacons, tubes) doivent être conditionnés dans des sachets individuels bi-poches fournis par le laboratoire. La prescription et la fiche de transmission sont placées dans la poche devant.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le personnel vérifie soigneusement l'étanchéité des recueils de prélèvements pour éviter tout risque de déversement pendant leur transport.

2.2. Dépôts et ramassage des prélèvements

Les échantillons entreposés à température ambiante sont mis dans une mallette isotherme identifiée par le logo UN 3373 (transport d'échantillons biologiques)

Les échantillons entreposés au frigidaire sont donnés en main propre au personnel coursier du laboratoire au moment de leur passage.

Les échantillons sont recueillis par le personnel coursier du laboratoire, du lundi au vendredi, aux horaires suivants : **10h50 sur appel.**

En dehors de ces horaires, le transport des échantillons vers le laboratoire reste à la charge de l'établissement.

3. Organisation des gardes et astreintes – Gestion de la Permanence de l'offre de biologie médicale :

Les horaires d'ouverture du laboratoire sont les suivants :

	7h-12h	12h-19h	19h-21h
Du lundi au vendredi	Ouverture au public		Permanence techniciens
Samedi	Ouverture au public		

Afin d'assurer la permanence de biologie médicale, un système d'astreintes et gardes est mis en place par le laboratoire de la manière suivante :

- Astreintes de nuit en semaine : de **21h à 6h** du matin le lendemain
- Astreinte de samedi : de **12h à 8h** du matin le lendemain
- Garde de dimanche et jours fériés : de **8h à 11h** puis de **16h à 20h**
- Astreinte de dimanche et fériés : de **11h à 16h** puis de **20h à 6h** du matin le lendemain
- Téléphone de garde du laboratoire : **06.75.79.86.90**

Le personnel d'astreinte est joignable au 06.75.79.86.90 pour réaliser les analyses définies dans le

chapitre suivant. Les renseignements cliniques justifiant l'appel doivent être notés sur la prescription.

4. Liste des examens urgents :

La liste des examens réputés urgents est disponible sur le manuel de prélèvement, accessible depuis notre site internet <https://labosud.fr>

La liste des examens réalisés **en urgence** sur le site est la suivante :

NFS, TP, TCA, Fibrinogène, D-dimères, Troponine, NT-proBNP, PCT, HCG, CRP, Glycémie, Créatinine, Calcium, Ionogramme, Transaminases, GGT, PAL, Lipase, CPK, Paludisme

Le délai maximal de rendu des résultats est de **2h** après la prise en charge par le laboratoire.

5. Organisation de la communication des résultats, modalités de rendu et respect des délais obligatoires :

Le laboratoire a mis en place la transmission à l'établissement de tous les résultats par HPRIM

La transmission systématique par fax a été suspendue mais reste une possibilité en cas de besoin.

La transmission des résultats est initiée à partir du moment où ils sont terminés et validés.

En dehors des urgences, les résultats sont rendus dans la journée sauf pour les analyses bactériologiques et les analyses nécessitant un traitement plus long (cf. manuel de prélèvement sur <https://labosud.fr>)

Lorsque le processus vital est en jeu, ou lorsque le contexte clinique l'exige, les résultats sont également communiqués par téléphone à l'équipe soignante en poste. Le laboratoire conserve une trace de ces appels.

Dans tous les cas, les résultats d'analyses sont transmis sous forme d'un compte rendu écrit définitif,

Dans le cas d'une modification de résultats provisoires ou définitifs, le laboratoire en informera aussitôt l'établissement, conformément à sa procédure de rappel des résultats erronés.

Pour chaque type d'analyse, il sera communiqué aux praticiens la méthode et les techniques utilisées et les normes établies afin d'en permettre l'interprétation.

Le laboratoire préviendra les praticiens de tout changement qu'il souhaite engager concernant les modalités de recueil ou de quantité pour les prélèvements, les éventuelles modifications qui pourraient résulter de changement ou de modification de méthodologie pour les normes précédemment établies.

6. Gestion des BMR :

Dès l'isolement d'une bactérie multi-résistante (BMR), l'établissement est prévenu par téléphone afin que les mesures d'isolement appropriées soient mises en place.

7. Gestion du petit matériel mis à disposition :

Certains matériels de prélèvement sont mis à la disposition de l'établissement et de son personnel soignant (tubes, pots de recueil, écouvillons...) pour leur usage

le réassort se fait auprès du laboratoire sur demande.

Par ailleurs, le personnel soignant s'engage à vérifier à fréquence définie l'état de son stock pour éliminer les consommables éventuellement périmés.

8. Conditions d'installation, d'utilisation et de maintenance des équipements mis à disposition :

NA

9. Gestion des déchets :

NA

10. Communication avec les biologistes médicaux :**10.1. Dispositions préétablies sur la modification de prescription :**

Lorsque le contexte clinique le justifie, les biologistes pourront procéder à un rajout d'analyses afin d'améliorer et accélérer la prise en charge des patients.

De même, ils pourront supprimer ou corriger certaines demandes lorsque les examens prescrits sont redondants ou inadaptés au contexte clinique. Il en va de même lorsque les examens prescrits ne répondent pas aux exigences de la nomenclature des actes de biologie médicales.

Les prescripteurs seront systématiquement informés de ces modifications.

10.2. Secret professionnel (optionnel : accès dossiers médicaux) :

NA

10.3. Participation au CLIN ou à la structure de remplacement :

NA

11. Cotation et facturation :

Toute exécution d'actes de prélèvements et d'examens médicaux permet une facturation établie au regard des règles de droit en vigueur en respectant la tarification conventionnelle conforme à la nomenclature des actes de biologie (NABM) fixée par arrêté ministériel et en vigueur au jour de l'exécution des actes.

Le laboratoire saisit les données administratives à partir des informations fournies par l'établissement.

Les dossiers sont facturés directement aux caisses et mutuelles

12. Protection des données à caractère personnel :

Se reporter aux conditions ci-après et compléter la rubrique « DPO des parties ».

13. Cessation de contrat (Si condition particulière) :

Le contrat de collaboration prend effet le 1^{er} Juillet pour une durée de 6 mois, sans reconduction tacite.

14. Rappel des coordonnées et points de contacts de l'EHPAD et du laboratoire :

Laboratoire

Site du LBM Inovie Labosud : **ALES CARNOT**
Biologiste médical référent : **Hatim LAMARTI**
Situé : **45 Avenue Carnot**
30100 ALES
Adresse Mail : **carnot@labosud.fr**
Téléphone : **04 66 54 98 70**
Fax : **04 66 54 98 71**

EHPAD

Foyer Résidence les Oliviers
Directeur :
Situé : **8, avenue Hélène Boucher**
30100 ALES
Téléphone : **04 66 86 81 68**
Fax : **04 66 30 02 13**

Annexe RGPD - Protection des données à caractère personnel

Les Parties prendront toutes mesures nécessaires au respect par elles-mêmes et par leur personnel de leurs obligations et notamment :

- le Laboratoire :
 - traitera les DCP en lien avec la réalisation des examens de biologie médicale confiés par l'établissement de la manière précisée dans les instructions écrites de l'établissement et informera ce dernier si, selon lui une instruction constitue une violation du RGPD,
 - veillera à ce que toutes personnes qu'elle autorise à Traiter les DCP en vertu du contrat assurent la confidentialité des DCP et ne les divulguent pas à un tiers sans l'accord préalable de l'établissement, à l'exception de ce qui est prescrit par la loi ou autorisé par le contrat ;
 - Fournira au Responsable du traitement l'assistance et les informations qui pourront être raisonnablement requises afin de permettre à celui-ci de se conformer à une obligation de réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données ou de consulter l'autorité de contrôle en vertu de la législation sur la protection des données personnelles ;
 - mettra à disposition du Responsable du traitement les informations nécessaires pour attester du respect par le Laboratoire des obligations précisées aux présentes ;
 - notifiera à l'établissement la survenance d'une violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de 72h après en avoir pris connaissance pour lui permettre de remplir ses obligations à cet égard vis-à-vis de la CNIL et des personnes concernées ;
- l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD :
 - veillera à ce que les Traitements de Données à Caractère Personnel mis en œuvre en son nom et pour son compte par le Sous-Traitant soient conformes aux dispositions légales et réglementaires pendant toute la durée du Traitement et lui fournira les informations et données à caractère personnel nécessaires afin que celui-ci puisse mettre en œuvre les Traitements conformément à ces dispositions ;
 - documentera par écrit toute instruction concernant le Traitement des DCP par le Laboratoire qui viendrait en sus des stipulations ci-après, les instructions de l'Établissement pour le Traitement des DCP devant être conformes à la législation sur la protection des données à caractère personnel et ne pas exiger du Laboratoire qu'il entreprenne une activité de Traitement illicite pour s'y conformer ;
 - veillera à ce que toutes personnes qu'elle autorise à Traiter les DCP en vertu du contrat assurent la confidentialité des DCP et ne les divulguent pas à un tiers, à l'exception de ce qui est prescrit par la loi ou autorisé par le contrat ;
 - fournira toute information nécessaire relative aux Traitements aux Personnes Concernées au moment de la collecte des DCP ;
 - permettra aux Personnes Concernées d'exercer leurs droits sur leurs DCP, à savoir leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du Traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée. Il est toutefois précisé que, dans l'hypothèse où une demande de suppression des DCP contreviendrait à la prise en charge du patient ou à une obligation légale à laquelle l'une des Parties serait soumis, un refus de suppression des-dites DCP pourrait être opposé à la Personne Concernée ; le Laboratoire informera le Responsable du traitement s'il reçoit une demande d'une Personne Concernée à ce titre et apportera au Responsable du traitement son aide pour permettre à celui-ci de s'acquitter de cette obligation ;
 - supervisera les Traitements réalisés par le Sous-traitant, y compris au travers d'audits et les inspections auprès du Laboratoire, réalisés aux frais exclusifs du Responsable de traitement.

Appendice A — Description des Traitements de Données à Caractère Personnel

Le Laboratoire est autorisé à Traiter des Données à Caractère Personnel pour le compte de l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD dans le cadre des traitements décrits ci-après.

Objet

Dans le cadre du présent contrat de collaboration entre l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD et le Laboratoire, le Sous-traitant est amené à traiter, pour le compte du Responsable de traitement, les Données à Caractère Personnel nécessaires à la fourniture des services suivants

- Collecte, réception et transport d'échantillons biologiques
- Réception des données et des échantillons biologiques concernant les examens de biologie médicale confiés par l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD
- Réalisation des examens de biologie médicale;
- Transmission du compte rendu d'examen à l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD

Finalité

Les traitements confiés au Laboratoire ont pour finalités

- la réalisation d'examens de biologie médicale des résidents de l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD;
- la transmission des résultats aux praticiens de l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD.

Nature

La nature des Traitements confiés au Laboratoire est décrite ci-après

- collecte/ enregistrement / stockage
- consultation,
- transfert,
- modification,
- Suppression

Catégories de Données à Caractère Personnel

Les catégories de Données à Caractère Personnel traitées sont les suivantes:

- Type d'échantillons biologiques;
- données relatives à l'examen;
- données liées à la réalisation et au résultat de l'examen de biologie médicale;
- données d'identification, de contact et de santé relatives aux patients;
- données relatives au personnel intervenant de l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD et du Laboratoire

Catégories de Personnes Concernées

Les catégories de personnes concernées sont: les résidents et patients de l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD et le personnel intervenant de l'établissement de soins

Destinataires des Données à Caractère Personnel

- Médecins prescripteurs
- Professionnels de santé de l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD
- Laboratoires sous-traitant du Laboratoire lorsqu'applicable
- Caisses d'assurance maladie

Transfert des données

Pas de transfert de données hors de l'EEE

Conservation

Les DCP sont conservées pour toute la durée d'exécution des services relatifs à la réalisation des examens de biologie médicale, sauf durée plus longues requises conformément aux prescriptions légales et réglementaires et en particulier aux dispositions du Code de la Santé publique.

DPO des Parties

- Pour l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD :
- Pour le Laboratoire: MBA & Associés contactdpo@inovie.fr

Sous-traitance

Le Laboratoire peut faire appel à un sous-traitant ultérieur pour mener des activités de Traitement spécifiques (ci-après le « Sous-traitant Ulérieur »). Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le Responsable du traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Responsable du traitement dispose d'un délai de 10 jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Responsable du traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu. Si le Responsable du traitement s'oppose à l'engagement d'un nouveau sous-traitant, il reconnaît que l'incapacité à recourir à un Sous-traitant Ulérieur particulier peut entraîner un retard dans la fourniture des services, l'incapacité à assurer la fourniture des services et/ou une augmentation des frais et que le Laboratoire ne sera pas responsable d'un retard dans la fourniture ou de l'absence de la fourniture des services affectés.

Le Laboratoire demeure pleinement responsable des actes et omissions des Sous-traitants Ulérieurs concernant le Traitement des DCP.

Appendice B — Mesures techniques et organisationnelles

Le présent appendice énonce les mesures techniques et organisationnelles particulières que le Laboratoire applique à son Traitement des Données à Caractère Personnel au titre du présent Contrat, que l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD reconnaît comme constituant des garanties suffisantes pour les besoins de la réglementation applicable en France et dans l'Union Européenne dans le domaine de la protection des données à caractère personnel.

Mesures liées au transport des échantillons

Les moyens mis en œuvre par le Laboratoire destinés à assurer la collecte des échantillons et la sécurité des données sont conformes à l'état de l'art et comprennent notamment les mesures suivantes:

- respect des exigences issues de l'ADR et du G.B.E.A;
- réalisation du transport par le personnel du Laboratoire dûment habilité et formé;
- traçabilité de toutes les actions réalisées dans le cadre du transport des échantillons;

Le Laboratoire s'engage à communiquer les modes opératoires relatifs aux conditions particulières de transport, notamment:

- délai de transport approprié à la nature des examens demandés et à la discipline concernée;
- température de conservation spécifiée pour le prélèvement;
- condition particulière d'emballage pour assurer l'intégrité de l'échantillon.

Mesures liées à la réception des échantillons

Les moyens mis en œuvre par le Laboratoire destinés à assurer la sécurité et la confidentialité des données sont conformes à l'état de l'art, au code de conduite s'agissant des prestations sous-traitées et incluant notamment les mesures suivantes

- traçabilité de la réception de chaque échantillon.

Mesures liées aux données du SIL du Laboratoire:

Les moyens mis en œuvre par le Laboratoire destinés à assurer la sécurité et la confidentialité des données sont conformes à l'état de l'art, au code de conduite s'agissant des prestations sous-traitées et comprennent notamment les mesures suivantes

- le cas échéant, chiffrement des Données à Caractère Personnel objet des traitements réalisés par le Laboratoire;
- mécanismes de protection de l'intégrité des Données à Caractère Personnel objet des Traitements conformes à l'état de l'art et, en particulier, traçabilité de toutes les actions concernant lesdites données conforme aux règles de l'art, étant précisé que les traces ne doivent pas pouvoir être modifiées



- utilisation d' une messagerie sécurisée de santé dans le cadre des flux de Données à Caractère Personnel entre le Laboratoire et l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD;
- réalisation d' audits réguliers de son SIL afin de contrôler les mesures de sécurité.

Le Laboratoire s'engage à maintenir ces moyens tout au long de l'exécution du Contrat et à défaut, à en informer immédiatement l'établissement de soins, de santé ou l'EHPAD.

En tout état de cause, le Laboratoire s'engage en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données, à les remplacer par des moyens d'une performance supérieure. Aucune évolution ne pourra conduire à une régression du niveau de sécurité.

Fait le

Signatures des 2 parties :

Fait à : Alès, le 10/2/23

Établissement de soins, de santé, les maisons de retraites (EHPAD) représenté par :
(Cachet / date/ signature)



Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Max ROUSTAN

Maire de la Ville d'Alès

LBM représenté par : Habib LANARSI
(Cachet / date/ signature) 10/2/23

LBM LAIOSUD
ALÈS CARNOT
45 Avenue Carnot
30100 ALÈS
Tél : 03 33 34 12 10
Fax : 03 33 34 12 11
30 3 73 00 1 3

N° 23_01_08

Direction des Ressources Humaines
Service : Prévention, Santé et Qualité de Vie au
Travail
Réf : BG/NP/LL
Tél. : 04 24 24 70 89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} MARS 2023

Objet : Convention d'adhésion au Centre de Gestion du Gard pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine du service Prévention des risques professionnels

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L452-44 et L452-47,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.4121-1 à L.4121-4,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès dispose d'un agent chargé d'une fonction d'inspection,

Considérant que, en application du dernier alinéa de l'article L452-44 du même Code, le Centre de gestion du Gard peut mettre à disposition des collectivités territoriales, à leur demande, des agents chargés de la fonction d'inspection,

Considérant que le Centre de Gestion du Gard dispose d'un service de prévention des risques professionnels pouvant être mis à disposition des collectivités territoriales en faisant la demande, selon les dispositions de l'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Alès de recourir à ces prestations pour compléter les actions déjà effectuées en termes de sécurité au travail en direction de ses agents et pour disposer d'un agent chargé des fonctions d'inspection,

Considérant que, au vu de leur complémentarité, le Centre de Gestion du Gard propose un conventionnement unique pour la réalisation des deux catégories de prestations précédemment mentionnées,

Considérant qu'il convient ainsi de demander au Centre de Gestion du Gard la réalisation de ces prestations au profit de la Ville d'Alès et d'en déterminer la réalisation par voie de convention,

Considérant que la convention a pour objet de préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la Ville d'Alès et du centre de gestion, la nature des prestations, les responsabilités, les modalités d'intervention, de conditions d'exercice et les conditions financières d'adhésion

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- de demander le bénéfice des prestations de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) et du service Prévention des risques professionnels proposées par le Centre de Gestion du Gard,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,

APPROUVE

La convention d'adhésion au Centre de Gestion du Gard pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine du service Prévention des risques dont le projet figure en annexe, notamment les modalités de calcul de la participation financière, une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2023 et les conditions de reconduction tacite.

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'adhésion au Centre de Gestion du Gard pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine du service Prévention des risques professionnels auprès des collectivités, ainsi que tous les actes nécessaires à l'application de cette dernière, et, le cas échéant, à sa résiliation.



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max ROUSTAN

Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

N° 23_01_09

Service : DRH/EDC
Réf : MR/IS/BG/FP
Tél. : 0434247102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
1^{ER} MARS 2023**

Objet : Création de poste modifiant le tableau des effectifs

PRESENTS : Monsieur Max ROUSTAN, Président, Madame VEYRET Michèle, Vice-Présidente, Mesdames BERARD Cécile, BOUTEILLER Lydie, GUYOT Martine, MASSAL Chantal, PEYRIC M.Christine, VEAU VEYRET M.José, Madame VOIRIN Josiane, Messieurs BOSSEUR Alain, MAZUC Brun, REYNAUD Alain.

POUVOIRS : Madame CAYRIER Hélène, Monsieur MASSON Jean-Régis

EXCUSES : Madame CASTANET Danielle, Messieurs RIVENQ Christophe, SUAU J.Michel,

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de disposer de postes budgétaires suffisant dans le cadre de la mise en œuvre des promotions et des recrutements ,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- La création des poste suivant au tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès :

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
C	Agent Social Principal 2ème classe	1	20h18	02/03/23

- ce poste a vocation à être occupé par un fonctionnaire,
- en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par la voie contractuelle et notamment sur le fondement des articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique,
- le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 012,

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Max ROUSTAN

Votants : 14
Pour : 14 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ALÈS

Poste Comptable d'Alès

M14

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

Année 2023

C.C.A.S. Mairie d'Alès Place de l'Hôtel de ville 30103 Alès Cedex

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

SOMMAIRE			Jointes	Sans objet
pages				
	I Informations générales (6)			
P1	A - Informations statistiques, fiscales et financières			
P2	B - Modalités de vote du budget			
	II Présentation générale du budget			
P3	A1 - Vue d'ensemble - Sections			
P4-5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres			
P6-7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
P8-9	B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
P10-11	B2 - Balance générale du budget - Recettes			
	III Vote du budget			
P12-13	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses			
P14	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes			
P15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
P16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
P17	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
	IV - Annexes (7)			
	A - Eléments du bilan			
P18-38	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X		
P39	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X		
P40-41	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X		
P42	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X		
P43	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X		
P44-45	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X		
P46	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X		
P47	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X		
P48-49	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	X		
P48	A4 - Etat des provisions			X
P48	A5 - Etalement des provisions			X
P50	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X		
P51	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)			X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)			X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)			X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)			X
P 52	A8 - Etat des charges transférées	X		
P 53	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers			X
	B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)			X
P 54	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X		
P 55	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail	X		
P 55	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé			X
P 55	B1.5 - Etat des autres engagements donnés			X
P 55	B1.6 - Etat des engagements reçus			X
P 56	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale			X
	C - Autres éléments d'informations			
P 57-58	C1 - Etat du personnel	X		
P 59	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)	X		
P 60	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement			X
P 60	C3.2 - Liste des établissements publics créés			X
P 60	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X		
P 60	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe			X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes			X
P65	D2 - Arrêté et signatures	X		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

Code INSEE

3000219100082

ALES

BP
2023

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	42 867
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	446,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	67,35	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	62,06	
4	Dépenses d'équipement brut/population	7,56	
5	Encours de dette/population	46,87	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,30%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,40%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	110,00%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	75,5%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec les opérations de l'état III B 3 ;
- avec-(sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (4)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- _____ budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (5).

~~Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.~~

V - Le présent budget a été voté (6) :

- ~~- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;~~
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- ~~- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Indiquer "avec" ou "sans" vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 100 310,00	2 660 348,84
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 439 961,16
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 100 310,00	3 100 310,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	297 530,00	340 801,98
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	94 530,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 51 258,02
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		392 060,00	392 060,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 492 370,00	3 492 370,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	815 492,00	0,00	875 270,00	0,00	875 270,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 572 993,00	0,00	1 597 980,00	0,00	1 597 980,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	279 060,00	0,00	264 260,00	0,00	264 260,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 667 545,00	0,00	2 737 510,00	0,00	2 737 510,00
66	Charges financières	85 500,00	0,00	84 000,00	0,00	84 000,00
67	Charges exceptionnelles	66 755,00	0,00	15 800,00	0,00	15 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	111 895,00		50 000,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 931 695,00	0,00	2 887 310,00	0,00	2 887 310,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	25 000,00		170 000,00	0,00	170 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	43 200,00		43 000,00	0,00	43 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		68 200,00		213 000,00	0,00	213 000,00
TOTAL		2 999 895,00	0,00	3 100 310,00	0,00	3 100 310,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 100 310,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	99 500,81	0,00	80 648,84	0,00	80 648,84
70	Produits services, domaine et ventes div	68 000,00	0,00	65 500,00	0,00	65 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 334 894,19	0,00	1 986 000,00	0,00	1 986 000,00
75	Autres produits de gestion courante	486 500,00	0,00	504 200,00	0,00	504 200,00
Total des recettes de gestion courante		2 988 895,00	0,00	2 636 348,84	0,00	2 636 348,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 999 895,00	0,00	2 660 348,84	0,00	2 660 348,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 999 895,00	0,00	2 660 348,84	0,00	2 660 348,84

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

439 961,16

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 100 310,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

213 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

ALES - ALES - C.C.A.S - BP (projet de budget) - 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 000,00	6 530,00	28 000,00	0,00	34 530,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	229 805,00	88 000,00	201 530,00	0,00	289 530,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	241 805,00	94 530,00	229 530,00	0,00	324 060,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	0,00	68 000,00	0,00	68 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	71 000,00	0,00	68 000,00	0,00	68 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	312 805,00	94 530,00	297 530,00	0,00	392 060,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	312 805,00	94 530,00	297 530,00	0,00	392 060,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

392 060,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 605,71	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	138 605,71	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 999,29	0,00	12 801,98	0,00	12 801,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	80 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	105 999,29	0,00	127 801,98	0,00	127 801,98
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	244 605,00	0,00	127 801,98	0,00	127 801,98
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	25 000,00		170 000,00	0,00	170 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	43 200,00		43 000,00	0,00	43 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	68 200,00		213 000,00	0,00	213 000,00



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	
	TOTAL	312 805,00	0,00	340 801,98	0,00	340 801,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	51 258,02
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	392 060,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	213 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BT

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	875 270,00		875 270,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 597 980,00		1 597 980,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	264 260,00		264 260,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	84 000,00	0,00	84 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 800,00	0,00	15 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	43 000,00	43 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		170 000,00	170 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 887 310,00	213 000,00	3 100 310,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 100 310,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	68 000,00	0,00	68 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	34 530,00	0,00	34 530,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	289 530,00	0,00	289 530,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		392 060,00	0,00	392 060,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

392 060,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BZ

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	80 648,84		80 648,84
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 500,00		65 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 986 000,00		1 986 000,00
75	Autres produits de gestion courante	504 200,00	0,00	504 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	24 000,00	0,00	24 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	2 660 348,84	0,00	2 660 348,84

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

439 961,16

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 100 310,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 801,98	0,00	12 801,98
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	5 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		42 995,00	42 995,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		5,00	5,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		170 000,00	170 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	17 801,98	213 000,00	230 801,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

51 258,02

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

110 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

392 060,00



(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	815 492,00	875 270,00	0,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	11 500,00	0,00
60612	Energie - Electricité	16 000,00	19 000,00	0,00
60622	Carburants	1 740,00	1 740,00	0,00
60623	Alimentation	9 600,00	16 600,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 700,00	18 600,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 252,00	17 752,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	7 600,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 100,00	10 668,00	0,00
6132	Locations immobilières	357 100,00	352 400,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 500,00	5 500,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	1 500,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	3 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	17 500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	500,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	4 000,00	0,00
6156	Maintenance	14 500,00	27 800,00	0,00
6161	Multirisques	5 200,00	5 200,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	10 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	800,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 200,00	5 700,00	0,00
6188	Autres frais divers	22 300,00	19 830,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	38 600,00	47 480,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 200,00	4 200,00	0,00
6237	Publications	100,00	100,00	0,00
6238	Divers	9 000,00	5 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	14 800,00	13 800,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	600,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	0,00
6257	Réceptions	57 600,00	69 600,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 500,00	7 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	14 900,00	13 400,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 300,00	2 600,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	500,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	58 000,00	60 500,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	55 300,00	70 800,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	14 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 600,00	4 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 572 993,00	1 597 980,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	11 305,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 002,00	4 519,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 604,00	9 040,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 407,00	2 687,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	744 000,00	769 218,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	24 767,00	25 144,00	0,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat*	2 400,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	133 059,00	89 807,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	145 112,00	144 676,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	500,00	0,00	0,00
64136	Indemnités préavis licenciement non tit.	223,00	7 323,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 115,00	1 517,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	163 688,00	160 951,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	234 414,00	247 562,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 012,00	6 430,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	3 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 800,00	2 800,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 890,00	3 981,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 000,00	14 000,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 000,00	2 000,00	0,00
6488	Autres charges	62 000,00	92 020,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	279 060,00	264 260,00	0,00
6561	Secours d'urgence	20 000,00	20 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
6562	Aides	70 000,00	70 000,00	0,00
6568	Autres secours	8 000,00	8 000,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	81 060,00	66 260,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00	100 000,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		2 667 545,00	2 737 510,00	0,00
66	Charges financières (b)	85 500,00	84 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	85 500,00	84 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	66 755,00	15 800,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	63 755,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	15 800,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	111 895,00	50 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 931 695,00	2 887 310,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>25 000,00</i>	<i>170 000,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</i>	<i>43 200,00</i>	<i>43 000,00</i>	<i>0,00</i>
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles et corpo</i>	<i>40 000,00</i>	<i>40 000,00</i>	<i>0,00</i>
6812	<i>Dot. amort. et prov. Charges à répartir</i>	<i>3 200,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		68 200,00	213 000,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		68 200,00	213 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 999 895,00	3 100 310,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 100 310,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	99 500,81	80 648,84	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	99 500,81	80 648,84	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	68 000,00	65 500,00	0,00
7038	Autres redevances et recettes domaine	3 000,00	4 000,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes	65 000,00	61 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 334 894,19	1 986 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	33 200,00	22 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	78 000,00	78 000,00	0,00
7474	Participat° Communes	1 770 000,00	1 850 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	453 694,19	36 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	486 500,00	504 200,00	0,00
752	Revenus des immeubles	210 000,00	217 200,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	276 500,00	287 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 988 895,00	2 636 348,84	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 000,00	24 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	11 000,00	24 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 999 895,00	2 660 348,84	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 999 895,00	2 660 348,84	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	439 961,16
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 100 310,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 000,00	28 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	15 000,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	12 000,00	13 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	229 805,00	201 530,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	150 000,00	70 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	33 805,00	27 000,00	0,00
2184	Mobilier	26 000,00	38 230,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	66 300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		241 805,00	229 530,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00	68 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	50 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	21 000,00	18 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		71 000,00	68 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		312 805,00	297 530,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		312 805,00	297 530,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	94 530,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	392 060,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

BZ

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	38 605,71	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	38 605,71	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	138 605,71	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	90 999,29	122 801,98	0,00
10222	FCTVA	10 999,29	12 801,98	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	80 000,00	110 000,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	15 000,00	5 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	105 999,29	127 801,98	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	244 605,00	127 801,98	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	25 000,00	170 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	43 200,00	43 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 728,00	2 450,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (m. à dispo)	613,00	615,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	8 290,00	8 710,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 856,00	11 175,00	0,00
28184	Mobilier	12 695,00	14 850,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	6 818,00	5 195,00	0,00
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	3 200,00	5,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	68 200,00	213 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	68 200,00	213 000,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	312 805,00	340 801,98	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	51 258,02
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	392 060,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses réelles	55 000	163 530	46 000	33 000	297 530
- Equipements municipaux (2)		163 530	41 000	25 000	229 530
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	55 000				55 000
Dépenses d'ordre	0				0
Total dépenses de l'exercice	55 000	163 530	46 000	33 000	297 530
RAR N-1 et reports	0	7 030	500	87 000	94 530
Total cumulé dépenses d'investissement	55 000	170 560	46 500	120 000	392 060
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	337 802	0	2 000	1 000	340 802
RAR N-1 et reports	0	51 258	0	0	51 258
Total cumulé recettes d'investissement	337 802	51 258	2 000	1 000	392 060

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice	347 000	1 743 110	522 200	488 000	3 100 310
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	347 000	1 743 110	522 200	488 000	3 100 310
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	0	1 965 649	472 000	222 700	2 660 349
RAR N-1 et reports	0	439 961	0	0	439 961
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	2 405 610	472 000	222 700	3 100 310

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses investissement		55 000	170 560	46 500	120 000	392 060
Dépenses réelles		55 000	170 560	46 500	120 000	392 060
010	Stocks	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000	0	5 000	8 000	68 000
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	34 530	0	0	34 530
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	136 030	41 500	112 000	289 530
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		337 802	0	2 000	1 000	340 802
Recettes réelles		124 802	0	2 000	1 000	127 802
010	Stocks	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immo.	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	122 802	0	0	0	122 802
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000	0	2 000	1 000	5 000
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		213 000	0	0	0	213 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	170 000	0	0	0	170 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	43 000	0	0	0	43 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		347 000	1 743 110	522 200	488 000	3 100 310
Dépenses réelles		134 000	1 743 110	522 200	488 000	2 887 310
011	Charges à caractère général	0	79 070	324 200	472 000	875 270
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 581 980	0	16 000	1 597 980



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	Interv. sociales		
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	0	66 260	198 000	0	264 260
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	84 000	0	0	0	84 000
67	Charges exceptionnelles	0	15 800	0	0	15 800
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>213 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>213 000</i>
023	Virement à la section d'investissement	170 000	0	0	0	170 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	43 000	0	0	0	43 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		0	1 965 649	472 000	222 700	2 660 349
Recettes réelles		0	1 965 649	472 000	222 700	2 660 349
013	Atténuations de charges	0	80 649	0	0	80 649
70	Produits services, domaine et ventes div	0	0	0	65 500	65 500
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	1 856 000	130 000	0	1 986 000
75	Autres produits de gestion courante	0	5 000	342 000	157 200	504 200
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	24 000	0	0	24 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	
A1.1	

FONCTION 0 – Services généraux

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	347 000,00	1 743 110,00	2 090 110,00
011	Charges à caractère général	347 000,00	1 743 110,00	2 090 110,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	79 070,00	79 070,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 581 980,00	1 581 980,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	170 000,00	0,00	170 000,00
043	Opérat ^e ordre Intérieur de la section	43 000,00	0,00	43 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	84 000,00	66 260,00	66 260,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	84 000,00	84 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	15 800,00	15 800,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	2 405 610,00	2 405 610,00
013	Atténuations de charges	0,00	1 965 648,84	1 965 648,84
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	80 648,84	80 648,84
043	Opérat ^e ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 856 000,00	1 856 000,00
76	Produits financiers	0,00	5 000,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	24 000,00	24 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	439 961,16	439 961,16
	SOLDE (2)			
		-347 000,00	662 500,00	315 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	76 200,00	8 000,00	438 000,00	0,00	522 200,00
	Charges à caractère général	76 200,00	8 000,00	438 000,00	0,00	522 200,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	76 200,00	8 000,00	240 000,00	0,00	324 200,00
012	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	198 000,00	0,00	198 000,00
65	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	70 000,00	137 000,00	265 000,00	0,00	472 000,00
	Atténuations de charges	70 000,00	137 000,00	265 000,00	0,00	472 000,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Dotations et participations	15 000,00	0,00	115 000,00	0,00	130 000,00
74	Autres produits de gestion courante	55 000,00	137 000,00	150 000,00	0,00	342 000,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-6 200,00	129 000,00	-173 000,00	0,00	-50 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522				Total
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres	
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	76 200,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général	0,00	0,00	76 200,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	76 200,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00
65	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice	70 000,00	137 000,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 000,00
	Atténuations de charges	70 000,00	137 000,00	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 000,00
013	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Dotations et participations	15 000,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
74	Autres produits de gestion courante	55 000,00	137 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 000,00
75	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-6 200,00	129 000,00	-173 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	76 200,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	76 200,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virlement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	137 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	137 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	137 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-6 200,00	0,00	0,00	-8 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523				Sous-fonction 523			
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	20 000,00	160 000,00	12 300,00	230 000,00	15 700,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	20 000,00	160 000,00	12 300,00	230 000,00	15 700,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	20 000,00	160 000,00	12 300,00	32 000,00	15 700,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virlement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 523							5238 Autres
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	25 000,00	45 000,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	25 000,00	45 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	-12 300,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-20 000,00	35 000,00	-12 300,00	-205 000,00	29 300,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		5242 Services
		5240 Services communs	5241 Etablissements	
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	478 000,00	10 000,00	0,00	0,00	488 000,00
011	Charges à caractère général	478 000,00	10 000,00	0,00	0,00	488 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	462 000,00	10 000,00	0,00	0,00	472 000,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	215 500,00	7 200,00	0,00	0,00	222 700,00
013	Atténuations de charges	215 500,00	7 200,00	0,00	0,00	222 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 500,00	0,00	0,00	0,00	65 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	7 200,00	0,00	0,00	157 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	-262 500,00	-2 800,00	0,00	0,00	-265 300,00
	SOLDE (2)					

(1)	Libellé	610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
		14 000,00	275 000,00	189 000,00	0,00
	DEPENSES (2)	14 000,00	275 000,00	189 000,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	14 000,00	275 000,00	189 000,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



(1)	Libellé	Sous-fonction 61		
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services
011	Charges à caractère général	0,00	275 000,00	187 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 000,00	0,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	210 000,00	4 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	210 000,00	4 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	60 000,00	4 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	150 000,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-14 000,00	-65 000,00	-185 000,00
				1 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	55 000,00	170 560,00	225 560,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00	0,00	55 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	28 000,00	28 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	135 530,00	135 530,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	7 030,00	7 030,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	337 801,98	51 258,02	389 060,00
010	Stocks	337 801,98	0,00	337 801,98
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	170 000,00	0,00	170 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	43 000,00	0,00	43 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	122 801,98	0,00	122 801,98
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	2 000,00	0,00	2 000,00
		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

S2LO

ALES - ALES - C.C.A.S - BP (projet de budget) - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser – reports	282 801,98	51 258,02	51 258,02
	SOLDE (2)		-119 301,98	163 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice					
010	Stocks	10 000,00	0,00	36 500,00	0,00	46 500,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	36 000,00	0,00	46 000,00
040	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat* BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	36 000,00	0,00	41 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice					
010	Stocks	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
021	Virement de la sec* de fonctionnement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat* BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	-36 500,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-8 000,00	0,00	-36 500,00	0,00	-44 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 521					Sous-fonction 522			5223 Autres
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services		
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	-8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523				Sous-fonction 523			
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	25 000,00	4 500,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	25 000,00	4 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	DEPENSES (2)			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	13 000,00	107 000,00	0,00	0,00	120 000,00
010	Stocks	13 000,00	20 000,00	0,00	0,00	33 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	20 000,00	0,00	0,00	25 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	87 000,00	0,00	0,00	87 000,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	Stocks	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
010	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF





(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-12 000,00	-107 000,00	0,00	0,00	-119 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 61				Total
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres	
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	0,00	5 000,00	8 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	5 000,00	8 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement						
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser - reports						
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			613 Autres
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	-5 000,00	-7 000,00	0,00
SOLDE (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	montant maximum autorisé au 01/01/2023	montants des tirages en 2022	montants des remboursements 2022		encours restant dû au 01/01/2023
				intérêts (3)	remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

emprunts et dettes à l'origine du contrat

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	organisme prêteur ou chef de file	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	nominal (2)	type de taux d'intérêt (3)	index (4)	taux initial		périodicité des remboursements (6)	profil d'amortissement (7)	possibilité de remboursement anticipé o/n	catégorie d'emprunt (8)
								niveau de taux (5)	taux actuariel (5)				
10000004 /	CRCA		23/09/2019	22/03/2020	1 015 000,00	F		1,88	0,00	T	P	N	A-1
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 315 000,00								
1641 Emprunts en euros (Total)					3 315 000,00								
2 / 00000102222	CRCA		10/09/2014	01/12/2014	2 300 000,00	F		4,18	4,24	S	P	N	
10000003 / 00003121368	CRCA	28/05/2019	23/09/2019	22/03/2020	1 015 000,00	F		1,88	0,00	T	P	O	
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00								
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00								
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (Total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00								
1687 Autres dettes (Total)					0,00								
TOTAL GENERAL					4 330 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner la ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

S²LOW

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)
emprunts et dettes au 01/01/2023

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couverture e ? o/n (10)	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	capital restant dû au 01/01/2023	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt		annuité de l'exercice			icne de l'exercice
						type de taux (12)	index (13)	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2023 (14)	capital	charges d'intérêt (15)	
10000004 /	N	0,00		917 153,13	21,97	F	1,88	33 894,13	17 239,63	0,00	373,11
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 926 283,69				76 567,92	100 653,30	0,00	6 991,82
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		2 926 283,69				76 567,92	100 653,30	0,00	6 991,82
2 / 00000102222	N	0,00		2 009 488,20	26,41	F	4,18	42 585,80	83 596,18	0,00	6 623,00
10000003 / 00003121368	N	0,00		916 795,49	21,97	F	1,88	33 982,12	16 997,12	0,00	368,82
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		3 843 436,82				110 462,05	117 792,93	0,00	7 93

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	organisme prêteur ou chef de file	nominal (2)	capital restant dû au 01/01/2023 (3)	type d'indices (4)	durée du contrat	dates des périodes bonifiées	taux minimal (5)	taux maximal (6)	coût de sortie (7)	taux maximal après couverture éventuelle (8)	niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<u>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)</u>														
<u>TOTAL A</u>														0,00
<u>Barrière simple B</u>														0,00
<u>TOTAL B</u>														0,00
<u>Option d'échange C</u>														0,00
<u>TOTAL C</u>														0,00
<u>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</u>														0,00
<u>TOTAL D</u>														0,00
<u>Multiplicateur jusqu'à 5 E</u>														0,00
<u>TOTAL E</u>														0,00
<u>Autres types de structures F</u>														0,00
<u>TOTAL F</u>														0,00
<u>TOTAL GENERAL</u>														0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bome conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2023

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

structures / indices sous-jacents	(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	23,86 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	917 153,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(C) Option d'échange (swaption)	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits	0 produits
(F) Autres types de structure	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours	0,00 % de l'encours
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2023 après opérations de couverture éventuelles.



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	emprunt couvert				instrument de couverture							primes éventuelles	
	référence de l'emprunt couvert	capital restant dû au 01/01/2023	date de fin du contrat	organisme co-contractant	type de couverture	nature de la couverture (change ou taux)	notionnel de l'instrument de couverture	date de début du contrat	date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	montant des commissions diverses	primes payées pour l'achat d'option	primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total)(2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)
effet de l'instrument de couverture

instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	référence de l'emprunt couvert	taux payé		taux reçu (7)		charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		catégorie d'emprunt (8)	
		index (5)	niveau de taux (6)	index	niveau de taux	charges c/668	produits c/768	avant opération de couverture	après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)(2)						0,00	0,00		
TOTAL						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)

repartition par preteur	dette en capital à l'origine (2)	dette en capital au 01/01/2023 de l'exercice	dont	
			intérêts(3)	capital
TOTAL				
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>				
<i>Auprès des organismes de droit public</i>				
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex. : émissions publiques ou privées)</i>				

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L EXERCICE	DETTE RESTANTE
TOTAL			

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
ETAT DES PROVISIONS
ETALEMENT DES PROVISIONS

A3

A4

A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :		VOIR SUPRA
Procédure d'amortissement d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en années)	
	0		

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		50 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		50 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	50 000,00	94 530,00	0,00	144 530,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		225 801,98	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		12 801,98	0,00
10222	FCTVA	12 801,98	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		213 000,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 450,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (m. à dispo)	615,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	8 710,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 175,00	0,00
28184	Mobilier	14 850,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	5 195,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	5,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	170 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	225 801,98	0,00	51 258,02	110 000,00	387 060,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 144 530,00
Ressources propres disponibles	IV 387 060,00
Solde	V = IV – II (6) 242 530,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
2014	Frais d'acquisition immobiliere	120		31973,18	31971,6	1,58	-

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
A Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	
B + Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	
C + Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	126 141,98 €
D - Provisions pour garanties d'emprunt	
I = A + B + C - D	126 141,98
Recettes réelles de fonctionnement	2 660 349
II	
Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	4,70 %
I/II	

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.(1)	Somme nette des parts invest.(2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif).

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (1)

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés(1)						
	TOTAL						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne "Dettes en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dettes en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice	
	TOTAL							
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
	2014	Credit bail immobilier ITEP Al	C.C.A.S Ales	35	semestrielle	4 798 897	3 378 863	127 504,28
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
	8028 Autres engagements reçus							
	A l'exception de ceux reçus des entreprises							
	Engagements reçus des entreprises							

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL 01/01/2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

S²LO
C1-1

C1-1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023

GRADE OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		52	2	54	23	3	26
Directeur Territorial	A	1	0	1	0	0	0
Attaché Hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché Pal	A	1	0	1	0	0	0
Attaché	A	4	0	4	2	0	2
Rédacteur Pal 1Ci	B	4	0	4	1	0	1
Rédacteur Pal 2Ci	B	2	0	2	1	0	1
Rédacteur	B	4	0	4	1	0	1
Adjoint Administratif Pal 1Ci	C	10	0	10	6	0	6
Adjoint Administratif Pal 2Ci	C	16	0	16	8	0	8
Adjoint Administratif	C	9	2	11	3	3	6
FILIERE TECHNIQUE (b)		32	2	34	9	4	13
Technicien Pal 2Ci	B	2	0	2	0	0	0
Technicien	B	2	0	2	0	0	0
Agent de Maîtrise Pal	C	2	0	2	1	0	1
Agent de Maîtrise	C	6	0	6	1	0	1
Adjoint Technique Pal 1Ci	C	4	0	4	1	0	1
Adjoint Technique Pal 2Ci	C	5	0	5	2	0	2
Adjoint Technique	C	11	2	13	4	4	8
FILIERE SOCIALE (c)		74	2	76	43	5	48
Assistant Socio Éducatif Ci ex	A	2	0	2	1	0	1
Assistant Socio Éducatif	A	4	0	4	2	1	3
Éducateur jeunes enfants Ci ex	A	2	0	2	1	0	1
Éducateur jeunes enfants	A	4	0	4	1	1	2
Agent Social Pal 1Ci	C	10	1	11	7	0	7
Agent Social Pal 2Ci	C	21	0	21	17	0	17
Agent social	C	30	0	30	14	2	16
ATSEM Pal 2Ci	C	1	1	2	0	1	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		32	6	38	13	7	20
Médecin Hcl	A	2	1	3	0	1	1
Psychologue Hcl	A	1	0	1	0	0	0
Psychologue CIN	A	2	2	4	0	1	1
Puericultrice CIN	A	1	0	1	0	0	0
Infirmier soins gx Hcl	A	3	0	3	2	0	2
Infirmier soins gx	A	7	0	7	2	3	5
Aide soignant Ci Sup	B	6	2	8	5	0	5
Aide soignant CIN	B	8	0	8	2	2	4
Auxiliaire soins Pal 1Ci	C	2	1	3	2	0	2
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (e)		11	3	14	4	3	7
Cadre de santé	A	2	0	2	1	0	1
Masseur-Kinésithérapeute, orthophoniste	A	2	0	2	1	0	1
PéPoErPsOrTeMaPrDi	A	3	2	5	2	3	5
Technicien Paramédical Ci Sup	B	0	1	1	0	0	0
Technicien Paramédical CIN	B	4	0	4	0	0	0
FILIERE ANIMATION (f)		8	0	8	3	1	4
Adjoint d'animation Pal 1Ci	C	3	0	3	2	0	2
Adjoint d'animation Pal 2Ci	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint d'animation	C	3	0	3	1	1	2
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j)		209	15	224	95	23	118

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année:
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail =100%) présent toute l'année correspond à 1ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail =80%) présent toute l'année correspond à 0,8ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail =80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU

C1-1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2022	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		Nombre D'agents
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agent occupant un emploi permanent							23
Adjoint Administratif	C	ADM	367		3-3 2°	CDD	3
Adjoint animation	C	ANIM	367		3-3 2°	CDD	1
Adjoint Technique	C	TECH	367		3-3 2°	CDD	4
Assistant soc-educ	A	S	714		3 3 2°	CDD	1
Agent Social	C	S	367		3 3 2°	CDD	2
ATSEM Pal 2CI	C	S	368		3 3 2°	CDI	1
Educateur Jeunes Enfants	A	S	512		3 3 2°	CDD	1
Médecin Hcl	A	MS	1259		3 3 2°	CDD	1
Psychologue CIN	A	MS	712		3 3 2°	CDD	1
Infirmier soins gx CIN	A	MS	484		3-3 2°	CDD	3
Aide soignant CIN	B	MS	389		3-3 2°	CDD	2
PéPoErPsOrTeMaPrDi	A	MT	444		3-3 2°	CDD	3
Agent occupant un emploi non permanent (7)							1
Contrat de projet			382		3 II	A/ autres	1
TOTAL GENERAL							24

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-Social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité....)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3,110 et 110-1

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.

C3.2

C3.3

C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS Service social et médico-social					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

« Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

« - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

« - soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Service social et médico-social					
	<i>Centre d'Action médico social precoce (C.A.M.S.P.)</i>	15 juin 1978	Délibération du 15 juin 1978	EPSMS	non
	<i>Foyers Résidences</i>	30 septembre 1970	Délibération du 30 septembre 1970	EPSMS	non
	<i>Service de Soins Infirmiers a Domicile (SIAD)</i>	18 Decembre 1981	Délibération du 18 Decembre 1981	EPSMS	non
	<i>Service Aide A Domicile (SAAD)</i>	30 septembre 2005	Délibération du 30 septembre 2005	EPSMS	non
	<i>Service de Soins courants</i>			EPSMS	non
	<i>Service Accueil de jour "les picholines"</i>	17 decembre 2009	Délibération du 17 decembre 2009	EPSMS	non

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
		Page 60			

RÉSULTATS COMPTABLES PRÉVISIONNELS**DE L'EXERCICE 2022****BUDGET C.C.A.S.**

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT 2021	39 850,71	430 179,06	470 029,77
RECETTES 2022	131 202,26	2 776 493,03	2 907 695,29
DEPENSES 2022	-119 794,95	-2 656 710,93	-2 776 505,88
RESULTAT 2022	51 258,02	549 961,16	601 219,18
<i>Reports Dépenses</i>	-94 530,00		-94 530,00
<i>Reports Recettes</i>	0,00		0,00
RESULTAT nets 2022	-43 271,98	549 961,16	506 689,18

**Résultats provisoires 2022 du CCAS de la Ville d'Alès
certifiés conformes aux écritures en date du 6/03/2023**

**Le responsable du SGC ALES
par procuration
Isabelle VIC**

Service de Gestion Comptable d'Alès
11 Chemin des Espinaux
BP 40021
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ALES

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

BUDGET C.C.A.S. d'Alès

DEPENSES

<i>CHAPITRE 20</i>		<i>6 530,00</i>	
	203		6 530,00
<i>CHAPITRE 21</i>		<i>88 000,00</i>	
	2181		80 000,00
	2183		1 000,00
	2184		7 000,00
TOTAL GENERAL			94 530,00

RECETTES

TOTAL GENERAL			0,00

Fait à Alès le: 2 Janvier 2023

Le Président du C.C.A.S.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ALEZ

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



ETAT DES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2022

BUDGET C.A.M.S.P

DEPENSES

CHAPITRE 20		0,00
		0,00
CHAPITRE 21		19 405,00
	2181	9 220,00
	2188	10 185,00
CHAPITRE 23		0,00
		0,00
TOTAL GENERAL		19 405,00

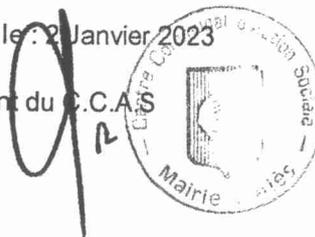
BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LES OLIVIERS

DEPENSES

CHAPITRE 20		0,00
		0,00
CHAPITRE 21		25 000,00
	2145	25 000,00
		0,00
		0,00
		0,00
TOTAL GENERAL		25 000,00

Fait à Alès le 2 Janvier 2023

Le Président du C.C.A.S



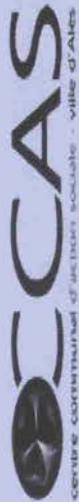
Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Centre Communal d'Action Sociale d'Alès

Foyer residence "les Oliviers"

Poste Comptable : Trésorerie ALES MUNICIPALE

BUDGET PRIMITIF

M22

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)
Activité théorique					
TOTAL	56	75	365	0	27 375
Externat					0
Semi-internat					0
Internat					0
Autre 1	56	75	365		27 375
Autre 2					0
					(5) = (2) x (3)

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
(6)	(7)	(8)
0	0	0

Nature	CA 2019		CA 2020		CA 2021		Moyenne	BP 2022	BP proposé 2023		Retenu par le tarifificateur	
	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)			(15)	(16)	(17)	(18)
Activité prévisionnelle												
TOTAL en journées	63	57	56	75	59	75	60	0,2%	0	0,0%		
Externat					0				0,0%	0,0%		
Semi-internat					0				0,0%	0,0%		
Internat					0				0,0%	0,0%		
Autre 1	63	57	56	75	59	75	60	0,2%	0,0%			
Autre 2					0				0,0%	0,0%		
					(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3				(16) = (15) / (5)	(18) = (17) / (5)		



ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETAB RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SC

1. Tableau prévisionnel au 31 octobre N-1

Activité prévisionnelle N-1 actualisée au 31 octobre N-1					
TOTAL N-1 (de 1 à 5)	+ 20 ans orientés ESAT		+ 20 ans orientés MAS		Autres (1)
	Nombre total	Dont titulaires CMU-C	+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH	+ 20 ans orientés en foyer (autre que FAM) ou SAVS	
Nombre de journées prévues et réalisées	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Externat	0				
Semi-internat	0				
Internat	0				
Autre 1	0				
Autre 2	0				
TOTAL en journées	0	0	0	0	0

2. Tableau prévisionnel actualisé au 31 janvier N

Activité réelle N-1

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
			Recon- duction	Mesures nouvelles			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE							
ACHATS							
601	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
602	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
603	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	89 562,35	93 000,00	104 600,00	0,00	104 600,00	104 600,00	
607	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
709	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
713	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SERVICES EXTERIEURS							
6111	2 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6112	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6118	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6242	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6247	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6248	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	18,25	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	3 092,30	3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00	
6281	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
6282	186 144,95	192 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	
6283	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6284	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6287	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	1 109,33	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAL GROUPE I	282 042,18	291 900,00	299 900,00	0,00	299 900,00	299 900,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé		(5) = (3) + (4)	Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
621	1 050,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	549,96	595,00	360,00	0,00	360,00	360,00	
631	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	10 886,61	11 819,00	10 807,00	0,00	10 807,00	10 807,00	
641	407 939,18	444 487,00	386 885,00	0,00	386 885,00	386 885,00	
642	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
643	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	161 641,31	175 599,00	153 948,00	0,00	153 948,00	153 948,00	
646	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	1 808,80	2 500,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
648	11 428,73	20 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00	96 000,00	
TOTAL GROUPE II	595 304,76	655 000,00	650 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	(1)	(2)		(3)		(4)		(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Recon-duction	Mesures nouvelles	Total	Dépenses autorisées			
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE.										
612	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	174 661,69	185 000,00	210 000,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00
6135	561,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6152	5 458,09	10 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
6155	16 132,36	15 000,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
6156	24 791,89	35 150,00	35 500,00	0,00	0,00	35 500,00	0,00	35 500,00	0,00	0,00
616	2 842,33	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00
617	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	9 049,81	8 500,00	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00
623	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00
627	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE										
651	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	0,00	4 500,00	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00
658	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES										
66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES										
671	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	2 330,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS										
6811	15 768,36	16 500,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
6812	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6816	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6871	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68725	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68742	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687461	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687462	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6876	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6894	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6895	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6897	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III	251 596,97	279 150,00	328 300,00	0,00	0,00	328 300,00	0,00	328 300,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)										
	1 128 943,91	1 226 050,00	1 278 200,00	0,00	0,00	1 278 200,00	0,00	1 278 200,00	0,00	0,00
002		RAN 2021	RAN 2022						Report à nouveau 2023	
005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 128 943,91	1 226 050,00	1 278 200,00	0,00	0,00	1 278 200,00	0,00	1 278 200,00	0,00	0,00

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	(1) Réal 2021	(2) Budget exécutoire 2022		(3) Recon- duction		(4) Mesures nouvelles		(5) = (3) + (4)	(6) Recettes autorisées	(7) Budget exécutoire
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION										
731		201 817,74	188 541,00	209 000,00	0,00	0,00	209 000,00			
731224 et 7312132	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)									
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7351	dont produits à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7352	dont produits à la charge du département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7353	dont produits à la charge de l'usager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GROUPE I		201 817,74	188 541,00	209 000,00	0,00	0,00	209 000,00	0,00	0,00	0,00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION										
70	Produits sauf 7082	856 114,00	910 000,00	835 000,00	0,00	0,00	835 000,00			
70821	Forfaits journaliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
71	Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Subventions d'exploitation et participations	40 000,00	40 000,00	127 034,05	0,00	0,00	127 034,05			
75	Autres produits de gestion courante	18 911,28	6 000,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00			
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	5 469,60	2 914,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00			
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II		920 494,88	958 914,00	984 034,05	0,00	0,00	984 034,05	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

GROUPE III. PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal 2021 (1)	Budget exécutoire 2022 (2)	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- duction (3)	Mesures nouvelles (4)		
76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIIONNELS						
771	2 996,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	4 905,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS						
781	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
786	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78725	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78742	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
787461	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
787462	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7876	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7891						
78921						
78922						
7894						
7895						
7896						
79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III	7 902,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	130 214,64	147 455,00	193 034,05	0,00	193 034,05	0,00
002						
005						
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	130 214,64	1 276 049,00	193 034,05	0,00	1 278 200,00	0,00

RAN 2021	RAN 2022
0,00	78 594,00
0,00	0,00
85 165,95	0,00

Report à nouveau 2023
0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	166,00	0,00	0,00
1161 /115921	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 905,00	0,00	0,00
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	14 825,00	10 000,00	15 000,00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	873,00	28 636,00	13 140,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		20 769,00	39 636,00	30 140,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fond propres	1 410,00	3 136,00	140,00
1161 / 11592	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	8 541,00	20 000,00	15 000,00
17	Dettes rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	15 768,00	16 500,00	15 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	0,00	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		25 719,00	39 636,00	30 140,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS

		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPE I + II + III)	1 278 200,00	
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPE II + III)	984 034,05	
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publics - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)		
D	Dotations (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publics et 115921 pour les ESSMS privés)		
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer		
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publics) et 115923 (ESSMS privés): Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au compte 115		
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	294 165,95	0,00
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESSMS publics)	85 165,95	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	209 000,00	0,00
	Dotations globales de financement	209 000,00	0,00

(activité 15) (activité 17)

Nombre de journées	(activité 15)	(activité 17)
- Externat	0	0
- Intégration scolaire	0	0
- Semi-internat	0	0
- Internat	0	0

Prix de journée moyen de l'année	(activité 15)	(activité 17)
- Externat	0,00	0,00
- Intégration scolaire		
- Semi-internat		
- Internat		

Nombre de forfaits ou de séances		
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance		

ANNEXE 4 : Bilan Financier

	2021	Réel 1991	FINANCEMENTS	2020	Réel 2021
BIENS					
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	13 156,00 €	6 139,44 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	141 633,45 €	140 389,57 €
Immobilisations corporelles brutes	836 791,46 €	476 887,98 €	Excédents affectés à l'investissement	400 221,51 €	400 221,51 €
- Terrains			Subventions d'investissement	-3,48 €	4 901,76 €
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	265 633,35 €	222 319,73 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	35 947,04 €	11 518,80 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)	3 811,23 €	3 811,23 €
- Autres immobilisations corporelles	535 211,07 €	243 049,45 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	65 434,09 €	71 718,36 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus	373 921,05 €	0,00 €
			Amortissements des immobilisations corporelles		
			- Agencements de terrain		
			- Constructions	44 597,30 €	
			- Installations techniques, matériel et outillage	27 213,57 €	
Immobilisations financières			- Autres immobilisations corporelles	302 110,18 €	
Amortissements comptabilisés excédentaires différés (2)			Amortissement des immobilisations incorporelles	7 893,63 €	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	42,58 €	2 714,80 €	Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Autres			Dépréciation des immobilisations		
Complexes de liaison investissement (2)			Autres (6)	9 725,82 €	33 066,34 €
			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	849 990,04 €	485 742,22 €	Total I	1 002 637,10 €	654 107,77 €
	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	152 647,98 €	168 365,55 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits	775 243,54 €	775 243,54 €
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	1 270,73 €	23 534,15 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	162 489,78 €	138 955,61 €
			Provisions pour risques et charges	38 587,76 €	38 587,76 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
			Compte de liaison trésorerie (stable)		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	975 591,79 €	974 321,06 €
	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	975 591,79 €	974 321,06 €
	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	1 128 238,85 €	1 142 686,61 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	80 637,82 €	80 650,25 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	61 440,27 €	1 612,80 €	Dettes sociales et fiscales	3 792,05 €	3 284,00 €
Créances diverses d'exploitation	4 166,20 €		Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres	1 160 923,59 €	1 236 997,54 €	Autres	15 464,56 €	13 292,70 €
			Compte de liaison d'exploitation		
Total VI	1 226 530,06 €	1 238 610,34 €	Total V	99 794,43 €	97 426,95 €
	1 126 735,63 €	1 141 183,39 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	1 503,22 €	1 503,22 €	Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
			Compte de liaison trésorerie		
Total VIII	1 503,22 €	1 503,22 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
	1 503,22 €	1 503,22 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	2 078 023,32 €	1 728 855,78 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	2 078 023,32 €	1 728 855,78 €

(1) : PPP = partenariat public privé
 (2) : ESSMS privés seulement
 (3) : Sous contrôle de tiers financiers
 (4) : ESSMS publics seulement
 (5) : Montant précède du signe "-"
 (6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financiers
 (7) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

Soins Infirmiers A Domicile - ALES

PROPOSITIONS

BUDGETAIRES

2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2023

N° FINSS (entité juridique) : 300784022

Organisme gestionnaire : CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE D ALES (C.C.A.S.)

Statut de l'entité juridique : Etat & Col.Territ.

Adresse : SSIAD CCAS ALES - Résidence Autonomie les Oliviers - 8 Av H Boucher 30100 Alès

Téléphone : 04 66 52 80 00

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : Max Roustan - Président

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : 25/10/2022

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINSS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
SOINS INFIRMIERS2	5, Rue Baronne Maison des solidarités 30100 ALES	300784022	SSIAD					Oui	Oui

Convention collective majoritaire de travail : FPT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des établissements, services et activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS de rattachement



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossesment sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	20 251,18 €	11 269,60 €	19 600,00 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES EXTERIEURS				
8111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	2 752,00 €	3 890,96 €	1 500,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242	Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	15,25 €	20,80 €	200,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 047,58 €	3 123,69 €	3 800,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	4 041,13 €	3 120,86 €	4 100,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	1 029,45 €	44,49 €	1 000,00 €
TOTAL GROUPE I		30 136,59 €	21 470,20 €	30 200,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL				
		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	0,00 €	24 920,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	8 779,46 €	12 044,84 €	11 620,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	360 335,11 €	469 861,49 €	459 480,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	134 159,79 €	178 289,09 €	167 980,00 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	1 870,40 €	464,90 €	2 000,00 €
648	Autres charges de personnel	34 540,64 €	19 264,67 €	34 000,00 €
TOTAL GROUPE II		539 685,40 €	679 924,99 €	700 000,00 €
(1): Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	Locations	12 784,96 €	12 845,64 €	13 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	7 196,72 €	9 653,22 €	12 500,00 €
616	Primes d'assurances	3 867,40 €	3 932,35 €	4 240,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	Divers	3 588,71 €	903,66 €	2 800,00 €
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	0,00 €	3 479,00 €	4 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 305,00 €	7 058,12 €	8 665,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE III		32 742,79 €	37 871,99 €	46 205,00 €
TOTAL DES CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		602 564,78 €	739 267,18 €	776 405,00 €
002	Déficit antérieur du CRP reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



005

Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	602 564,78 €	739 267,18 €	776 405,00 €

Présentation des produits :

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	621 147,85 €	644 022,27 €	707 900,00 €
731224 / 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I		621 147,85 €	644 022,27 €	707 900,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70821	Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	Production stockée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	12 607,51 €	64 848,69 €	68 505,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II		12 607,51 €	66 048,69 €	68 505,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 386,11 €	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	289,76 €	0,00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogoatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748	Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79	Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GROUPE III		1 386,11 €	289,76 €	0,00 €
-------------------------	--	-------------------	-----------------	---------------

TOTAL DES PRODUITS (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		635 141,47 €	710 360,72 €	776 405,00 €
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

002	Excédent antérieur du CRP reporté	0,00 €	58 839,09 €	0,00 €
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL		635 141,47 €	769 199,81 €	776 405,00 €
----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

Ratios		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
Marge brute d'exploitation		36 495,58 €	-22 138,10 €	8 665,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)		621 147,85 €	644 022,27 €	707 900,00 €
Taux de marge brute		5,88%	-3,44%	1,22%
Résultat net		32 576,69 €	-28 906,46 €	0,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713		622 533,96 €	644 312,03 €	707 900,00 €
Taux de résultat		5,23%	-4,49%	0,00%

Synthèse des CRP

FINESS ET	300784022	
Raison sociale	SOINS INFIRMIERS2	
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)		
	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	30 200,00 €	707 900,00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	700 000,00 €	68 505,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	46 205,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	776 405,00 €	776 405,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	776 405,00 €	776 405,00 €

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)		
	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €

OU

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)		
	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : charges afférentes à la structure	30 200,00 € 707 900,00 € 700 000,00 € 46 205,00 €	707 900,00 € 68 505,00 € 0,00 €
TOTAL DES CHARGES	776 405,00 €	776 405,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	776 405,00 €	776 405,00 €

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 665,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
Report sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	Utilisation de fonds déduits et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	8 665,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2-0)	8 665,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	1,12%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	9 965,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	9 965,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	9 965,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIASON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2023

FRNG estimé au 1er janvier 2023	0,00 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	0,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2023	0,00 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

BFR estimé au 1er janvier 2023	0,00 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2023	0,00 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

Trésorerie au 1er janvier 2023	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	0,00 €
Trésorerie au 31 décembre 2023	0,00 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)
 (2) Y compris participations et créances rattachées à des participations
 (3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Montant année 2023
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			0,00 €
+ Flux internes (charges)			8 665,00 €
F	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
R	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	8 665,00 €
I	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux Internes (produits)			0,00 €
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
F	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	0,00 €
R	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
I	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
R	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
E	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			8 665,00 €
Dont montant affectant le FRI			8 665,00 €
Dont montant affectant le FRE			0,00 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	37 881,69 €	0,00 €	8 665,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	2 062,38 €	31,89 €	1 300,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	289,76 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	39 944,07 €	321,65 €	9 965,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	36 846,55 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	39 944,07 €	37 168,20 €	9 965,00 €

Emplois		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	22 138,10 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	5 821,20 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 374,92 €	15 030,10 €	9 965,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	2 374,92 €	15 030,10 €	9 965,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	8 196,12 €	37 168,20 €	9 965,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	31 747,95 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	39 944,07 €	37 168,20 €	9 965,00 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

FINES ET	300784022
Raison sociale	SOINS INFIRMIERS2

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Postes							
GRUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	21 470,20 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GRUPE II Charges afférentes au personnel	679 924,99 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GRUPE III Charges afférentes à la structure	37 871,99 €	46 205,00 €	46 205,00 €	46 205,00 €	46 205,00 €	46 205,00 €	46 205,00 €
Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1)(hors c/615 ci-après)	17 881,65 €	21 040,00 €	21 040,00 €	21 040,00 €	21 040,00 €	21 040,00 €	21 040,00 €
Charges du groupe 3 - c/63 (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	3 479,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Charges d'entretien réparation (1)	9 653,22 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
Charges exceptionnelles décalissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	7 058,12 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €
Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/63748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reporte en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reporte en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'exercice N	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers des emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A- Total des charges de l'exercice	739 287,18 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €
Postes							
RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	739 287,18 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €	776 405,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le 12/04/2023
 ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF





	644 022,27 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €
GROUPE I / Produits de la tarification								
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge de l'assurance maladie	644 022,27 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €	707 900,00 €
Produits à la charge du département	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge de l'usager	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Préfets</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation								
Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)	66 048,69 €	68 505,00 €	68 505,00 €	68 505,00 €	68 505,00 €	68 505,00 €	68 505,00 €	68 505,00 €
GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encalissables								
Produits du groupe 3 autres que ceux listés ci-dessous	289,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	289,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c78821) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c78821) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
B - Total des produits de l'exercice	710 380,72 €	776 405,00 €						
RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	28 906,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	58 839,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	789 199,81 €	776 405,00 €						

+



Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
C								
Produits								
Groupe I : Produits de la vérification	644 022,27 €	707 800,00 €	707 800,00 €	707 800,00 €	707 800,00 €	707 800,00 €	707 800,00 €	707 800,00 €
Dont autres particulières par dotations non reconductibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe R : Autres produits d'exploitation	88 048,80 €	88 505,00 €	88 505,00 €	88 505,00 €	88 505,00 €	88 505,00 €	88 505,00 €	88 505,00 €
Dont : Produits de la gestion	289,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non imputables	710 360,72 €	778 405,00 €	778 405,00 €	778 405,00 €	778 405,00 €	778 405,00 €	778 405,00 €	778 405,00 €
Total des produits (1)	1 442 431,79 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €
Dont produits hors c/775, 777, 7781 et 78)	1 442 431,79 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €	1 574 710,00 €
Charges								
Groupe I : Charges affectées à l'évaluation courante	21 470,20 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €	30 200,00 €
Dont achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe II : Charges affectées au personnel	879 824,09 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Groupe III : Charges affectées à la structure	37 871,09 €	48 205,00 €	48 205,00 €	48 205,00 €	48 205,00 €	48 205,00 €	48 205,00 €	48 205,00 €
Dont charges des comptes 61 et 65 du Groupe 3	7 058,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont charges des comptes 67 et 69 du Groupe 3	27 334,87 €	33 540,00 €	33 540,00 €	33 540,00 €	33 540,00 €	33 540,00 €	33 540,00 €	33 540,00 €
Dont charges des comptes 63 et 65 du Groupe 2 des dépenses	3 479,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Total des charges (2)	939 165,38 €	886 405,00 €	886 405,00 €	886 405,00 €	886 405,00 €	886 405,00 €	886 405,00 €	886 405,00 €
Dont charges des comptes 60 à 62	89 850,00 €	89 850,00 €	89 850,00 €	89 850,00 €	89 850,00 €	89 850,00 €	89 850,00 €	89 850,00 €
Dont charges des comptes 63 et 64 à 647	189 798,83 €	187 800,00 €	187 800,00 €	187 800,00 €	187 800,00 €	187 800,00 €	187 800,00 €	187 800,00 €
Dont charges des comptes 65 à 67	28 516,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat prévisionnel (1)-(2)	-28 808,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Résultat prévisionnel	-28 808,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais internes (charges) (3)								
(FR) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	7 058,12 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €
(FR) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	7 058,12 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €
(FR) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Report en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Absorption en fonds dédiés (sauf 2/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais								
(FR) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	289,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Produits des cessions d'éléments d'actif	289,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacité (3) d'autofinancement prévisionnelle	-22 138,10 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €
(FR) Capacité d'autofinancement prévisionnelle	-22 138,10 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €
(FR) Capacité d'autofinancement prévisionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FR) Capacité d'autofinancement prévisionnelle	-23 098,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(*) Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'annexe N-1 uniquement, peuvent être masquées.



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
B								
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	4 500,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	4 500,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	-425 786,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F								
Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des créances (effet volume ou prix)	12 607,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres diminutions du BFR	413 179,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	-421 285,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R								
BFR initial (21)	394 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €
Trésorerie initiale = (24)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	394 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €
Trésorerie fin de période = (23) + (24) = (25)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liquidités de fin de période = (23) + (25)	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €	384 439,44 €

Compte cohérence avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D98 du PGFP) :	Ecart de 384439 €
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	Ecart de 384439 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios								
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1689) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FRJ en fin d'année (hors amortissements)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	9 985,00 €	19 930,00 €	19 930,00 €	29 895,00 €	39 860,00 €	49 825,00 €	59 790,00 €	69 755,00 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	9 985,00 €	19 930,00 €	29 895,00 €	39 860,00 €	49 825,00 €	59 790,00 €	69 755,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	8 995,00 €	17 330,00 €	25 995,00 €	34 660,00 €	43 325,00 €	51 990,00 €	60 655,00 €
Mesures correctives le cas échéant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	8 995,00 €	17 330,00 €	25 995,00 €	34 660,00 €	43 325,00 €	51 990,00 €	60 655,00 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
RATIOS								
Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée moyenne de la dette (c. 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (c-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	191,64	180,73	180,73	180,73	180,73	180,73	180,73	180,73
Taux de CAF en % des produits hors 6775, 777, 7781 et 78)	-3,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	0,00%	88,95%	88,95%	88,95%	88,95%	88,95%	88,95%	88,95%
Marge brute d'exploitation	-22 139,10 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €	8 665,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des dépenses courantes	-5,44%	1,22%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%	1,12%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRJ" ci-dessus. Si nécessaires, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n° établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS	2021	Réel 2022 (1)	FINANCEMENTS	2021	Réel 2022 (1)
BIENS STABLES			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	9 798,31 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	21 890,61 €	0,00 €
Immobilisations corporelles brutes	110 412,81 €	0,00 €	Excédents affectés à l'investissement	15 314,12 €	0,00 €
- Terrains	0,00 €	0,00 €	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €	Réserve de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
- Constructions	0,00 €	0,00 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporelles	110 412,81 €	0,00 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'écrit	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	95 659,91 €	0,00 €
			- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €
			- Constructions	0,00 €	0,00 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €
			- Autres immobilisations corporelles	95 659,91 €	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	Amortissement des immobilisations incorporelles	3 977,11 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)	0,00 €	0,00 €	Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3),(6)	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00 €	0,00 €	Dépréciation des immobilisations	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Autres (7)	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (3)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison investissement (3),(6)	0,00 €	0,00 €
Total II	120 211,12 €	0,00 €	Total I	138 841,75 €	0,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	16 630,63 €	0,00 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €
Résultat déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des déficits	362 139,05 €	0,00 €
Créances glissantes	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (4)	32 576,69 €	0,00 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	9 939,62 €	0,00 €
			Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	0,00 €
			Autres	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	404 655,36 €	0,00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	404 655,36 €	0,00 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	421 285,99 €	0,00 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs	4 500,78 €	0,00 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	0,00 €	0,00 €	Dettes sociales et fiscales	2 771,16 €	0,00 €
Créances diverses d'exploitation	12 607,51 €	0,00 €	Dettes diverses d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Ressources à reverser à l'aide sociale	0,00 €	0,00 €
Dépenses pour congés payés	0,00 €	0,00 €	Fonds déposés par les résidents	0,00 €	0,00 €
Autres	451 181,46 €	0,00 €	Autres	35 231,04 €	0,00 €
Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Total VI	463 785,97 €	0,00 €	Total V	42 502,96 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	421 285,99 €	0,00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liabilités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	0,00 €	0,00 €	Fonds des majeurs protégés	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Concours bancaires courants	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie	0,00 €	0,00 €	Ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Intérêts courus non échus	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	584 000,09 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie	0,00 €	0,00 €
			Total VII	0,00 €	0,00 €
			Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	584 000,09 €	0,00 €

(1) : Pour les EPFR établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1
 (2) : PPP = partenariat public-privé
 (3) : ESSMS privés seulement
 (4) : Sous contrôle de tiers financiers
 (5) : ESSMS publics seulement
 (6) : Montant précédé du signe "-"
 (7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financiers
 (8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

2021	Réel 2022 (1)
OK	OK

Ecart de -29906 €

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :
 Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :



Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2021	Valeur de l'indicateur pour 2022
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 18 hors c/185, c/188 et c/190) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 18 hors c/185, c/188 et c/190) CAF	0,00	0,00
2. Patrimoine Immobilier			
2.1. Valeur des immobilisations (1)	Solde créditeur des comptes 28	0,00%	0,00%
Construction	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage		86,64%	0,00%
Autres immobilisations corporelles			
3. Equilibre du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	ERI ou ERE ou FRNG x 365 / Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	10,39	0,00
Fonds de roulement net global (FRNG)	ERI ou ERE ou FRNG x 365 / Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	252,63	0,00
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BER x 365 / Indépendance x 365 / Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	263,01	0,00
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	BER x 365 / Indépendance x 365 / Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	263,01	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 / Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des stocks d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j)	(Stocks (solde débiteur classe 31) x 365) / Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 / Total des produits (comptes 70 et 73)	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j)	(Solde créditeur comptes 40) x 365 / Total des charges (comptes 60 à 62) ⁽²⁾	26,53	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 / Total des charges (comptes 63 et 64) à 647	6,98	0,00
5. Autres	CAF x 100 / Total classe 7 (hors c/715, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713	6,00%	-3,44%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (cf. 10685 ou c/ 106850) x 100 / Total classe 7 (hors c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et 713	58,50%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x 100 / Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713	5,88%	-3,44%

(1) : Déclarateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant
 (2) : Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2021	2022
Montant du compte 189 au 31/12 - Solde débiteur (prélevé du signe "-")	0,00 €	
Solde du compte 41 au 31/12	0,00 €	0,000 €
CAF/IAF	37 891,89 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	584 652,27 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	57 574,38 €	
Total comptes 63 et 64 à 647	144 809,65 €	
Total compte 681 (inscrits en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	597 259,78 €	
Total des produits (hors c/715, 777, 7781 et 78)	621 147,85 €	644 022,27 €
Total classe 709 et 713	0,00 €	
Total classe 7 (hors c/76, c/77, c/786 et c/787)	621 147,85 €	644 022,27 €
Marge brute d'exploitation	36 495,95 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	621 147,85 €	644 022,27 €





Annexe 6C : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés (y compris personnel de remplacement)

Tableau des effectifs

Catégorie / emploi (une ligne par emploi, le cas échéant subdivisée en une ligne "emploi permanent" et une ligne "emploi temporaire")	Emplois permanents (P) / temporaires (T)	Tableau des effectifs						Rémunérations brutes + charges sociales et fiscales			
		Nombre d'agents à temps plein (1)	Temps partiel		Nombre d'agents (4) = (1)+(2)	Nombre d'ETP (5) = (1)+(3)	Nombre d'ETP 2022 (*) (6)	Ecart (7) = (5)-(6)	2022	2023	Ecart
			Nombre d'agents (2)	Nombre d'ETP (3)					(8)	(9)	(10)=(9)-(8)
DIRECTION / ENCADREMENT	P	1	0	0,00	1	1,00	1,00	0,00	80 914,00 €	74 165,00 €	13 251,00 €
DIRECTION / ENCADREMENT	P	1	0	0,00	1	1,00	1,00	0,00	80 914,00 €	74 165,00 €	13 251,00 €
DIRECTION / ENCADREMENT	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01. Directeur	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01. Directeur	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
03. Médecin directeur	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
03. Médecin directeur	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
04. Directeur adjoint, attaché de direction, économie	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
04. Directeur adjoint, attaché de direction, économie	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
09. Educateur spécialisé - encadrement	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
09. Educateur spécialisé - encadrement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10. Educateur technique - encadrement	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10. Educateur technique - encadrement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11. Educateur technique spécialisé - encadrement	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11. Educateur technique spécialisé - encadrement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
12. Chef d'atelier	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
12. Chef d'atelier	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13. Assistant de service social - encadrement	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13. Assistant de service social - encadrement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14. Educateur de jeunes enfants - encadrement	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14. Educateur de jeunes enfants - encadrement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15. Conseiller en économie sociale - encadrement	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15. Conseiller en économie sociale - encadrement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16. Chef de service éducatif	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16. Chef de service éducatif	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17. Cadre infirmier - encadrement	P	1	0	1,00	1	1,00	1,00	0,00	80 914,00 €	74 165,00 €	13 251,00 €
17. Cadre infirmier - encadrement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18. Cadre infirmier psychiatrique	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18. Cadre infirmier psychiatrique	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19. Autre cadre - pédiatrique et social	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19. Autre cadre - pédiatrique et social	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20. Autre cadre - paramédical	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20. Autre cadre - paramédical	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21. Chef de service	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21. Chef de service	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION / GESTION	P	1	0	0,00	1	1,00	1,00	0,00	31 303,00 €	41 345,00 €	10 042,00 €
ADMINISTRATION / GESTION	P	1	0	0,00	1	1,00	1,00	0,00	31 303,00 €	41 345,00 €	10 042,00 €
ADMINISTRATION / GESTION	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
05. Agent administratif et de bureau	P	1	0	1,00	1	1,00	1,00	0,00	31 303,00 €	41 345,00 €	10 042,00 €
05. Agent administratif et de bureau	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
06. Autre personnel de direction/gestion	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
06. Autre personnel de direction/gestion	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES GENERAUX	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES GENERAUX	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES GENERAUX	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
07. Agent de service général	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
07. Agent de service général	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
08. Ouvrier professionnel	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
08. Ouvrier professionnel	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71. Maîtrise de maison	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71. Maîtrise de maison	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72. Vendeur de nuit	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72. Vendeur de nuit	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIO-EDUCATIF	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIO-EDUCATIF	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIO-EDUCATIF	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22. Educateur scolaire	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22. Educateur scolaire	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23. Instituteur spécialisé	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23. Instituteur spécialisé	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24. Instituteur	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
24. Instituteur	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25. Professeur des écoles	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25. Professeur des écoles	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26. Professeur agrégé	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26. Professeur agrégé	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27. Professeur enseignement général collège	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27. Professeur enseignement général collège	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28. Professeur lycée professionnel	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28. Professeur lycée professionnel	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
29. Maître assistants	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
29. Maître assistants	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30. Professeur/moniteur E.P.S.	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30. Professeur/moniteur E.P.S.	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31. Professeur technique - enseignement	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
31. Professeur technique - enseignement	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32. Educateur technique spécialisé	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32. Educateur technique spécialisé	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
33. Educateur technique	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
33. Educateur technique	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
34. Moniteur d'atelier	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
34. Moniteur d'atelier	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
35. Educateur spécialisé	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
35. Educateur spécialisé	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
38. Moniteur éducateur	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
38. Moniteur éducateur	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
37. Moniteur de jardin d'enfants	P	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
37. Moniteur de jardin d'enfants	T	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00			

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

00: Elève aide médico-psychologue	T				
Autres	P				
Autres	T				
PARAMEDICAL		0,00	0,00		0,00 €
53: Psychologue	P				
53: Psychologue	T				
54: Infirmier DE	P				
54: Infirmier DE	T				
55: Infirmier psychiatrique	P				
55: Infirmier psychiatrique	T				
56: Masseur kinésithérapeute	P				
56: Masseur kinésithérapeute	T				
57: Ergothérapeute	P				
57: Ergothérapeute	T				
58: Orthophoniste	P				
58: Orthophoniste	T				
59: Orthoptiste	P				
59: Orthoptiste	T				
60: Psychomotricien	P				
60: Psychomotricien	T				
62: Auxiliaire de puériculture	P				
62: Auxiliaire de puériculture	T				
63: Autres - paramédical diplômé	P				
63: Autres - paramédical diplômé	T				
70: Puéricultrice	P				
70: Puéricultrice	T				
61B: Aide-soignant (pour SSIAD)	P				
61B: Aide-soignant (pour SSIAD)	T				
Autres	P				
Autres	T				
MEDICAL		0,00	0,00		0,00 €
45: Psychiatre	P				
48: Psychiatre	T				
49: Pédiatre	P				
49: Pédiatre	T				
50: Médecin rééducation fonctionnelle	P				
50: Médecin rééducation fonctionnelle	T				
51: Autre spécialiste	P				
51: Autre spécialiste	T				
52: Médecin généraliste	P				
52: Médecin généraliste	T				
AUTRES FONCTIONS		0,00	0,00		0,00 €
TOTAL GENERAL	P	0,73	0,73		34 880,88 €

Raison sociale : SOINS INFIRMIERS2

FINES ET : 300784022

Charges de l'employeur sur rémunérations au titre de l'année N (Personnel figurant au tableau des effectifs)

Comptes / intitulés (*)	Assiette	Taux	Montant
63 Impôts, taxes et versements assimilés			
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
6311 Taxe sur les salaires			
Taux normal			0,00
1er taux majoré			
2ème taux majoré			
3ème taux majoré			
6312 Taxe d'apprentissage			
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
Autres (à préciser)			
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			4 760,00
6331 Versement transport			1 910,00
6332 Allocation logement			3 870,00
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue			1 140,00
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
AGEFIPH			
Autres (à préciser)			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
6451 Personnel non médical			
64511 Cotisations à l'URSSAF			74 080,00
Sur totalité des salaires			
Sur salaires plafonnés (tranche A)			
URSSAF prévoyance			
64512 Cotisations aux mutuelles			120,00
64513 Cotisations aux caisses de retraite			91 280,00
64514 Cotisations à l'ASSEDIC			2 500,00
64515 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)			
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			
6452 Personnel médical			
64521 Cotisations à l'URSSAF			
Sur totalité des salaires			
Sur salaires plafonnés (tranche A)			
URSSAF prévoyance			
64522 Cotisations aux mutuelles			
64523 Cotisations aux caisses de retraite			
64524 Cotisations à l'ASSEDIC			
64525 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)			
64528 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			
647 Autres charges sociales			
6471 Prestations versées pour le compte du FNAL			
6472 Fonds de solidarité			
6473 Allocations de chômage			
6474 Fonds d'insertion des personnes handicapées			
6475 Médecine du travail			2 000,00
6478 Divers			
64781 Cartes de transport			
64783 Comité d'hygiène et de sécurité			
64784 Œuvres sociales			
Dont fonctionnement			
64788 Autres (à préciser)			
6479 Remboursements sur autres charges sociales			
Allègements sur charges sociales et fiscales			

(*) A compléter si nécessaire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

S²LO

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

Centre Communal d'Action Sociale d'Alès

AIDE A DOMICILE ALES

PROPOSITIONS

BUDGETAIRES

2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

2023

Etablissement :	SERVICE D'AIDE A DOMICILE
Adresse :	22 Rue Michelet 30100 Ales
Date de la dernière habilitation :	06/04/2021
Organisme gestionnaire :	Centre Communal d'Action Sociale d'Alès
Téléphone :	04 66 54 23 26
Nom du Président :	MAX ROUSTAN PRESIDENT DU CCAS
Nom du Directeur : <i>ou de la personne habilitée à représenter l'établissement</i>	J RIOU DIRECTRICE
Nom des personnes habilitées à représenter l'organisme gestionnaire :	J RIOU / F CHANEL
Nom des personnes déléguées au SAD :	CHANEL F
N° FINESS :	300785862
N° et date d'agrément :	sap263000291
Organisme d'agrément :	DEPARTEMENT DU GARD
Catégorie :	460
Compétence :	0
Convention Collective Nationale du Travail :	FPT
Date d'arrivée des documents :	0
Capacité autorisée :	90 000 HEURES

Total agrégat approuvé en N-1 (classe 6-77-78-79)

0



ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réel N-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé (5) = (3) + (4)		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
ACHATS						
501 Achats stockés de matières premières et de fournitures	-	-	-	-	-	-
502 Achats stockés - autres approvisionnements	-	-	-	-	-	-
503 Variation des stocks	-	-	-	-	-	-
506 Achats non stockés de matières et fournitures	8 268,61	8 300,00	3 300,00	1 500,00	4 800,00	-
507 Achats de marchandise	-	-	-	-	-	-
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	-	-	-	-	-	-
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	-	-	-	-	-	-
SERVICES EXTERIEURS						
5111 Sous-traitance : prestations à caractère médical	-	-	-	-	-	-
5112 Sous-traitance : prestations à caractère médico-social	-	-	-	-	-	-
5118 Sous-traitance : autres prestations de service	-	-	-	-	-	-
AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
5241 Transports de biens	-	-	-	-	-	-
5242 Transports d'usagers	-	-	-	-	-	-
5247 Transports collectifs de personnel	-	-	-	-	-	-
5248 Transports divers	-	-	-	-	-	-
525 Déplacements, missions et réceptions	100,00	450,00	450,00	-	450,00	-
526 Frais postaux et frais de télécommunications	6 526,49	7 150,00	7 000,00	-	7 000,00	-
5281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	-	-	-	-	-	-
5282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	-	-	-	-	-	-
5283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	5 626,08	4 900,00	4 900,00	-	4 900,00	-
5284 Prestations d'informatique à l'extérieur	-	-	-	-	-	-
5287 Remboursement de frais	-	-	-	-	-	-
5288 Autres prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL GROUPE I	20 521,18	20 800,00	15 650,00	1 500,00	17 150,00	

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

621	Personnel extérieur à l'établissement
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
641	Rémunération du personnel non médical
642	Rémunération du personnel médical
643	Personnes handicapées
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance
646	Charges personnes handicapées
647	Autres charges sociales
648	Autres charges de personnel

Réal N-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
		Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
23 232,85	15 000,00	20 000,00	-	20 000,00	
320,04	312,00	312,00	-	312,00	
-	-	-	-	-	
31 627,16	30 280,00	30 200,00	-	30 200,00	
1 231 289,75	1 159 005,00	1 497 488,10	-	1 497 488,10	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
197 885,08	196 403,00	206 000,00	-	206 000,00	
-	-	-	-	-	
4 165,90	9 000,00	6 000,00	-	6 000,00	
-	15 000,00	-	-	-	
1 488 520,78	1 425 000,00	1 760 000,10	0,00	1 760 000,10	0,00

TOTAL GROUPE II

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le 12/04/2023
 ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réal N-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)		
512 Redevances de crédit bail	-	-	-	-	-	-
5132 Locations immobilières	5 400,00	5 400,00	5 400,00	-	5 400,00	-
5135 Locations mobilières	-	-	-	-	-	-
514 Charges locatives et de co-propriété	-	-	-	-	-	-
5152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	-	-	-	-	-	-
5155 Entretien et réparations sur biens mobiliers	-	-	-	-	-	-
5156 Maintenance	6 162,48	8 000,00	8 300,00	-	8 300,00	-
516 Primes d'assurances	3 325,63	3 650,00	3 050,00	-	3 050,00	-
517 Etudes et recherches	-	-	-	-	-	-
518 Divers	600,00	1 400,00	1 150,00	-	1 150,00	-
523 Information, publications, relations publiques	-	300,00	1 000,00	-	1 000,00	-
527 Services bancaires et assimilés	-	300,00	300,00	-	300,00	-
535 Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	-	-	-	-	-	-
537 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	-	-	-	-	-	-

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

551 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-
554 Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 000,00	1 000,00	-	1 000,00	-
5551 Quote part résultat opé GCSMS	-	-	-	-	-	-
557 Subventions	-	13 000,00	14 000,00	-	14 000,00	-
558 Charges diverses de gestion courante	-	-	-	-	-	-

CHARGES FINANCIERES

56 Charges financières	-	-	-	-	-	-
------------------------	---	---	---	---	---	---

CHARGES EXCEPTIONNELLES

571 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	498,86	500,00	-	500,00	-
573 Charges sur exercices antérieurs	57,25	-	-	-	-	-
575 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-	-	-	-	-
578 Autres charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

ACHATS

01	Achats stockés de matières premières et de fournitures	-	-	-	-	-	-	-	-
02	Achats stockés - autres approvisionnements	-	-	-	-	-	-	-	-
03	Variation des stocks	2 005,00	2 005,00	-	20,00	770,00	-	4 800,00	-
06	Achats non stockés de matières et fournitures	-	-	-	-	-	-	-	-
07	Achats de marchandise	-	-	-	-	-	-	-	-
09	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	-	-	-	-	-	-	-	-

SERVICES EXTERIEURS

111	Sous-traitance : prestations à caractère médical	-	-	-	-	-	-	-	-
112	Sous-traitance : prestations à caractère médico-social	-	-	-	-	-	-	-	-
118	Sous-traitance : autres prestations de service	-	-	-	-	-	-	-	-

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

241	Transports de biens	-	-	-	-	-	-	-	-
242	Transports d'usagers	-	-	-	-	-	-	-	-
247	Transports collectifs de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
248	Transports divers	-	-	-	-	-	-	-	-
25	Déplacements, missions et réceptions	-	-	-	-	-	-	-	-
26	Frais postaux et frais de télécommunications	4 175,00	1 565,00	-	690,00	450,00	-	7 000,00	-
281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
284	Prestations d'informatique à l'extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
287	Remboursement de frais	-	-	-	-	-	-	-	-
288	Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-

TOTAL GROUPE I

6 180,00	3 570,00	0,00	710,00	6 690,00	17 150,00
-----------------	-----------------	-------------	---------------	-----------------	------------------

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

321	Personnel extérieur à l'établissement	13 515,00	6 485,00	-	-	-	-	-	-
322	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	-	-	-	-	-	-	-
331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	-	-	-	315,00	-	-	-	-
333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	22 895,00	10 833,00	-	4 258,00	-	-	-	-
341	Rémunération du personnel non médical	874 474,00	414 175,00	-	160 823,10	-	-	-	-
342	Rémunération du personnel médical	-	-	-	-	-	-	-	-
343	Personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-	-
345	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	145 699,00	68 934,00	-	27 094,00	-	-	-	-
346	Charges personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-	-
347	Autres charges sociales	6 434,00	3 086,00	-	980,00	-	-	-	-
348	Autres charges de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-

TOTAL GROUPE II

1 063 017,00	503 513,00	0,00	193 470,10	0,00	760 010,10
---------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12/04/2023
ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



ROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

PROPOSE					
Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global

Redevances de crédit bail	-	-	-	-	-
2 Locations immobilières	-	-	-	5 400,00	5 400,00
5 Locations mobilières	-	-	-	-	-
Charges locatives et de co-propriété	-	-	-	-	-
2 Entretien et réparations sur biens immobiliers	-	-	-	-	-
5 Entretien et réparations sur biens mobiliers	-	-	-	-	-
6 Maintenance	3 580,00	-	-	-	-
Primes d'assurances	1 790,00	1 720,00	500,00	2 500,00	8 300,00
Etudes et recherches	-	860,00	350,00	50,00	3 050,00
Divers	-	-	-	-	-
Information, publications, relations publiques	-	-	-	1 150,00	1 150,00
Services bancaires et assimilés	-	-	-	1 000,00	1 000,00
Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	-	-	-	300,00	300,00
Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	-	-	-	-	-

TRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-	-	-
Quote part résultat opé GCSMS	-	-	-	1 000,00	1 000,00
Subventions	8 580,00	4 115,00	1 305,00	-	14 000,00
Charges diverses de gestion courante	-	-	-	-	-

ARGES FINANCIERES

Charges financières	-	-	-	-	-
---------------------	---	---	---	---	---

ARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-	-	-
Charges sur exercices antérieurs	-	-	-	500,00	500,00
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-	-	-	-

ATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	7 150,00	7 150,00
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	-
Dépréciation des actifs circulants	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions - charges financières	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions - charges exceptionnelles	-	-	-	-	-
dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	-	-	-	-	-
5 dont amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
1 dont dotations à la provision règlementée destinée à renforcer la couverture au besoin en	-	-	-	-	-
2 fond de roulement	-	-	-	-	-
dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)	-	-	-	-	-
dont engagement à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)	-	-	-	-	-

TOTAL GROUPE III

	13 950,00	6 695,00	0,00	2 155,00	19 050,00	41,8
TAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 083 147,00	513 778,00	0,00	196 335,10	25 740,00	1 810,00

Déficit de la section d'exploitation reporté
Amortissements comptables excédentaires différés

TAL DEPENSES D'EXPLOITATION

	1 083 147,00	513 778,00	0,00	196 335,10	25 740,00	1 850,00
--	--------------	------------	------	------------	-----------	----------

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Report à nouveau n-2

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

Réal N-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
		Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
-	-	-	-	-	-	-
892 155,92	1 020 206,00	1 020 000,00	-	1 020 000,00	-	-
386 863,24	375 000,00	390 000,00	-	390 000,00	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
175 177,92	175 849,00	202 000,00	-	202 000,00	-	-
1 454 197,08	1 571 055,00	1 612 000,00	0,00	1 612 000,00		0,00

TOTAL GROUPE I

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

Réal N-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
		Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
44 000,00	-	205 080,00	-	205 080,00	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
30 010,56	12 000,00	39 120,00	-	39 120,00	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
2 505,00	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
76 515,56	12 000,00	244 200,00	0,00	244 200,00		0,00

TOTAL GROUPE II

731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)
732	Produits à la charge de l'état
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées
7351	dont produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie
7352	dont produits des EHPAD à la charge du département
7353	dont produits des EHPAD à la charge de l'utilisateur
738	Produits à la charge d'autres financeurs

70	Produits sauf 7082
7082	Participations forfaitaires des usagers
70821	dont forfaits journaliers
70822	dont participations des personnes handicapées (4e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF)
70823	dont participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT
70828	dont autres participations forfaitaires des usagers
71	Production stockée
72	Production immobilisée
74	Subventions d'exploitation et participations
75	Autres produits de gestion courante
603	Variation des stocks (en recettes)
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées
6459/69	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de Prévoyance et sur autres charges sociales
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

76	Produits financiers								
----	---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
773	Produits sur exercices antérieurs								
775	Produits de cessions d'éléments d'actif								
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice								
778	Autres produits exceptionnels								

AUTRES PRODUITS

781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits d'exploitation)								
786	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits financiers)								
787	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits exceptionnels)								
78725	dont reprises sur amortissements dérogatoires								
78741	dont reprises sur provisions réglementée pour la couverture au besoin en tons de								
78742	convalescent								
787461	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations								
787462	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant								
78748	(établissements privés)								
78748	Autres reprises sur provisions								
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles								
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)								
79	Transfert de charges d'exploitation								
791	dont transfert de charges d'exploitation								
796	dont transfert de charges financières								
797	dont transfert de charges exceptionnelles								

TOTAL GROUPE III

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

002	Excédent de la section d'exploitation reporté								
005	Amortissements comptables excédentaires différés								
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION									

Réal N-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
		Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
-	-	-	-	-	-	-

-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---

-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
------	------	------	------	------	------	------

1 530 712,64	1 583 055,00	1 856 200,00	0,00	1 856 200,00		
--------------	--------------	--------------	------	--------------	--	--

1 530 712,64	1 583 055,00	1 856 200,00	0,00	1 856 200,00		

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le 12/04/2023
 ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

PROPOSE					
Alde à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global

76	Produits financiers	-	-	-	-
----	---------------------	---	---	---	---

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-	-
773	Produits sur exercices antérieurs	-	-	-	-
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-	-
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-	-
778	Autres produits exceptionnels	-	-	-	-

AUTRES PRODUITS

781	Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions (produits d'exploitation)	-	-	-	-
786	Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions (produits financiers)	-	-	-	-
787	Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions (produits exceptionnels)	-	-	-	-
78725	dont reprises sur amortissements dérogatoires	-	-	-	-
78741	dont reprises sur provisions réglementée pour la couverture du besoin en fonds de roulement	-	-	-	-
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
787461	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	-	-	-	-
787462	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	-	-	-	-
78748	dont autres reprises sur provisions	-	-	-	-
7876	dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	-	-	-	-
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)	-	-	-	-
79	Transfert de charges d'exploitation	-	-	-	-
791	dont transfert de charges d'exploitation	-	-	-	-
796	dont transfert de charges financières	-	-	-	-
797	dont transfert de charges exceptionnelles	-	-	-	-

TOTAL GROUPE III

0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
------	------	------	------	------	------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

735 259,00	1 097 542,00	0,00	0,00	23 400,00	
------------	--------------	------	------	-----------	--

Report à nouveau n-2

735 258,00	1 097 542,00	0,00	0,00	23 400,00	
------------	--------------	------	------	-----------	--

002 Excédent de la section d'exploitation reporté

005 Amortissements comptables excédentaires différés

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

Section d'investissement : emplois

Réal N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
----------	-----------------------	-----------------------

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	-		
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	-		
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	-		

Reprises

14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)	-		
15	Provisions pour risques et charges	-		

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	-		
17	Dettes rattachées à des participations	-		

Compte de liaison investissement

18	Comptes de liaison	-		
----	--------------------	---	--	--

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles	-		1 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 188,00		6 345,00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	5 000,00	
23	Immobilisations en cours	-	9 326,00	
24	Immobilisations affectées, concédées, mises à disposition	-		
26	Participations et créances rattachées à des participations	-		
27	Autres immobilisations financières	-		

Autres

28	Amortissements des immobilisations (reprises)	-		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)	-		
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours	-		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	-		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)	-		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)	-		

Total des emplois	1 188,00	14 326,00	7 345,00
--------------------------	-----------------	------------------	-----------------

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Déficit)	-		
-----	---	---	--	--

004	Amortissements comptables excédentaires différés	-		
-----	--	---	--	--

003	Excédent prévisionnel d'investissement	-		
-----	--	---	--	--

TOTAL GENERAL	1 188,00	14 326,00	7 345,00
----------------------	-----------------	------------------	-----------------

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Section d'investissement : ressources

	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
--	----------	-----------------------	-----------------------

Augmentation des fonds propres

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	731,24	4 826,00	195,00
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	-	-	-
13	Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	-	-	-

Dotations aux provisions

14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)	-	-	-
15	Provisions pour risques et charges	-	-	-

Augmentation des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
17	Dettes rattachées à des participations	-	-	-

Compte de liaison investissement

18	Compte de liaison	-	-	-
----	-------------------	---	---	---

Immobilisations (sorties)

20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
24	Immobilisations affectées, concédées, mises à disposition	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-

Autres

28	Amortissements des immobilisations (dotations)	7 701,20	9 500,00	7 150,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)	-	-	-
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours	-	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	-	-	-
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)	-	-	-
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)	-	-	-

Total des ressources	8 432,44	14 326,00		7 345,00
-----------------------------	-----------------	------------------	--	-----------------

001	Résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent)	-	-	-
004	Amortissements comptables excédentaires différés	-	-	-
007	Déficit prévisionnel d'investissement	-	-	-

TOTAL GENERAL	8 432,44	14 326,00		7 345,00
----------------------	-----------------	------------------	--	-----------------

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Annexe 11 : Tableau des effectifs

Catégorie	A Temps plein n-1		B Temps partiel n-1		C Total n-1		Variation en ETP n		Nombre d'ETP résultant du budget exécutoire
	Nombre d'agents	0	Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP	proposée en plus	en moins	
1 Direction/Encadrement TOTAL 1	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Administration/Gestion TOTAL 2	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Services généraux TOTAL 3	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Restauration TOTAL 4	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Socio-éducatif TOTAL 5	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Paramédical TOTAL 6	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Médical TOTAL 7	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Autres fonctions TOTAL 8	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Calcul des tarifs horaires

Tarifs horaires		PROPOSE					
		Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III	1 083 147,00	513 778,00	-	196 335,10	25 740,00	1 819 000,10
B	PRODUITS EN ATTENUATION						
	TOTAL GROUPES II + III	139 000,00	81 800,00	-	-	23 400,00	244 200,00
C	Reprises sur le compte 11 511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement).						-
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1).						-
E	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : Dettes provisionnées pour congés à payer.						-
F	Provisionnement (débits) de l'exercice au compte 116-3 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles et au compte 116-8.						-
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées.	944 147,00	431 978,00	-	196 335,10	2 340,00	1 574 800,10
H	(+/-) Reprises de résultat					37 199,90	37 199,90
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G + ou - H	944 147,00	431 978,00	-	196 335,10	39 539,90	1 612 000,00
	Nombre d'heures d'interventions						69 000,00
	Montants horaires	13,68	6,26	-	2,85	0,57	23,56
	Tarifs horaires	24,50	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF





Heures intervention						
	RETENU n-1		PROPOSE n			
	Global	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Global	Ecart
Nombre d'heures d'intervention	69 000,00	25 790,00	43 210,00		69 000,00	0,00
Absences payées						
Trajet		674,00	156,00		830,00	830,00
Congés familiaux					-	-
Délégation					-	-
CHSCT					-	-
Femmes enceintes					-	-
Enfants malades					-	-
Visites médicales					-	-
Organisation du travail		298,00	132,00		430,00	430,00
Temps mort	1 291,00	418,00	444,00		862,00	-429,00
Congés ancienneté					-	-
Congés de fractionnement					-	-
Accident du travail					-	-
Maladie	7 911,00	8 010,00	4 468,00		12 478,00	4 567,00
Maternité					-	-
Congés formation	882,00	936,00	280,00		1 216,00	334,00
Autres heures non facturables					-	-
Total hors congés payés non facturables	10 084,00	10 336,00	5 480,00	-	15 816,00	5 732,00
Congés Payés	11 240,00	9 594,00	4 158,00		13 752,00	2 512,00
Total heures non facturables	21 324,00	19 930,00	9 638,00	-	29 568,00	8 244,00
Effectif à prévoir						
Durée mensuelle du travail	151,67	151,67	151,67		151,67	0,00
ETP théorique	49,63	25,12	29,04	-	54,16	4,53
ETP au budget	49,08	34,43	16,52	-	50,95	1,87
ETP en sur (+) ou en sous (-) effectif	-0,55	9,31	-12,52	-	-3,21	-2,66
Taux de facturation	76,39%	56,41%	81,76%	-	70,00%	-6,39%

Heures par financeurs						
	RETENU n-1		PROPOSE n			
	Global	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Global	Ecart
TOTAL DES HEURES D'INTERVENTIONS	69 000,00	25 790,00	43 210,00	-	69 000,00	0,00
Nombre heures facturation APA Département	38 590,00	937,00	36 556,00		37 493,00	-1 097,00
Nombre autres heures facturation Département	10 319,00	6 863,00	3 949,00		10 812,00	493,00
Nombre heures facturation CAF					-	-
Nombre heures facturation CNAV	11 976,00	12 460,00			12 460,00	484,00
Nombre heures facturation CRAM					-	-
Nombre heures facturation Mutuelles					-	-
Nombre heures facturation MSA					-	-
Nombre heures facturation Bénéficiaires	7 127,00	5 715,00	1 020,00		6 735,00	-392,00
Nombre heures facturation (autres)	988,00	1 500,00			1 500,00	512,00
Autres heures facturation	0,00	-1 685,00	1 685,00	-	-	-
Part des heures APA Département	55,93%	3,63%	84,60%	-	54,34%	-1,59%
Part des heures Département	14,96%	26,61%	9,14%	-	15,67%	0,71%

ETP et salaires aides à domicile

		PROPOSE n						
RETENU n-1		Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global	Ecart
Global								
ETP								
	Direction	0,40				0,40	0,40	-
	Administration	3,00				3,16	3,16	0,16
	Encadrement	2,00			2,08		2,08	0,08
	Aide à domicile (Cat A)							
	Aide à domicile (Cat B)	29,31					34,44	5,13
	Aide à domicile (Cat C)	19,77	34,43				16,52	-3,25
	Aide familiale							
	Auxiliaire de puériculture							
	Autre							
	Services généraux							
	Psychologue							
	TOTAL DES ETP	54,48	34,43	-	2,08	3,56	56,60	2,12
Salaires et charges annuels								
	Direction	15 000,00				15 000,00	15 000,00	-
	Administration	110 907,00				111 328,00	111 328,00	421,00
	Encadrement	78 522,00			82 201,00		82 201,00	3 679,00
	Aide à domicile (Cat A)							
	Aide à domicile (Cat B)	722 615,00	1 047 958,00				1 047 958,00	325 343,00
	Aide à domicile (Cat C)	485 956,00					503 513,00	17 557,00
	Aide familiale							
	Auxiliaire de puériculture							
	Autre							
	Services généraux							
	Psychologue							
	TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES	1 413 000,00	1 047 958,00	-	82 201,00	126 328,00	1 760 000,00	347 000,00

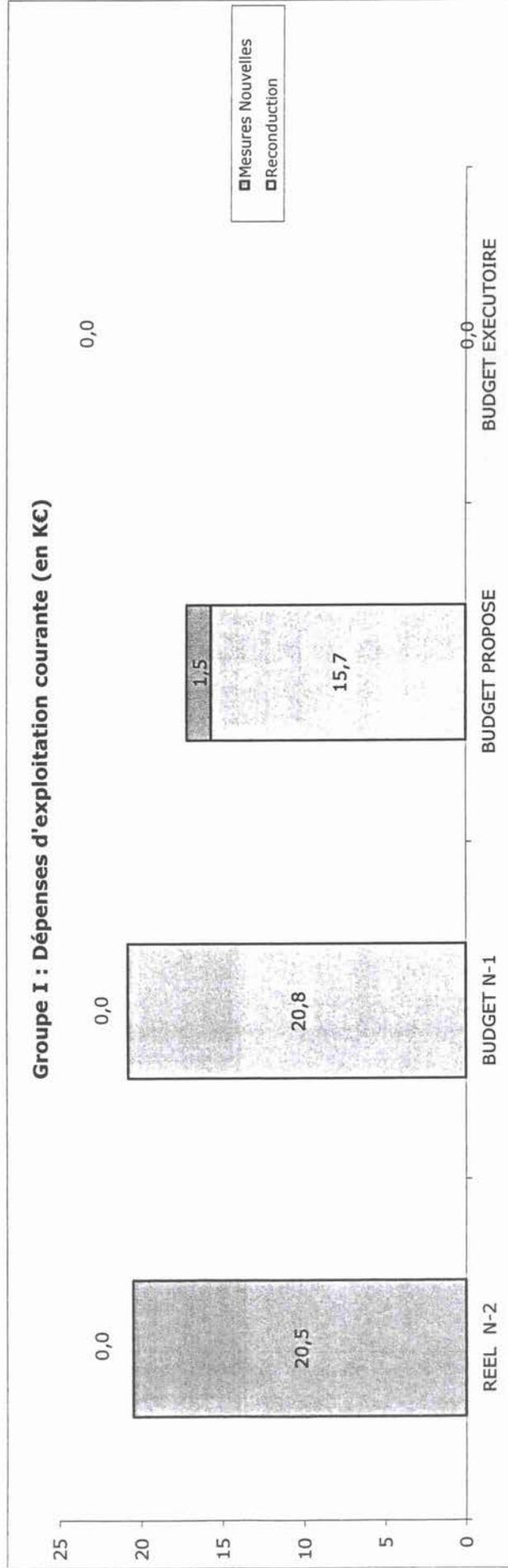
Le total des salaires et charges doit être égal au montant figurant dans les groupes fonctionnels aux comptes : 631, 633, 641, 642, 643, 645, 646, 647, 648 moins les comptes de produits 6419, 6429, 6459, 6489

Ecart : -1 353 568,10

Soit : 1 700 568,10

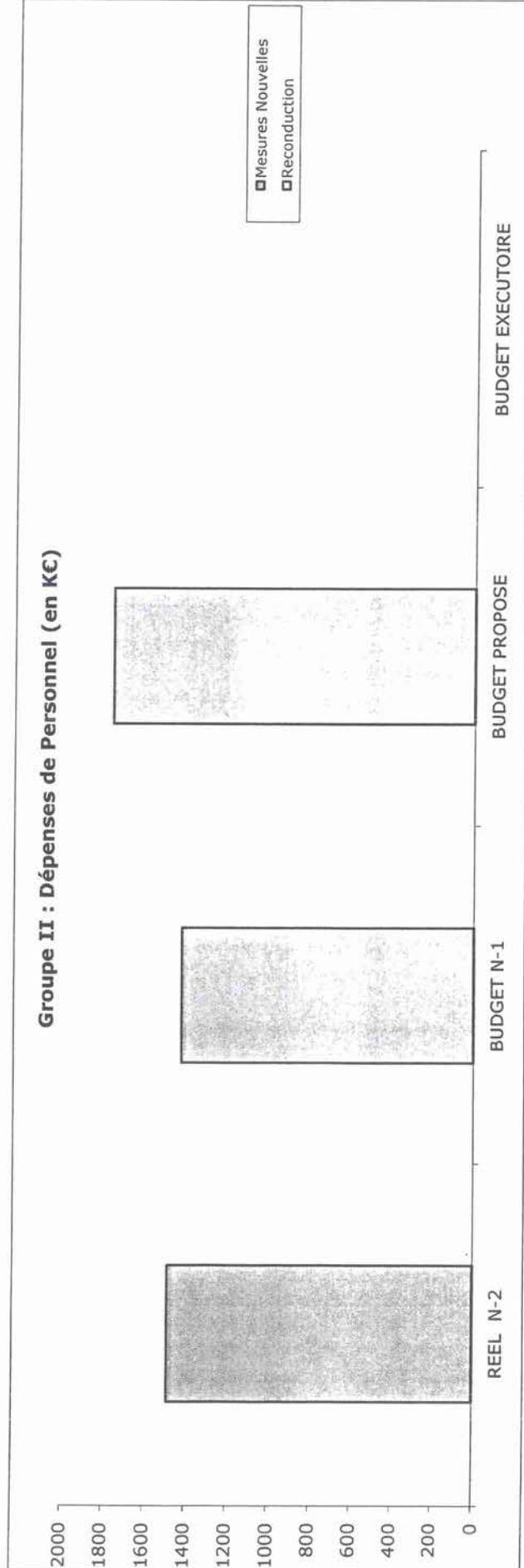
DEPENSES D'EXPLOITATION (en K€)

GRUPE I (en K€)	REEL N-2	BUDGET N-1	BUDGET PROPOSE	BUDGET EXECUTOIRE
Achats	8,3	8,3	4,8	0,0
Services extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres services extérieurs	12,3	12,5	12,4	0,0
Total	20,5	20,8	17,2	0,0



DEPENSES D'EXPLOITATION (en K€)

GROUPE II (en K€)	REEL N-2	BUDGET N-1	BUDGET PROPOSE	BUDGET EXECUTOIRE
Comptes 62	23,6	15,3	20,3	0,0
Comptes 63	31,6	30,3	30,2	0,0
Comptes 64	1433,3	1379,4	1709,5	0,0
Total	1488,5	1425,0	1760,0	0,0



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

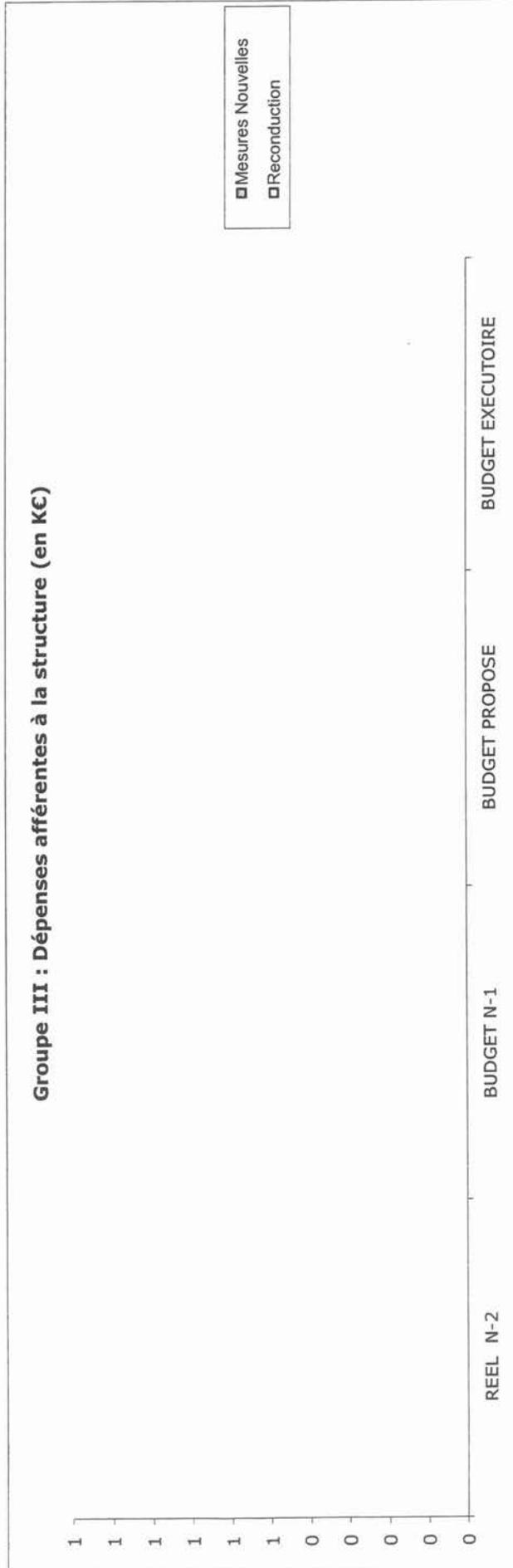
Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



DEPENSES D'EXPLOITATION (en K€)

GOUPE III (en K€)	REEL N-2	BUDGET N-1	BUDGET PROPOSE	BUDGET EXECUTOIRE
Autres Comptes 61, 62, 63	15,5	19,1	19,2	0,0
Autres Charges de gestion	0,0	14,0	15,0	0,0
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	0,1	0,5	0,5	0,0
DAP	7,7	9,5	7,2	0,0
Total	0,0	0,0	0,0	0,0



Mesures Nouvelles
 Reconduction



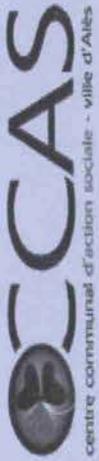
Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Instruction comptable : M22 EPRD

Poste Comptable : Trésorerie ALES MUNICIPALE

Centre Communal d'Action Sociale d'Alès

Centre d'action médico social précoce

PROPOSITIONS

BUDGETAIRES

2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

N° FINSS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINSS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
CAMSP2	11 rue Jules Renard 30100 ALES	300784725	CAMSP						

Convention collective majoritaire de travail :



Raison sociale :

CAMSP2

FINES ET :

300784725

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	34 864,69 €	80 230,54 €	81 000,00 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	4 660,00 €	0,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
6242	Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	425,57 €	1 157,17 €	4 000,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	5 267,38 €	1 082,55 €	3 000,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	21 964,20 €	18 480,00 €	19 000,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I		67 921,84 €	105 610,26 €	112 000,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL				
		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
621	Personnel extérieur à l'établissement	135 562,98 €	107 394,81 €	110 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	12 692,63 €	15 453,23 €	19 297,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	474 598,38 €	562 029,94 €	633 066,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	191 405,12 €	222 859,71 €	263 656,00 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	0,00 €	4 150,00 €	2 500,00 €
648	Autres charges de personnel	47 287,20 €	-36 982,88 €	21 481,00 €
TOTAL GROUPE II		861 546,31 €	876 104,81 €	1 050 000,00 €
(1): Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	Locations	14 957,09 €	0,00 €	0,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	1 433,58 €	7 294,32 €	9 170,00 €
616	Primes d'assurances	2 391,50 €	2 782,66 €	3 000,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	Divers	20 534,83 €	7 829,46 €	17 500,00 €
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	1 430,40 €	1 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	2 400,00 €	363,74 €	0,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	0,00 €	4 810,00 €	5 410,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières	18 645,30 €	17 614,51 €	17 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	3 979,20 €	0,00 €	0,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	14 285,59 €	102 736,73 €	128 420,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE III		78 627,09 €	144 861,82 €	185 000,00 €
TOTAL DES CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		1 008 095,24 €	1 126 576,89 €	1 347 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



005

Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	1 008 095,24 €	1 126 576,89 €	1 347 000,00 €

Présentation des produits :

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	972 655,91 €	846 243,66 €	979 773,00 €
731224 / 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	189 593,40 €	206 969,04 €	244 943,00 €
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I		1 162 249,31 €	1 053 212,70 €	1 224 716,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70821	Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 ^e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	Production stockée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	Production immobilisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	736,55 €	88,60 €	40 000,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II		736,55 €	88,60 €	40 000,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	2 624,11 €	0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00 €	28 352,00 €	35 430,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	50 402,00 €	46 854,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78748	Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78921	Report en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79	Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GROUPE III		0,00 €	81 378,11 €	82 284,00 €
-------------------------	--	---------------	--------------------	--------------------

TOTAL DES PRODUITS (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		1 162 985,86 €	1 134 679,41 €	1 347 000,00 €
---	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

002	Excédent antérieur du CRP reporté	55 476,00 €	0,00 €	0,00 €
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL		1 218 461,86 €	1 134 679,41 €	1 347 000,00 €
----------------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Ratios	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
Marque brute d'exploitation	191 800,71 €	47 075,65 €	63 136,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	1 162 249,31 €	1 053 212,70 €	1 224 716,00 €
Taux de marge brute	16,50%	4,47%	5,18%
Résultat net	154 890,82 €	8 102,52 €	0,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	1 162 249,31 €	1 134 590,81 €	1 307 000,00 €
Taux de résultat	13,33%	0,71%	0,00%

Synthèse des CRP

FINESSE ET	300784725
Raison sociale	CAMSP2

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES	112 000,00 € 1 050 000,00 € 185 000,00 € 1 347 000,00 €	1 224 716,00 € 40 000,00 € 82 284,00 € 1 347 000,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005) TOTAL GENERAL	0,00 € 0,00 € 1 347 000,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005) TOTAL GENERAL

FINESSE ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €

OU

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure TOTAL DES CHARGES	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 0,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005) TOTAL GENERAL	0,00 € 0,00 € 0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002) Amortissements comptables excédentaires différés (005) TOTAL GENERAL

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023

CHARGES	PRODUITS
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante Groupe II : charges afférentes au personnel Groupe III : charges afférentes à la structure	Groupe I : produits de la tarification Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
112 000,00 €	1 224 716,00 €
1 050 000,00 €	40 000,00 €
185 000,00 €	82 284,00 €
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
1 347 000,00 €	1 347 000,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
1 347 000,00 €	1 347 000,00 €

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report sur amortissements, aux dépréciations et provisions	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
0,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL 1	SOUS-TOTAL 2
128 420,00 €	82 284,00 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2>0)	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (s1 1-2<0)
46 136,00 €	0,00 €
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>
3,43%	0,00%

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
0,00 €	46 136,00 €
34 000,00 €	0,00 €
Immobilisations (2)	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
138 810,00 €	240 899,00 €
Autres emplois	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
0,00 €	0,00 €
TOTAL DES EMPLOIS	TOTAL DES RESSOURCES
172 810,00 €	287 035,00 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
114 225,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT
287 035,00 €	287 035,00 €

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)	0,00 €
---	---------------	--	---------------

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2023

FRNG estimé au 1er janvier 2023	0,00 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	114 225,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2023	114 225,00 €

BESON EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

BFR estimé au 1er janvier 2023	0,00 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2023	0,00 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

Trésorerie au 1er janvier 2023	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	114 225,00 €
Trésorerie au 31 décembre 2023	114 225,00 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)
 (2) Y compris participations et créances rattachées à des participations
 (3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2023
+ Flux internes (charges)			
F	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
R	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	128 420,00 €
I	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/6866, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	82 284,00 €
F	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	0,00 €
R	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	35 430,00 €
I	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	46 854,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
R	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
E	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/7866, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			
	Dont montant affectant le FRI		46 854,00 €
	Dont montant affectant le FRE		46 854,00 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	169 176,21 €	32 085,25 €	46 136,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	332,59 €	1 037 692,08 €	240 899,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	385 525,60 €	1 050 865,20 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	1 762 590,60 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	555 034,40 €	3 883 233,13 €	287 035,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	1 024 117,75 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 579 152,15 €	3 883 233,13 €	287 035,00 €

Emplois		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	32 731,00 €	200 104,14 €	34 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	89 692,45 €	99 247,20 €	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	63 474,80 €	263 203,98 €	68 810,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	63 474,80 €	263 203,98 €	63 810,00 €
23	Immobilisations en cours	1 393 253,90 €	1 917 426,00 €	60 000,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	1 579 152,15 €	2 479 981,32 €	172 810,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	1 403 251,81 €	114 225,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 579 152,15 €	3 883 233,13 €	287 035,00 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

FINESS ET	300784725
Raison sociale	CAMSP2

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Postes							
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante							
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)	105 810,26 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE II Charges afférentes au personnel							
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)	876 104,81 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE III Charges afférentes à la structure							
Charges du groupe 3 - cf61 et cf62 (1) (hors cf615 chéprés)	144 861,82 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €
Charges du groupe 3 - cf63 (1)	12 042,52 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Charges du groupe 3 - cf65 (1)	363,74 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Charges d'entretien réparation (1)	4 810,00 €	5 410,00 €	5 410,00 €	5 410,00 €	5 410,00 €	5 410,00 €	5 410,00 €
Charges exceptionnelles décaissables	7 294,32 €	9 170,00 €	9 170,00 €	9 170,00 €	9 170,00 €	9 170,00 €	9 170,00 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	102 736,73 €	128 420,00 €	128 420,00 €	128 420,00 €	128 420,00 €	128 420,00 €	128 420,00 €
Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (cf63748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (cf68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reports en fonds dédiés à l'investissement destinés à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reports en fonds dédiés (sauf cf68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	17 614,51 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Frais financiers des emprunts nouveaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A - Total des charges de l'exercice	1 126 576,89 €	1 347 000,00 €					
RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	8 102,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptabilisés excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	1 126 576,89 €	1 347 000,00 €					
Postes							

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute





	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Augmentation du bascu en fonds de roulement de la période = (18)	23 302,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	23 302,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution du bascu en fonds de roulement de la période = (19)	163 391,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des dettes fournisseurs	183 391,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres diminutions du BFR	-160 099,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	160 099,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Trésorerie de la trésorerie sur la période = (7) + (19) - (20) = (23)	-199 249,84 €	174 225,00 €	114 225,00 €	114 225,00 €	114 225,00 €	114 225,00 €	114 225,00 €	114 225,00 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (26)	0,00 €	-199 249,84 €	29 200,18 €	143 425,16 €	257 650,16 €	371 875,16 €	488 100,16 €	600 325,16 €
Trésorerie des financements à court terme = (20)	-199 249,84 €	-85 024,94 €	29 200,18 €	143 425,16 €	257 650,16 €	371 875,16 €	488 100,16 €	600 325,16 €
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	-199 249,84 €	-85 024,94 €	29 200,18 €	143 425,16 €	257 650,16 €	371 875,16 €	488 100,16 €	600 325,16 €

Contrôle cohérence avec l'onglet "Bilan Financier" :
 FRING (montant inscrit en D08 du PGEFR) : Ecart de -199250 €
 Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) : Ecart de -199250 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios								
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 689) à plus d'un an	-200 104,14 €	-234 104,14 €	-285 104,14 €	-302 104,14 €	-334 104,14 €	-370 104,14 €	-404 104,14 €	-438 104,14 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 169 (ESSMS publics))	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions du FR en fin d'année (hors amortissements)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de la trésorerie à fin d'année (1)	138 810,00 €	277 820,00 €	416 430,00 €	555 240,00 €	694 050,00 €	832 860,00 €	971 670,00 €	1 110 480,00 €
Mesures correctives le cas échéant (autres immobilisations, etc)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	138 810,00 €	277 820,00 €	416 430,00 €	555 240,00 €	694 050,00 €	832 860,00 €	971 670,00 €	1 110 480,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	128 420,00 €	256 840,00 €	385 260,00 €	513 680,00 €	642 100,00 €	770 520,00 €	900 000,00 €
Mesures correctives le cas échéant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	128 420,00 €	256 840,00 €	385 260,00 €	513 680,00 €	642 100,00 €	770 520,00 €	900 000,00 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'endettement (C 20%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée apparente de la dette (< 10 ans)	-6,24	-5,07	-4,55	-4,55	-4,55	-4,55	-4,55	-4,55
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (C-1)	0,16	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30
Trésorerie au jour	-71,03	-23,04	7,91	38,80	100,77	131,99	163,21	194,43
Taux de CAF en % des produits hors d'impôts (hors 7781 et 79)	3,04%	3,65%	3,65%	3,65%	3,65%	3,65%	3,65%	3,65%
Taux de CAF en % des produits hors d'impôts (hors 7775, 777, 7781 et 79)	0,00%	92,51%	92,51%	92,51%	92,51%	92,51%	92,51%	92,51%
Marge brute de contribution des immobilisations (1)	47 075,65 €	83 136,00 €	83 136,00 €	83 136,00 €	83 136,00 €	83 136,00 €	83 136,00 €	83 136,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des recettes courantes	4,47%	5,18%	4,99%	4,99%	4,99%	4,99%	4,99%	4,99%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FR" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de ventes d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



BIENS		2021	Réel 2022 (1)	FINANCEMENTS		2021	Réel 2022 (1)
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles brutes	290 006,69 €		0,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	36 046,79 €		
Immobilisations corporelles brutes	697 215,19 €			Excédents affectés à l'investissement	416 426,64 €		
- Terrains	102 902,14 €			Subventions d'investissement	485 669,80 €		
- Agencements de terrain	0,00 €			Reserve de compensation des charges d'amortissement	36 567,43 €		
- Constructions	188 771,67 €			Provisions pour renouvellement des immobilisations	700 000,00 €		
- Installations techniques, matériel et outillage	38 497,19 €			Fonds dédiés à l'investissement (3)	0,00 €		
- Autres immobilisations corporelles	367 644,19 €			Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	0,00 €		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	2 444 486,36 €			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	950 543,24 €		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)	0,00 €			Dépôts et cautions reçus	0,00 €		
				Amortissements des immobilisations corporelles	459 493,63 €		0,00 €
				- Agencements de terrain	0,00 €		
				- Constructions	169 126,04 €		
				- Installations techniques, matériel et outillage	38 497,19 €		
				- Autres immobilisations corporelles	251 870,40 €		
Immobilisations financières	0,00 €			Amortissement des immobilisations incorporelles	502,69 €		
Amortissements comptabilisés excédentaires différés (3)	0,00 €			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)	0,00 €		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00 €			Dépréciation des immobilisations	0,00 €		
Autres	0,00 €			Autres (7)	0,00 €		
Comptes de liaison investissement (3)	0,00 €			Compte de liaison investissement (3) (8)	0,00 €		
Total II	3 431 710,24 €		0,00 €	Total I	3 065 252,22 €		0,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	346 456,02 €		0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	0,00 €		0,00 €
Actifs stables d'exploitation				Financements stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire (4)	32 005,01 €			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	0,00 €		
Résultat déficitaire (4)	0,00 €			Réserves de compensation des déficits	318 166,99 €		
Créances glissantes	0,00 €			Résultat excédentaire (4)	154 890,62 €		
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)	0,00 €			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	0,00 €		
				Provisions pour risques et charges	53 171,93 €		
				Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €		
				Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €		
				Autres	12 319,44 €		
Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €			Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €		
Total IV	32 005,01 €		0,00 €	Total III	538 551,96 €		0,00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €		0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	506 546,97 €		0,00 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €		0,00 €	Fonds de roulement net global positif	160 088,95 €		0,00 €
Valeurs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks et en-cours	0,00 €			Avances reçues	0,00 €		
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	0,00 €			Fournisseurs	23 302,56 €		
Créances diverses d'exploitation	0,00 €			Dettes sociales et fiscales	107 552,81 €		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)	0,00 €			Dettes diverses d'exploitation	25 536,56 €		
Charges constatées d'avance	0,00 €			Produits constatés d'avance	0,00 €		
Dépenses pour congés payés	0,00 €			Ressources à reverser à l'aide sociale	0,00 €		
Autres	438 914,18 €			Fonds déposés par les résidents	0,00 €		
				Autres	122 433,30 €		
Compte de liaison d'exploitation	0,00 €			Compte de liaison d'exploitation	0,00 €		
Total VI	438 914,18 €		0,00 €	Total V	278 825,23 €		0,00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	160 088,95 €		0,00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €		0,00 €
Liquidités				Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement	0,00 €			Fournisseurs d'immobilisations	0,00 €		
Disponibilités	0,00 €			Fonds des meilleurs protégés	0,00 €		
Autres	0,00 €			Concours bancaires courants	0,00 €		
				Ligne de trésorerie	0,00 €		
Compte de liaison trésorerie	0,00 €			Intérêts courus non échus	0,00 €		
				Autres (dont emprunts à un an au plus)	0,00 €		
Total VIII	0,00 €		0,00 €	Total VII	0,00 €		0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €		0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €		0,00 €
TOTAL DES BIENS (II-IV+VI+VIII)	3 902 629,43 €		0,00 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	3 902 629,43 €		0,00 €

(1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(2) : PPP = partenariat public privé

(3) : ESSMS privés seulement

(4) : Sous contrôle de tiers financiers

(5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financiers

(8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

2021	Réel 2022 (1)
OK	OK

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

Écart de 3103 €

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2021	2022
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (précédé du signe "-")	0,00 €	0,00 €
Solde du compte 41 au 31/12	0,00 €	0,00 €
CA/FAF	169 176,21 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	999 093,90 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 80 à 82	242 801,82 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	206 497,75 €	
Total compte 6811 (inscrite en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	871 195,15 €	
Total des produits (hors c775, 777, 7781 et 78)	1 162 249,31 €	
Total comptes 709 et 713	0,00 €	
Total classe 7 (sauf c776, c777, c7788 et c787)	1 162 249,31 €	
Marge brute d'exploitation	191 800,71 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c709 et 713)	1 162 249,31 €	1 053 212,70 €

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2021	Valeur de l'indicateur pour 2022
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c165, c1698 et c1699) x100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	38,21%	0,00%
1.2. Ajustement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	3,02	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c165, c1698 et c1699) CAF	5,62	-8,24
2. Patrimoine Immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)	Solde créditeur des comptes 28 Solde débiteur des comptes 21 correspondants	89,88%	0,00%
Constitution		100,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage		88,51%	0,00%
Autres immobilisations corporelles			
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 J.	-127,65	0,00
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	186,03	0,00
Fonds de roulement net global (FRNG)		59,08	0,00
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 J.	59,08	0,00
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Tdésorif x 365 J.	0,00	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 J. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des capitaux d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 J.)	Stocks (solde débiteur classe 31) x 365 J. Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 J.)	Solde débiteur comptes 411 x 365 J. Total des produits (comptes 70 et 73)	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 J.)	Solde créditeur comptes 401 x 365 J.	35,03	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	Solde créditeur comptes 63 et 641 x 365 J. Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	100,11	0,00
5. Autres	CAF x100	14,56%	3,04%
5.1. Taux de CAF (6 à 10%)	Total classe 7 (sauf c775, 777, 7781 et 78) - c709 et 713		
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (cf. 10686 ou cf. 106856) x100 Total classe 7 (sauf c776, c777, c7788 et c787) - c709 et 713	27,38%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges c60 A.65) x100 Comptes 70 à 75 - c709 et c713	16,50%	4,41%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant
 (2) : Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DES DOCUMENTS ANNEXES PREVUS A L'ARTICLE R. 314-223 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Exercice :

2023

N° FINESS (entité juridique) :

300784725

Organisme gestionnaire :

CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE D ALES (C.C.A.S.)

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie
CAMSP2	19 rue Jules Renard 30100 ALES	300784725	Autres ESSMS



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Raison sociale :	CAMSP2
FINESSE ET :	300784725

Annexe 6C : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés (y compris personnel de remplacement)

Tableau des effectifs

Catégorie / emplois (une ligne par emploi, le cas échéant subdivisée en une ligne "emploi permanent" et une ligne "emploi temporaire")	Emplois permanents (P) / temporaires (T)	Tableau des effectifs				Rémunérations brutes + charges sociales et fiscales			
		Nombre d'agents à temps plein (1)	Temps partiel		Nombre d'ETP (6)	Ecart (7) = (5)-(6)	2022 (8)	2023 (9)	Ecart (10)=(9)-(8)
			Nombre d'agents (2)	Nombre d'ETP (3)					
DIRECTION / ENCADREMENT									
DIRECTION / ENCADREMENT	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DIRECTION / ENCADREMENT	T	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
01: Directeur	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
03: Médecin directeur	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
04: Directeur adjoint, attaché de direction, économie	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
04: Directeur adjoint, attaché de direction, économie	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
09: Educateur spécialisé - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
09: Educateur spécialisé - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10: Educateur technique - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10: Educateur technique - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11: Educateur technique spécialisé - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11: Educateur technique spécialisé - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
12: Chef d'atelier	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
12: Chef d'atelier	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13: Assistant de service social - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13: Assistant de service social - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14: Educateur de jeunes enfants - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14: Educateur de jeunes enfants - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15: Conseiller en économie sociale - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15: Conseiller en économie sociale - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16: Chef de service éducatif	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16: Chef de service éducatif	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17: Cadre infirmier - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
17: Cadre infirmier - encadrement	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18: Cadre infirmier psychiatrique	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18: Cadre infirmier psychiatrique	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19: Autre cadre - pédagogique et social	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19: Autre cadre - pédagogique et social	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20: Autre cadre - paramédical	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20: Autre cadre - paramédical	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21: Chef de service	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21: Chef de service	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION / GESTION									
ADMINISTRATION / GESTION	P	2	3	1,50	3,00	107.660,00 €	140.327,00 €	32.667,00 €	32.667,00 €
ADMINISTRATION / GESTION	T	2	3	1,50	3,00	107.660,00 €	140.327,00 €	32.667,00 €	32.667,00 €
05: Agent administratif et de bureau	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
05: Agent administratif et de bureau	P	2	2	1,00	3,00	107.660,00 €	118.327,00 €	10.667,00 €	10.667,00 €
06: Autre personnel de direction/gestion	P	1	1	0,50	1,00	22.000,00 €	22.000,00 €	0,00 €	0,00 €
06: Autre personnel de direction/gestion	P	1	1	0,50	1,00	22.000,00 €	22.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES GENERAUX									
SERVICES GENERAUX	P	1	0	0,00	1,00	34.039,00 €	39.233,00 €	5.194,00 €	5.194,00 €
SERVICES GENERAUX	T	1	0	0,00	1,00	34.039,00 €	39.233,00 €	5.194,00 €	5.194,00 €
07: Agent de service général	P	1	0	0,00	1,00	34.039,00 €	39.233,00 €	5.194,00 €	5.194,00 €
07: Agent de service général	P	1	0	0,00	1,00	34.039,00 €	39.233,00 €	5.194,00 €	5.194,00 €
08: Ouvrier professionnel	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
08: Ouvrier professionnel	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71: Maîtresse de maison	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71: Maîtresse de maison	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72: Vendeur de nuit	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72: Vendeur de nuit	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION									
RESTAURATION	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION	P	0	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIO-EDUCATIF									
SOCIO-EDUCATIF	P	1	6	4,08	5,08	215.399,00 €	216.275,60 €	876,60 €	876,60 €
SOCIO-EDUCATIF	P	1	6	4,08	5,08	215.399,00 €	216.275,60 €	876,60 €	876,60 €
TOTAL									
TOTAL		7	13	8,08	10,08	215.399,00 €	216.275,60 €	876,60 €	876,60 €
TOTAL		7	13	8,08	10,08	215.399,00 €	216.275,60 €	876,60 €	876,60 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



300784725

Raison sociale :	CAMSP2
FINESS ET :	300784725

Charges de l'employeur sur rémunérations au titre de l'année N (Personnel figurant au tableau des effectifs)

Comptes / intitulés (*)	Assiette	Taux	Montant
63 Impôts, taxes et versements assimilés			
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
6311 Taxe sur les salaires			
Taux normal			
1er taux majoré			
2ème taux majoré			
3ème taux majoré			
6312 Taxe d'apprentissage			
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
Autres (à préciser)			
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			
6331 Versement transport			7 908,00
6332 Allocation logement			3 163,00
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue			6 326,00
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			1 897,00
AGEFIPH			
Autres (à préciser)			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
6451 Personnel non médical			
64511 Cotisations à l'URSSAF			135 761,00
Sur totalité des salaires			
Sur salaires plafonnés (tranche A)			
URSSAF prévoyance			
64512 Cotisations aux mutuelles			809,00
64513 Cotisations aux caisses de retraite			124 086,00
64514 Cotisations à l'ASSEDIC			3 000,00
64515 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)			
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			
6452 Personnel médical			
64521 Cotisations à l'URSSAF			
Sur totalité des salaires			
Sur salaires plafonnés (tranche A)			
URSSAF prévoyance			
64522 Cotisations aux mutuelles			
64523 Cotisations aux caisses de retraite			
64524 Cotisations à l'ASSEDIC			
64525 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)			
64528 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			
647 Autres charges sociales			
6471 Prestations versées pour le compte du FNAL			
6472 Fonds de solidarité			
6473 Allocations de chômage			
6474 Fonds d'insertion des personnes handicapées			
6475 Médecine du travail			
6478 Divers			
64781 Cartes de transport			
64783 Comité d'hygiène et de sécurité			
64784 Œuvres sociales			
Dont fonctionnement			
64788 Autres (à préciser)			
6479 Remboursements sur autres charges sociales			
Allègements sur charges sociales et fiscales			

(*) A compléter si nécessaire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

Service Accueil de jour - Les Picholines

PROPOSITIONS

BUDGETAIRES

2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2023

N° FINSS (entité juridique) : 300012663

Organisme gestionnaire : CCAS AJA PICHOLINES

Statut de l'entité juridique : Etat & Col.Territ.

Adresse : 30100 ALES

Téléphone : 04 66 52 80 00

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : MAX ROUSTAN Président

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINSS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
ACCUEIL DE JOUR LES PICHOLINES	5, Rue Baronnie Maison des solidarités 30100 ALES	300012663	AJA		30	30	1 071	Oui	Oui

Convention collective majoritaire de travail :



Raison sociale :

FINESS ET :

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	875,78 €	1 420,39 €	3 200,00 €
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SERVICES EXTERIEURS

6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242	Transports d'usagers	1 073,99 €	6 000,00 €	11 937,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00 €	0,00 €	100,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	574,29 €	293,84 €	400,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	1 043,08 €	6 700,00 €	9 800,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL GROUPE I	3 567,14 €	14 414,23 €	25 437,00 €
-----------------------	-------------------	--------------------	--------------------

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023	
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	120,00 €	0,00 €	120,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 183,25 €	826,16 €	950,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	49 249,82 €	33 238,21 €	23 300,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	19 199,64 €	11 142,08 €	14 050,00 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	90,00 €	90,00 €	90,00 €
648	Autres charges de personnel	7 322,80 €	39 943,74 €	40 000,00 €

TOTAL GROUPE II	77 165,51 €	85 240,19 €	78 510,00 €
------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

(1): Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023	
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
613	Locations	5 004,00 €	5 004,00 €	5 010,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
616	Primes d'assurances	244,03 €	183,18 €	290,00 €
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	Divers	0,00 €	0,00 €	500,00 €
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €	200,00 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	0,00 €	460,00 €	450,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CHARGES FINANCIERES

66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
----	---------------------	--------	--------	--------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	406,74 €	406,74 €	1 000,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	0,00 €	0,00 €	0,00 €

6895

Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

TOTAL GROUPE III**TOTAL DES CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)**

002

Déficit antérieur du CRP reporté

0,00 € 0,00 € 0,00 €

005

Amortissements comptables excédentaires différés

0,00 € 0,00 € 0,00 €

TOTAL GENERAL**86 387,42 € 105 708,34 € 111 397,00 €**

Présentation des produits :

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

731

Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)

Réal 2021 70 555,74 € Anticipé ou réel 2022 75 768,02 € Exercice 2023 80 700,00 €

731224 /

Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF

0,00 € 0,00 € 0,00 €

7312132

Produits à la charge de l'Etat

0,00 € 0,00 € 0,00 €

732

Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

733

Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF

0,00 € 0,00 € 0,00 €

733222

Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)

3 864,19 € 15 777,01 € 30 697,00 €

734

Produits à la charge d'autres financeurs

0,00 € 0,00 € 0,00 €

738

TOTAL GROUPE I**74 419,93 € 91 545,03 € 111 397,00 €****GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION**

70

Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

70821

Forfaits journaliers

0,00 € 0,00 € 0,00 €

70822

Participations des personnes handicapées prévues au 4^e alinéa de l'article L. 242-4 du CASF

0,00 € 0,00 € 0,00 €

70823

Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT

0,00 € 0,00 € 0,00 €

71

Production stockée

0,00 € 0,00 € 0,00 €

72

Production immobilisée

0,00 € 0,00 € 0,00 €

74

Subventions d'exploitation et participations

0,00 € 0,00 € 0,00 €

75

Autres produits de gestion courante

0,00 € 0,00 € 0,00 €

603

Variation des stocks (en recettes)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

609

Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

0,00 € 0,00 € 0,00 €

619

Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

0,00 € 0,00 € 0,00 €

629

Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

0,00 € 0,00 € 0,00 €

6419

Remboursements sur rémunérations du personnel non médical

0,00 € 769,22 € 0,00 €

6429

Remboursements sur rémunérations du personnel médical

0,00 € 0,00 € 0,00 €

6439

Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées

0,00 € 0,00 € 0,00 €

6459/ 69/79

Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales

0,00 € 100,00 € 0,00 €

6489

Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité

0,00 € 0,00 € 0,00 €

6611

Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

TOTAL GROUPE II**0,00 € 869,22 € 0,00 €****GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES**

76

Produits financiers

0,00 € 0,00 € 0,00 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

0,00 € 0,00 € 0,00 €

773

Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

775

Produits des cessions d'éléments d'actif

0,00 € 0,00 € 0,00 €

777

Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

0,00 € 0,00 € 0,00 €

778

Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

7781

Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

AUTRES PRODUITS

7811

Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

0,00 € 0,00 € 0,00 €

7815

Reprises sur provisions d'exploitation

0,00 € 0,00 € 0,00 €

7816

Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

0,00 € 0,00 € 0,00 €

7817

Reprises sur dépréciations des actifs circulants

0,00 € 0,00 € 0,00 €

786

Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

78725

Reprises sur amortissements dérogatoires

0,00 € 0,00 € 0,00 €

78741

Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement

0,00 € 0,00 € 0,00 €

78742

Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations

0,00 € 0,00 € 0,00 €

78746

Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

78748

Autres reprises sur provisions réglementées

0,00 € 0,00 € 0,00 €

7876

Reprises sur dépréciations exceptionnelles

0,00 € 0,00 € 0,00 €

789

Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

78921

Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

78922

Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

7895

Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)

0,00 € 0,00 € 0,00 €

79

Transferts de charges

0,00 € 0,00 € 0,00 €

TOTAL GROUPE III**0,00 € 0,00 € 0,00 €****TOTAL DES PRODUITS (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)****74 419,93 € 92 414,25 € 111 397,00 €**

002

Excédent antérieur du CRP reporté

4 578,84 € 9 479,89 € 0,00 €

005

Amortissements comptables excédentaires différés

0,00 € 0,00 € 0,00 €

TOTAL GENERAL**78 998,77 € 101 894,14 € 111 397,00 €**

Ratios	Réal 2021	Anticipé ou réel 2022	Exercice 2023
Marge brute d'exploitation	-11 580,75 €	-12 887,35 €	1 000,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	74 419,93 €	91 545,03 €	111 397,00 €
Taux de marge brute	-15,53%	-14,08%	0,90%
Résultat net	-11 967,49 €	-13 294,09 €	0,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	74 419,93 €	91 545,03 €	111 397,00 €
Taux de résultat	-16,08%	-14,52%	0,00%



Synthèse des CRP	
FINISS ET	300012663
Raison sociale	ACCUEIL DE JOUR LES PICHOLINES
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)	
	CHARGES
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	25 437,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	78 510,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	7 450,00 €
TOTAL DES CHARGES	111 397,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €
TOTAL GENERAL	111 397,00 €
	PRODUITS
Groupes I : produits de la tarification	111 397,00 €
Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00 €
TOTAL DES PRODUITS	111 397,00 €
Excédent antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €
TOTAL GENERAL	111 397,00 €
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)	
	CHARGES
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	0,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	0,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)	
	CHARGES
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	0,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	0,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €
OU	
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2023)	
	CHARGES
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	0,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	0,00 €
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023

	CHARGES	PRODUITS
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	25 437,00 €	111 397,00 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	78 510,00 €	0,00 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	7 450,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	111 397,00 €	111 397,00 €
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	111 397,00 €	111 397,00 €

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000,00 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reprises sur fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	1 000,00 €	0,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	1 000,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,90%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	1 000,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	0,00 €	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	1 000,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	1 000,00 €	1 000,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIASON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2023

FRNG estimé au 1er janvier 2023	0,00 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	0,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2023	0,00 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2023

BFR estimé au 1er janvier 2023	0,00 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2023	0,00 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023

Trésorerie au 1er janvier 2023	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	0,00 €
Trésorerie au 31 décembre 2023	0,00 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)
 (2) Y compris participations et créances rattachées à des participations
 (3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Montant année 2023
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			0,00 €
+ Flux internes (charges)			1 000,00 €
F	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
R	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	0,00 €
I	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	1 000,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			0,00 €
F	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
R	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	0,00 €
I	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746*, c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
R	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
E	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			1 000,00 €
Dont montant affectant le FRI			1 000,00 €
Dont montant affectant le FRE			0,00 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	169,49 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RESSOURCES	169,49 €	0,00 €	1 000,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	11 391,26 €	18 582,28 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	11 560,75 €	18 582,28 €	1 000,00 €

Emplois		Réel 2021	Anticipé ou réel 2022 (1)	Exercice 2023
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	11 560,75 €	12 887,35 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	5 694,93 €	1 000,00 €
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	0,00 €	5 694,93 €	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	11 560,75 €	18 582,28 €	1 000,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	11 560,75 €	18 582,28 €	1 000,00 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres diminutions du BFR = (18) - (19) = (20)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFRR initial (21)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFRR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €
Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €	-18 592,28 €

Contrôle cohérence avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D68 du PGFP) :	Ecart de -1383,34 €
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	Ecart de -18592,28 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios								
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1687) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des comptes 162 (ESSMS publics) et 169	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des emprunts à court terme (comptes 165 (ESSMS publics) et 166)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des emprunts à court terme (hors amortissements)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (hors amortissements)	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €
Mesures correctives le cas échéant (notées d'immobilisations, etc.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €
Mesures correctives le cas échéant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dette apparente de la dette (< 10 ans)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CAPI/financement annuel du capital des emprunts (C-1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	-64,41	-60,89	-60,89	-60,89	-60,89	-60,89	-60,89	-60,89
Taux de couverture des produits (hors 2773, 777, 7781 et 78)	-13,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux de couverture des immobilisations (1)	0,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Marge brute d'exploitation en % des activités courantes	-12 887,35 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des activités courantes	-14,08%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "EDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FR" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de soldes d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS	2021	Réel 2022 (1)	FINANCEMENTS	2021	Réel 2022 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	0,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	189,49 €	189,49 €
Immobilisations corporelles brutes	0,00 €	0,00 €	Excédents affectés à l'investissement	0,00 €	0,00 €
- Terrains	0,00 €	0,00 €	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
- Constructions	0,00 €	0,00 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain	0,00 €	0,00 €
			- Constructions	0,00 €	0,00 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	0,00 €
			- Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)	0,00 €	0,00 €	Autres (7)	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison investissement (3) (8)	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €			
Comptes de liaison investissement (3)	0,00 €	0,00 €	Total I	189,49 €	189,49 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-III)	189,49 €	189,49 €
Actifs stables d'exploitation			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des déficits	0,00 €	0,00 €
Résultat déficitaire (4)	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (4)	4 578,84 €	4 578,84 €
Créances glissantes	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	0,00 €	0,00 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)	0,00 €	0,00 €	Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	0,00 €
			Autres	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	4 578,84 €	4 578,84 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	4 578,84 €	4 578,84 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	4 748,33 €	4 748,33 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs	0,00 €	0,00 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	0,00 €	0,00 €	Dettes sociales et fiscales	0,00 €	0,00 €
Créances diverses d'exploitation	0,00 €	0,00 €	Dettes diverses d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Ressources à reverser à l'aide sociale	0,00 €	0,00 €
Dépenses pour congés payés	0,00 €	0,00 €	Fonds déposés par les résidents	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Autres	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Total VI	0,00 €	0,00 €	Total V	0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0,00 €	0,00 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	9,09 €	9,09 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	Fournisseurs d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	0,00 €	0,00 €	Fonds des majeurs protégés	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Concours bancaires courants	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie	0,00 €	0,00 €	Ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €
Total VIII	0,00 €	0,00 €	Intérêts courus non échus	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (I+IV+VI+VIII)	0,00 €	0,00 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+II+V+VII)	4 748,33 €	4 748,33 €

(1) : Pour les EPFD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des liens financiers

(8) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

2021	Réel 2022 (1)
Ecart de -4748 €	OK

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

Ecart de -13294 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2021	Valeur de l'indicateur pour 2022
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/168 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/168 et c/169) CAF	0,00	0,00
2. Patrimoine Immobilier			
2.1. Vitesse des immobilisations (1)	Solde créditeur des comptes 28	0,00%	0,00%
Construction	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage		0,00%	0,00%
Autres immobilisations corporelles		0,00%	0,00%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation		0,72	0,00
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	ERL ou FRE ou FRNG x 365 / Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	19,44	0,00
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)		20,16	0,00
Fonds de roulement net global (FRNG)		0,00	0,00
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 / Intégrés (x 365)	0,00	0,00
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Total classe 6 (charges décaissables uniquement) Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 / Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des stocks d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j)	Stocks (solde débiteur classe 31) x 365 / Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 / Total des produits (comptes 70 et 73)	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j)	(Solde créditeur comptes 401) x 365 / Total des charges (comptes 60 à 62) ⁽¹⁾	0,00	0,00
4.4. Dettes sociales et détes fiscales	(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 / Total des charges (comptes 63 et 64 à 647)	0,00	0,00
5. Autres	CAF x 100 / Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713	-15,53%	-14,08%
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856) x 100 / Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/778 et c/ 787) - c/ 709 et 713	0,00%	0,00%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits			
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x 100 / Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713	-15,53%	-14,08%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant
(2) : Hors comptes 706 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2021	2022
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (prélevé du signe "-")	0,00 €	0,00 €
Solde du compte 41 au 31/12	0,00 €	0,00 €
CAF/IAF	-11 580,75 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	85 980,69 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	8 935,17 €	
Total comptes 63 et 64 à 647	20 472,89 €	
Total compte 6611 (inscrite en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	85 980,68 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	74 419,93 €	
Total comptes 70 et 73	0,00 €	91 545,03 €
Total classe 7 (sauf c/70, c/77, c/778 et c/ 787)	74 419,93 €	91 545,03 €
Marge brute d'exploitation	-11 580,75 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)	74 419,93 €	91 545,03 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Raison sociale :	ACCUEIL DE JOUR LES PICHOLINES
FINESS ET :	300012663

Capacité installée dont (à préciser) :

Externat	Semi Internat	Internat

Annexe 5 C : Tableau de présentation tarifaire d'un établissement ou service bénéficiant d'un forfait soins

Présentation des charges :

GRUPE I.: CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réel 2022 (ou anticipé 2022)	Dont charges couvertes par le forfait soins	Budget global	Prévu 2023	Dont charges couvertes par le forfait soins
Achats et variation de stocks	1 420,39 €	0,00 €	3 200,00 €	2 050,00 €	0,00 €
Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SERVICES EXTERIEURS

6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que 6242)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6242	Transports d'usagers	6 000,00 €	0,00 €	11 937,00 €	11 937,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	293,84 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	6 700,00 €	0,00 €	9 800,00 €	0,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I		14 414,23 €	0,00 €	25 437,00 €	13 987,00 €

GRUPE II.: CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réel 2022 (ou anticipé 2022)	Dont charges couvertes par le forfait soins	Budget global	Prévu 2023	Dont charges couvertes par le forfait soins
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	0,00 €	120,00 €	120,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	826,16 €	0,00 €	950,00 €	950,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	33 238,21 €	0,00 €	23 300,00 €	19 517,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 142,08 €	0,00 €	14 050,00 €	11 770,00 €
646	Personnes handicapées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
647	Autres charges sociales	90,00 €	0,00 €	90,00 €	0,00 €
648	Autres charges de personnel	39 943,74 €	0,00 €	40 000,00 €	33 506,00 €
TOTAL GROUPE II		85 240,19 €	0,00 €	78 510,00 €	65 863,00 €

(1): Anticipé pour les EPDR établis avant la clôture de l'exercice N-1.

GRUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel 2022 (ou anticipé 2022)		Prévu 2023	
	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins
612				
613				
614				
615				
616				
617				
618				
623				
627				
635				
637				
	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Locations	5 004,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Primes d'assurances	183,18 €	0,00 €	290,00 €
	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Divers	0,00 €	0,00 €	400,00 €
	Information, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €	500,00 €
	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	200,00 €
	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €	0,00 €	0,00 €
657	Subventions	460,00 €	0,00 €	450,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CHARGES FINANCIERES			
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
673	Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
675	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
678	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS			
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	406,74 €	0,00 €	1 000,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
687	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles (autres que c/68725, 68741, 68742)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
689	Reportis en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68921	Reportis en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68922	Reportis en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6895	Reportis en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL GROUPE III	6 053,92 €	0,00 €	7 450,00 €
	TOTAL DES CHARGES	105 708,34 €	0,00 €	111 397,00 €
	EXCEDENT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	105 708,34 €	0,00 €	111 397,00 €

Présentation des produits :

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réal 2022 (ou anticipé 2022)		Prévu 2023	
	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins
731	75 768,02 €	0,00 €	80 700,00 €	80 700,00 €
7312312	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
732	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
733	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
734	15 777,01 €	0,00 €	30 697,00 €	0,00 €
738	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE I	91 545,03 €	0,00 €	111 397,00 €	80 700,00 €

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réal 2022 (ou anticipé 2022)		Prévu 2023	
	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins
70	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
71	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
72	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
603	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
609	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
618	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
629	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6419	769,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6429	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6439	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6459/ 6979	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6489	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6611	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE II	869,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023



ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF

GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	R�el 2022 (ou anticip� 2022)		Pr�vu 2023	
	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins	Budget global	Dont charges couvertes par le forfait soins

76	Produits financiers	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
----	---------------------	--------	--------	--------	--------

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur op�rations de gestion	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
773	Mandats annul�s (sur exercices ant�rieurs) ou atteints par la d�ch�ance quadriennale (�tablissements publics)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
775	Produits des cessions d'�l�ments d'actif	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
777	Quote-part des subventions d'investissement vir�e au r�sultat de l'exercice	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/778.1)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
778.1	Quote-part d'�l�ments du fonds associatif vir�e au r�sultat	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
7816	Reprises sur d�pr�ciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
7817	Reprises sur d�pr�ciations des actifs circulants	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
786	Reprises sur d�pr�ciations et provisions (� inscrire dans les produits financiers)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
787	Reprises sur d�pr�ciations et provisions (� inscrire dans les produits exceptionnels) autres que c/7825, 78741, 78742)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
78725	Reprises sur amortissements d�rogatoires	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
78741	Reprises sur provisions r�glement�es destin�es � renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
78742	Reprises sur provisions r�glement�es pour renouvellement des immobilisations	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
789	Utilisation de fonds d�di�s et de fonds report�s (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS priv�s)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
78921	Utilisation des fonds d�di�s � l'investissement sur concours publics des entit�s gestionnaires d'ESSMS (ESSMS priv�s)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
78922	Utilisation des fonds d�di�s � l'exploitation sur concours publics des entit�s gestionnaires d'ESSMS (ESSMS priv�s)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
7895	Utilisations des fonds d�di�s sur contributions financi�res d'autres organismes (ESSMS priv�s)	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
79	Transferts de charges	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �

TOTAL GROUPE III	0,00 �				
-------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL DES PRODUITS	92 414,25 �	0,00 �	111 397,00 �	80 700,00 �	
---------------------------	--------------------	---------------	---------------------	--------------------	--

DEFICIT PREVISIONNEL	13 294,09 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
-----------------------------	--------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	105 708,34 �	0,00 �	111 397,00 �	80 700,00 �	
--	---------------------	---------------	---------------------	--------------------	--

R�sultats ant�rieurs repris dans le cadre de la tarification (d�ficits)	9 479,89 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �	0,00 �
R�sultats ant�rieurs repris dans le cadre de la tarification (exc�dents)					

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DES DOCUMENTS ANNEXES PREVUS A L'ARTICLE R. 314-223 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD :

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie
ACCUEIL DE JOUR LES PICHOLINES	5, Rue Baronnie Maison des solidarités 30100 ALE	300012663	EHPAD-AJA



Raison sociale :	ACCUEIL DE JOUR LES PICHOLINES
FINESS ET :	300012663

Annexe 6A : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés - Répartition des charges relatives au personnel salarié dans les EHPAD, PUV et AJ (y compris personnel de remplacement)

PERSONNEL (une ligne par emploi, le cas échéant subdivisée en une ligne "emploi permanent" et une ligne "emploi temporaire")	Emploi permanent (P) / temporaire (T)	EPRD 2023				EPRD 2023				Imputation à la section "Dépendance"	Imputation à la section "Soins"		
		Nombre d'ETP	Hébergement en ETP	Dépendance en ETP	Soins en ETP	Rémunérations brutes + charges sociales et fiscales 2022 (*)	Rémunérations brutes + charges sociales et fiscales	Imputation à la section "Hébergement"	Rémunérations brutes + charges sociales et fiscales 2022 (*)				
DIRECTION - ADMINISTRATION													
Directeur	P	0,12	100%	0,13	0,00	0,00 €	4 058,00 €	4 058,00 €	0,00	0,00 €	4 058,00 €	0,00 €	0,00 €
Directeur	T	0,12		0,13	0,00	0,00 €	4 058,00 €	4 058,00 €	0,00	0,00 €	4 058,00 €	0,00 €	0,00 €
Médecin directeur	P	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Médecin directeur	T	0,02		0,03	0,00	0,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	0,00	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	P												
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	T												
Agent administratif et personnel de bureau	P	0,10		0,10		1 258,00 €		1 258,00 €					
Agent administratif et personnel de bureau	T												
Autre personnel de direction ou d'administration	P												
Autre personnel de direction ou d'administration	T												
CUISINE - SERVICES GENERAUX - Diététicien													
Ouvrier professionnel	P	0,00	100%	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ouvrier professionnel	T	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agent de service général	P	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agent de service général	T	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diététicien	P												
Diététicien	T												
Autre personnel de cuisine - services généraux	P												
Autre personnel de cuisine - services généraux	T												
ANIMATION - SERVICE SOCIAL													
Animateur social	P	0,00	100%	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Animateur social	T	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autre personnel d'animation - service social	P												
Autre personnel d'animation - service social	T												
ASH - agents de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas													
	P	0,20	70%	0,20	0,06	0,00 €	4 375,00 €	3 062,50 €	0,00	0,00 €	3 062,50 €	1 312,50 €	0,00 €
	T	0,20		0,14	0,06	0,00 €	4 375,00 €	3 062,50 €	0,00	0,00 €	3 062,50 €	1 312,50 €	0,00 €
	T	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	P	0,20		0,14	0,06	0,00 €	4 375,00 €	3 062,50 €	0,00	0,00 €	3 062,50 €	1 312,50 €	0,00 €
	T												
AIDES SOIGNANTES, AIDES MEDICO-PEDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX													
	P	1,00		1,00	0,30	0,00 €	25 292,00 €	0,00 €	70%	0,00 €	0,00 €	4 215,00 €	0,00 €
	T	1,00		1,00	0,30	0,00 €	25 292,00 €	0,00 €	0,70	0,00 €	0,00 €	4 215,00 €	0,00 €
	T	0,00		0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	P	1,00		1,00	0,30	0,00 €	25 292,00 €	0,00 €	70%	0,00 €	0,00 €	4 215,00 €	0,00 €
	T												
A.S.													
		1,00		1,00	0,30	0,00 €	25 292,00 €	0,00 €	0,70	0,00 €	0,00 €	4 215,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le 12/04/2023
 ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



Raison sociale : ACCUEIL DE JOUR LES PICHOLINES

FINES ET : 300012663

Charges de l'employeur sur rémunérations au titre de l'année N (Personnel figurant au tableau des effectifs)

Comptes / intitulés (*)	Assiette	Taux	Montant
63 Impôts, taxes et versements assimilés			
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
6311 Taxe sur les salaires			
Taux normal			
1er taux majoré			
2ème taux majoré			
3ème taux majoré			
6312 Taxe d'apprentissage			
6318 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
Autres (à préciser)			
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)			
6331 Versement transport			
6332 Allocation logement			
6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue			
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			
AGEFIPH			
Autres (à préciser)			
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
6451 Personnel non médical			
64511 Cotisations à l'URSSAF			
Sur totalité des salaires			
Sur salaires plafonnés (tranche A)			
URSSAF prévoyance			
64512 Cotisations aux mutuelles			
64513 Cotisations aux caisses de retraite			
64514 Cotisations à l'ASSEDIC			
64515 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)			
64518 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			
6452 Personnel médical			
64521 Cotisations à l'URSSAF			
Sur totalité des salaires			
Sur salaires plafonnés (tranche A)			
URSSAF prévoyance			
64522 Cotisations aux mutuelles			
64523 Cotisations aux caisses de retraite			
64524 Cotisations à l'ASSEDIC			
64525 Cotisations à la CNRACL (établissements publics)			
64528 Cotisations aux autres organismes sociaux (à préciser)			
6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			
647 Autres charges sociales			
6471 Prestations versées pour le compte du FNAL			
6472 Fonds de solidarité			
6473 Allocations de chômage			
6474 Fonds d'insertion des personnes handicapées			
6475 Médecine du travail			
6478 Divers			
64781 Cartes de transport			
64783 Comité d'hygiène et de sécurité			
64784 Œuvres sociales			
Dont fonctionnement			
64788 Autres (à préciser)			
6479 Remboursements sur autres charges sociales			
Allègements sur charges sociales et fiscales			

(*) A compléter si nécessaire

ANNEXE6-EFFECTIF_CCAS_AJA_PICHOLINES_2023.xls / Charges soc

fisc_300012663

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF



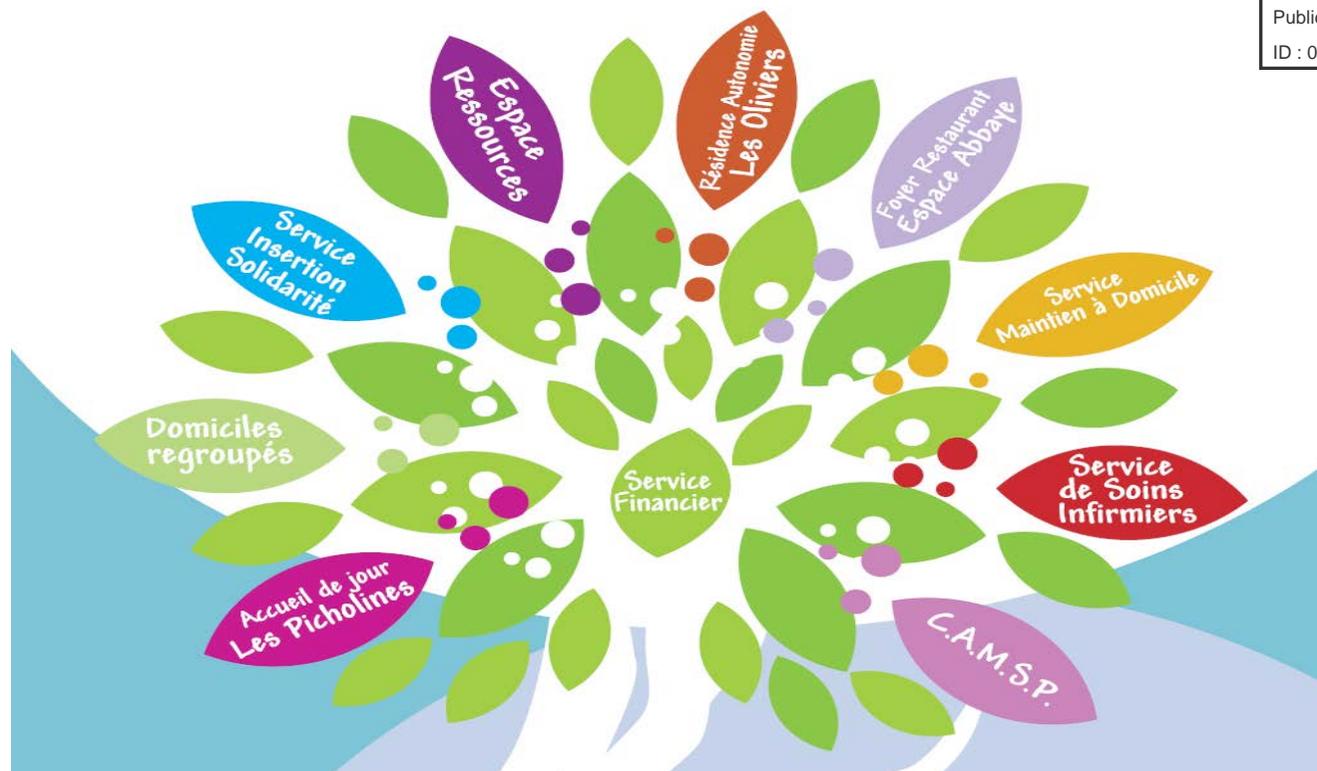
Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 030-263000291-20230405-BP_2023-BF





POLE DES SOLIDARITÉS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2023

Conseil d'Administration du 01 mars 2023

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

1-CADRE JURIDIQUE

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est la 1^{ère} étape concernant le cycle budgétaire annuel en application:

- De l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.
- De l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport présentant les orientations budgétaires de l'année à venir (ROB).
- Du décret n°2016- 841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport budgétaire et comporte les informations suivantes :
 - Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité, autant en fonctionnement qu'en investissement, sont principalement retenues les hypothèses d'évolution qui serviront à la réalisation du budget, notamment en ce qui concerne les concours financiers, la tarification et les subventions.
 - Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
 - Des informations relatives à l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
 - Des informations sur les effectifs, les dépenses en personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les éléments constitutifs de la paie, les heures supplémentaires et les avantages en nature... Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel il se rapporte.

Le rapport budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit faire l'objet d'une délibération actant sa présentation. Cette délibération est un acte substantiel dans le cycle budgétaire, elle doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En l'absence, la délibération sur le budget serait entachée d'illégalité.

2-CONTEXTE

Première étape du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif 2023, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre aux assemblées délibérantes de débattre sur les priorités des politiques publiques et plus précisément en ce qui concerne notre C.C.A.S sur les politiques publiques de solidarités.

Ce ROB est préparé dans un contexte d'incertitudes renouvelées d'ampleur inédite, lié à un contexte macroéconomique difficile et une inflation record. En effet la crise pandémique de la Covid-19 avait conduit à un repli de l'économie française de -8 % en 2020 et un rebond constaté en 2021 de +6.8 %. Ces perspectives de rebond puis de reprise durable ont été notamment remises en cause par les conséquences du conflit en Ukraine et le contexte d'inflation très élevée, supérieure aux prévisions réalisées un an avant.

Cette inflation record va peser lourdement sur les finances des collectivités territoriales en 2023. Selon les prévisions de la Banque Postale, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales pourraient croître de près de 5%. Par leur structure et composition les charges à caractère général (énergie, fournitures, petits équipement, contrats de prestations de services...) constituent le premier poste de dépenses impactées par l'inflation, en raison de l'évolution des indices fondant la révision ou fixation des prix des contrats de commande publique. Les dépenses de personnel sont également concernées par l'effet-rebond de l'inflation en raison des décisions gouvernementales sur les traitements des agents publics, dont l'impact sera pérenne : revalorisation de 3.5% d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022, revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, amélioration des carrières des agents de catégorie B, auxquelles s'ajoute l'alignement du traitement minimum sur le SMIC augmenté pour tenir compte de l'inflation.

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales seront aussi impactées par un effet-prix significatif.

Pour notre C.C.A.S après deux années de turbulences liées au contexte sanitaire espoir était donné de retrouver un mode de fonctionnement « normal » et un horizon plus calme, c'est raté ! Les incertitudes économiques et l'inflation galopante principalement sur les produits alimentaires et l'énergie même si à ce jour, il n'est pas constaté de « vague » concernant des demandes, un frémissement se fait sentir avec un public pouvant être considéré comme nouveau : des familles « actives » non concernées par le chômage mais n'arrivant plus à gérer du fait de leurs faibles revenus.

Cette inflation touche plus durement les ménages les plus pauvres, comme le montre l'Etude de la double pénalité de pauvreté en France, publiée mi-octobre par l'association Action Tank Entreprises et Pauvreté, et La Banque postale. En effet, pour un même service, ces ménages dépensent souvent plus que les autres foyers. Ainsi, ils vivent fréquemment dans de petites surfaces, dont le prix au mètre carré est plus élevé. Leurs voitures ou appareils électroménagers sont, en général, moins chers à l'achat, mais consomment davantage : 17 % supplémentaires pour le carburant de la voiture ou 28 % pour laver son linge, en moyenne. Au total, en 2022, les auteurs de l'étude estiment que la double pénalité brute annuelle s'élève à 1 536 euros, soit 8,7 % des dépenses. Les aides sociales – aides au logement, chèque-énergie... – permettent néanmoins de réduire cette dépense.

Afin de soutenir les Français – avec en tête le précédent des « gilets jaunes » –, le gouvernement a rapidement réagi à atténuer les effets de l’inflation : bouclier tarifaire sur les prix de l’énergie dès l’automne dernier, remise sur

Des aides financières ont également été budgétées, notamment la revalorisation des minima sociaux de 3,5 % au 1er juillet. Des mesures insuffisantes, car pas assez ciblées sur les populations les plus précaires. Le chèque alimentaire, promis depuis près de deux ans, ne verra pas le jour pour le moment, les travaux étant toujours en cours. Il doit permettre aux foyers modestes d’acheter une nourriture de meilleure qualité, en circuit court pour supporter les producteurs français.

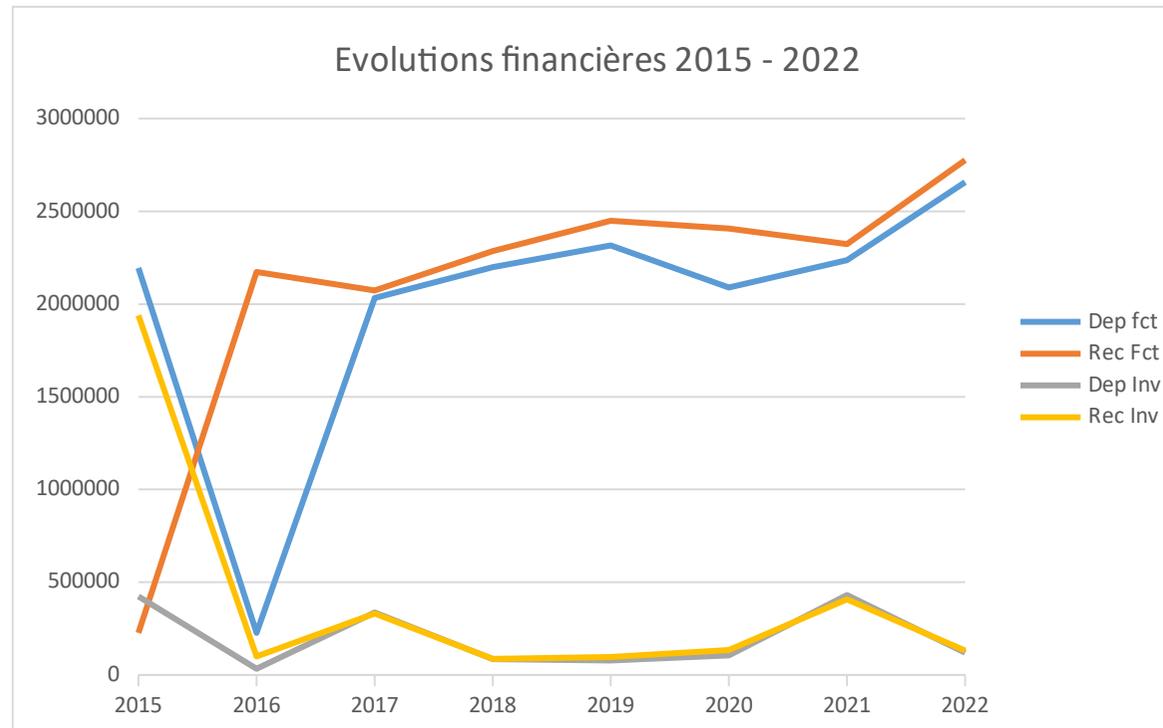
Notre C.C.A.S doit donc anticiper, innover, se renforcer pour répondre aux effets liés à cette inflation, tout en continuant à soutenir et développer ses actions auprès d’autres publics (seniors, handicap, enfance..).

• ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LE BP 2023

3-1 Les évolutions financières du CCAS pour la période 2015 à 2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépense de fonctionnement	2194 325	1927 518	2033 232	2198 655	2315 469	2089 642	2237196	2656 711
Recettes de fonctionnement	2226 393	2173 654	2073 585	2286 735	2449 075	2406 570	2323 490	2776 243
Dépenses d’investissement	422 629	33 472	337 128	84 408	77 419	105 563	430168	119 795
Recettes d’investissement	1939 317	99 176	331 083	86 932	96 112	134320	406 799	131 202

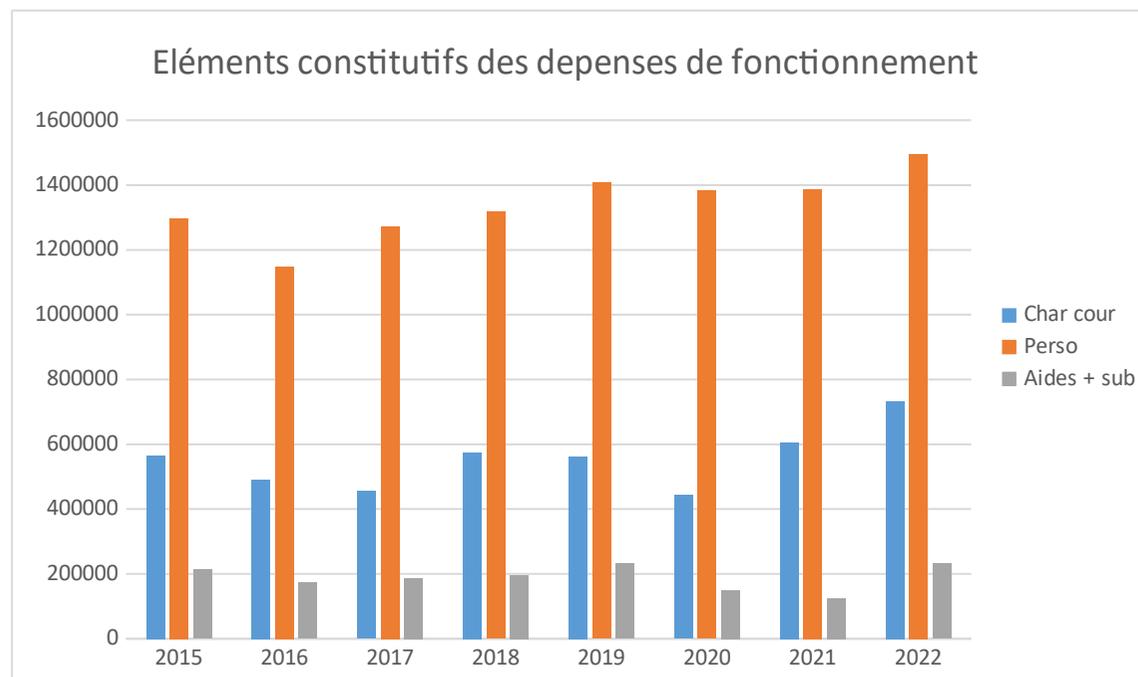
**Avant compte administratif 2022 sous réserve de régularisations*



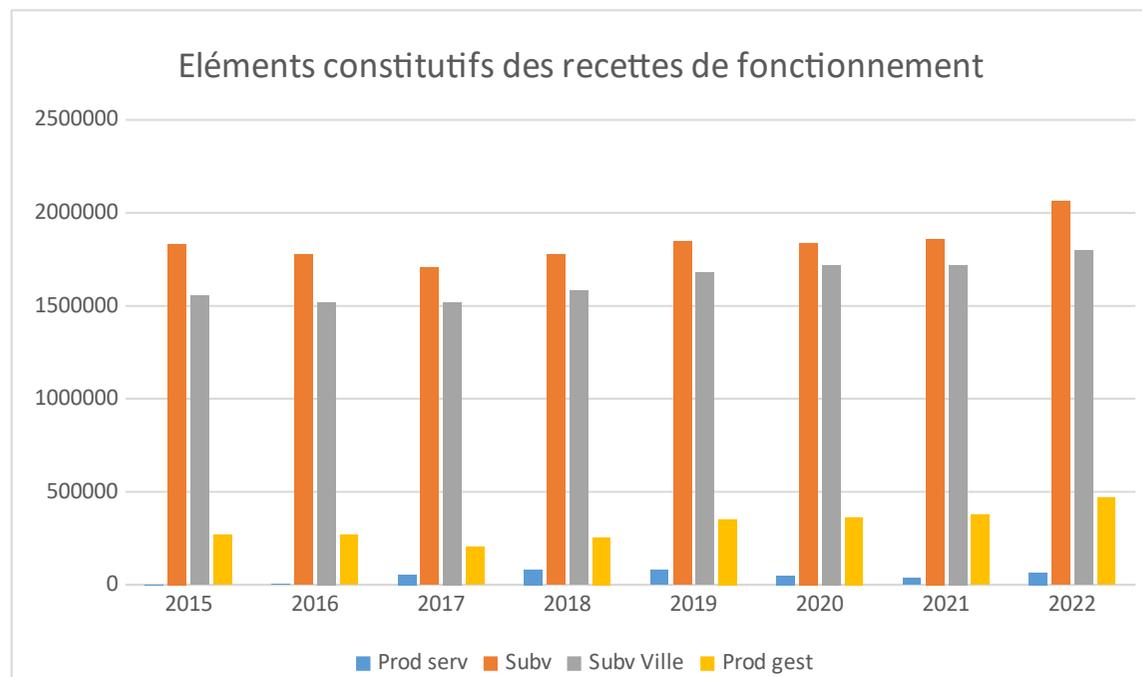
On note pour 2022 en section de fonctionnement une augmentation significative des dépenses et recettes de plus de 400 K€. Pour les dépenses cela se traduit par : le loyer en année pleine de la résidence « Dolce Vita » versé au bailleur (+37 K€/en rapport de 2021), l'augmentation du nombre de repas abbaye après les fermetures « confinements » des années précédentes (+29 K€), les subventions aux associations dont principalement le COS avec le rattrapage de l'année 2021 (+ 56 K€), l'augmentation des aides légales et extra-légales (+50 K€), les dépenses de personnel en augmentation de plus de 100 K€

3-2 Les éléments constitutifs des dépenses et recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges courantes	565131	490762	454729	573867	561 481	443 394	604 374	732 167
Personnel	1297449	1148459	1271563	1318017	1 407 619	1382 616	1386 314	1495 526
Aides + sub	213660	173218	186669	196812	231 442	150 033	125 278	232 019
Charges financ°	92106	91152	92801	91141	89 929	88 390	86 806	85 144
Produits services	1340	4842	54203	83047	80 856	49 665	34 407	66 985
Participations	277965	254580	183943	196279	165 314	117 885	140 413	266 815
Subvention ville	1555000	1520000	1520000	1580000	1 680 000	1720 000	1720 000	1796 660
Produits de gestion	267595	270108	205604	254564	352 093	363 336	374 791	468 496
Autres produits	90384	91348.79	59052.91	139659	170 811	155 483	53 878	156 094



Dans le détail des dépenses de fonctionnement, on note un accroissement du chapitre 011 arrivant à plus de 700 K€ fin 2022. Pour le chapitre 012 *frais de personnel*, il est en augmentation de 109K€ en rapport de 2021 soit 7.86 % et représentent une part prépondérante des dépenses de fonctionnement 56.3 %. Les aides et subventions connaissent quant à elles une augmentation significative en rapport de 2020 et 2021 (voir *tableau 3-3 ci-après*) principalement en ce qui concerne les aides à la cantine dont les périodes de confinements, les conditions de scolarité hors confinements et les contraintes à appliquer dans le cadre des mesures sanitaires ont réduit fortement le nombre de repas cantine servis durant ces deux années et reviennent désormais à un niveau de réalisation similaire à 2019.



Pour les recettes de fonctionnement, on note la part prépondérante de la subvention d'équilibre allouée par la Ville d'Alès, en augmentation de près de 200 K€ depuis 2015 (+15.5 %) et représentant 64.7 % des recettes de fonctionnement. Il convient de noter également l'évolution conséquente constatée sur le chapitre 75 *produits de gestion courante* en augmentation de plus de 200 K€ en rapport de l'année 2015 et en raison des recettes locatives perçues de la part des domiciles regroupés.

Pour revenir aux grandes masses financières, le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, constitue l'épargne de gestion de la collectivité. Lorsque les dépenses se situent au-dessus des recettes cette épargne devient négative et il convient d'équilibrer les comptes de la collectivité, le fond de roulement (excédents antérieurs) si celui existe. On reviendra plus en détail dans la partie relative à l'épargne (voir ci-après) et son caractère nécessaire au bon fonctionnement du CCAS.

3-3 Détail des aides sociales attribuées

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Aides Factures Eau	10 714	9 870	7 270	9 038	9 035	6 775	5 950	9 147
Aides rentrée scolaire	14 135	14 355	15 675	15 070	14 340	14 040	12 420	11 520
Aides Alimentaires	13 950	11775	16 275	18 200	16 325	16 180	15 000	27 850
Secours exceptionnels	8 850	8 193	14 870	8 217	10 078	6 160	6 152	3 766
Aides accès culture	832	1 413	1 350	923	1 080	553	247.50	788
Aides accès sport	7 095	7 920	9 680	9 790	12 720	11 340	10 020	10 200
Aides Handicap	1 950	3 000	1 900	4 700	4 575	500	0	0
Aides cantines	108 731	72 829	76 546	88 138	89 857	45 545	55 474	70 454
TOTAL	166 257	129 355	143 566	154076	158 010	100 643	105 264	133 725

4-En investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durable, constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructures... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Ces dépenses sont fluctuantes d'une année sur l'autre (voir tableau 1) et se justifient en fonction des opérations programmées. Depuis 2015, le CCAS a fait notamment l'acquisition de locaux (bureaux finances et maintien à domicile et locaux administratifs résidence Dolce Vita en 2021), Aménagements de la maison des aidants 2022 et 2023. Il est important de noter que ces opérations d'acquisition sont autofinancées sans recours à l'emprunt.

Au 31 décembre 2022 l'actif net (**valeur brute - amortissements**) du C.C.A.S s'élève à **3 635 858 €**

5- L'endettement

La dette du C.C.A.S. est constituée en 2022 de **2 emprunts**

- Pour l'ITEP Alès Cévennes auprès du Crédit Agricole du Languedoc, **2 300 000 €**, taux fixe 4.24 % dernière échéance en 2049
- Pour le C.A.M.S.P auprès du Crédit Agricole du Languedoc, **1 015 000 €**, taux fixe 1.88 %, dernière échéance en 2044

L'encours global de la dette (*budget CAMSP compris*) s'élève au 31/12/2022 à **3 000 494 €**. L'annuité de la dette pour le budget principal représente **126 142 €** annuels jusqu'en juin 2049 et hors nouvelle souscription.

Le Taux d'endettement (*Encours/Recettes de fonctionnement*) du CCAS (*budget principal*) s'établit en 2022 à ~~12.4%~~ et le ratio de désendettement (*Encours/Epargne brute*) déterminant le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour « éteindre » sa dette en y consacrant toute son épargne brute s'élève lui à **8.72 années**.

6- Les épargnes

On distingue 3 types d'épargnes, l'épargne brute, l'épargne de gestion et l'épargne nette. Le tableau ci-après présente leur évolution depuis 2015

	Epargne brute = RF-DF	Epargne de gestion RF- (DF – intérêts emprunts)	Epargne nette = RF – DF – annuité dette
2015	58 K€	150 K€	27 K€
2016	269 K€	361 K€	237 K€
2017	56 K€	149 K€	23 K
2018	107 K€	198 K€	72 K€
2019	158 K€	248 K€	122 K€
2020	342 K€	430 K€	304 K€
2021	121 K€	207 K€	82 K€
2022	230 K€*	315 K€*	190 K€*

L'épargne brute (déjà évoquée partie endettement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie), appelée aussi "autofinancement brut», l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Concernant le C.C.A.S on note que ces épargnes sont systématiquement positives traduisant ainsi une bonne gestion financière.

7- LE PROJET DE BUDGET DANS SES GRANDES LIGNES

7-1 Le budget d'investissement.

Après les opérations importantes réalisées ces dernières années (nouveau CAMSP, domiciles regroupés silhol et place des martyrs, acquisitions de locaux...)

Le futur budget 2023 prévoit pour ses investissements :

- 80 K€ d'aménagement des locaux de la maison des aidants (*Résidence Dolce Vita – Inauguration le 07/03/2023*)
- 10 K€ consacrés à des études dans le cadre de la performance énergétique des bâtiments
- 32 K€ mobilisés à l'acquisition ou le remplacement de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services.
- 45 K€ au titre du remboursement de la dette

Du côté des recettes,

- 13 K€ au titre du FCTVA
- 51 K€ au titre du solde d'excédent d'investissement
- 43 K€ liés aux dotations et amortissements
- 60 K€ d'autofinancement prélevés sur la section de fonctionnement

7-2 Le budget de fonctionnement

7-2-1 les charges à caractère général : chapitre 011

Ce chapitre contient la quasi-totalité des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, dépenses d'énergie, consommations d'eau, frais de téléphonie, assurances, alimentation, loyers...

En 2022 le chapitre est en augmentation de 21.2 % soit 128 K€ en rapport à 2021 avec pour raison essentielle l'ouverture de la résidence **Dolce Vita en année pleine**, la réouverture en année pleine également du foyer « **Abbaye** », l'augmentation généralisée sur l'ensemble des fournitures.. ;

Pour 2023, ce chapitre sera actualisé et proposé en augmentation, en raison d'une part de l'inflation constatée, de **l'ouverture de la maison des aidants** et de **l'ouverture de la pause du soir** entraînant des dépenses nouvelles de fonctionnement courant.

7-2-2 Les charges du personnel : chapitre 012

1/ Éléments de contexte national en matière de Ressources humaines :

A compter du 1er juillet 2022, la valeur mensuelle du point d'indice majoré passe de 4,68 € à 4,85 € brut soit une **revalorisation de 3,5%**. Sur l'année 2022, cette action amène un surcoût **de 116 467 euros**. Celui-ci se reporte sur **2023** en **année pleine** pour un montant de **232 934 euros**.

A compter du 1^{er} septembre 2022, des mesures catégorielles s'appliquant à la catégorie B ont un impact de 284 euros pour 2022. En 2023, cet impact financier est estimé à 852 euros. **Les diverses revalorisations de grille** et indice minimum **ont impacté** pour un montant de **27 188 euros le budget 2022**. Ces éléments courent sur 2023.

La mise en place du **CTI** et de la prime de revalorisation ont un impact budgétaire estimé en **2023 de 145 521 euros**.

A noter : une étude de refonte des grilles des catégories A, B et C est en cours. Non évaluable à ce jour, un impact budgétaire courant 2023 est envisageable.

2/ Éléments de contexte local en matière de Ressources humaines :

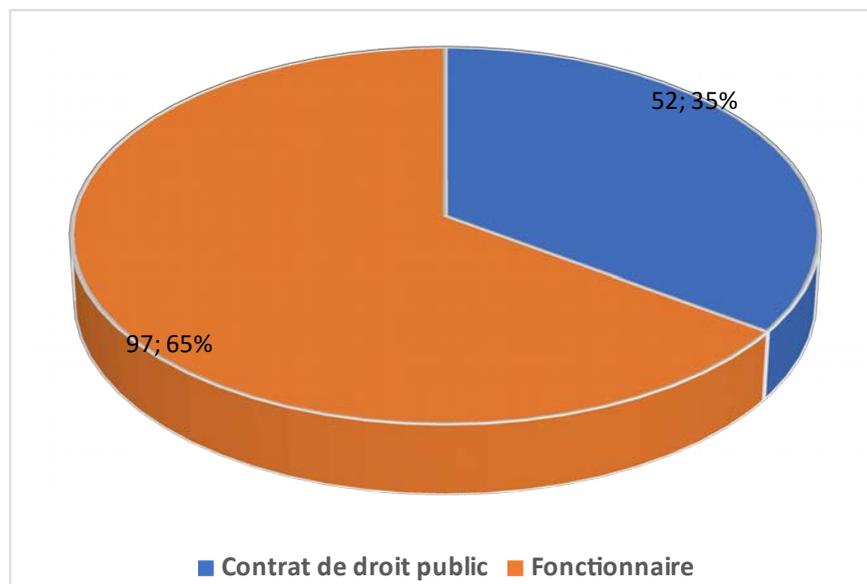
La mise en place du RIFSEEP sur l'année 2023 ont un coût prévisionnel de 29 270 euros.

3/ Structure des effectifs au 01/01/2023 :

Les effectifs regroupent les agents rémunérés sur un emploi permanent et non permanent en dehors des saisonniers. Ils ont été calculés au 1er janvier de l'année et les agents en disponibilité, détachement et congé parental ont été exclus.

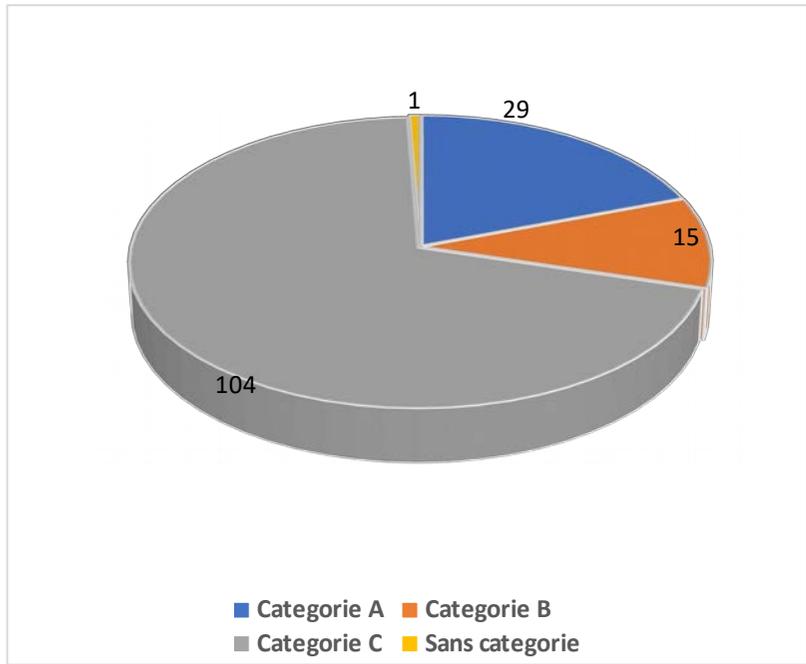
• Structure des effectifs par statut :

Année	Fonctionnaires	Contractuels de droit public	Contractuels de droit privé	Total
2022	91	53	0	144
2023	97	52	0	149
Variation en nombre	6	-1	0	5



•Structure des effectifs par catégorie :

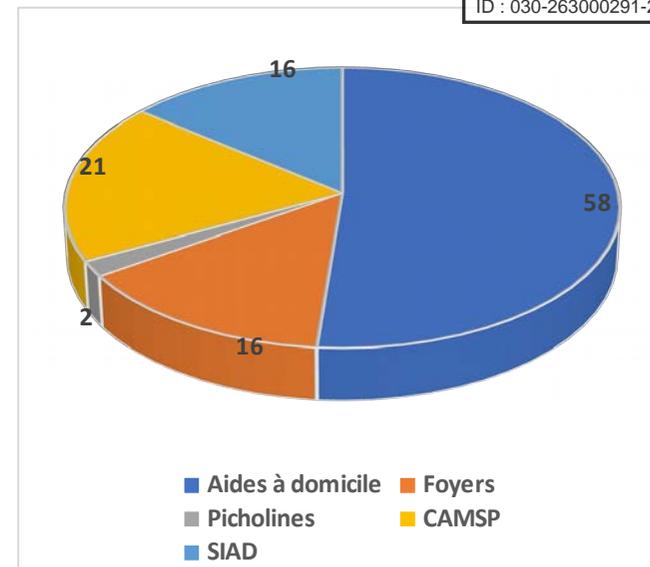
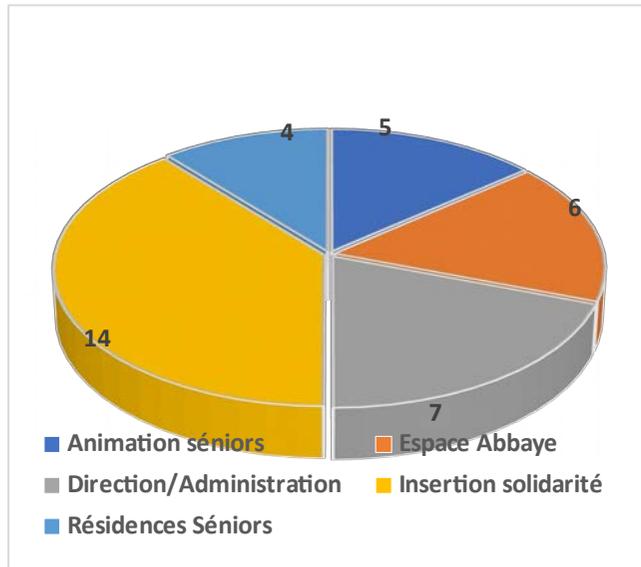
Année	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sans catégorie	Total
2022	26	6	110	2	144
2023	29	15	104	1	149
Variation en nombre	3	9	-6	-1	5



•Structure des effectifs par mission :

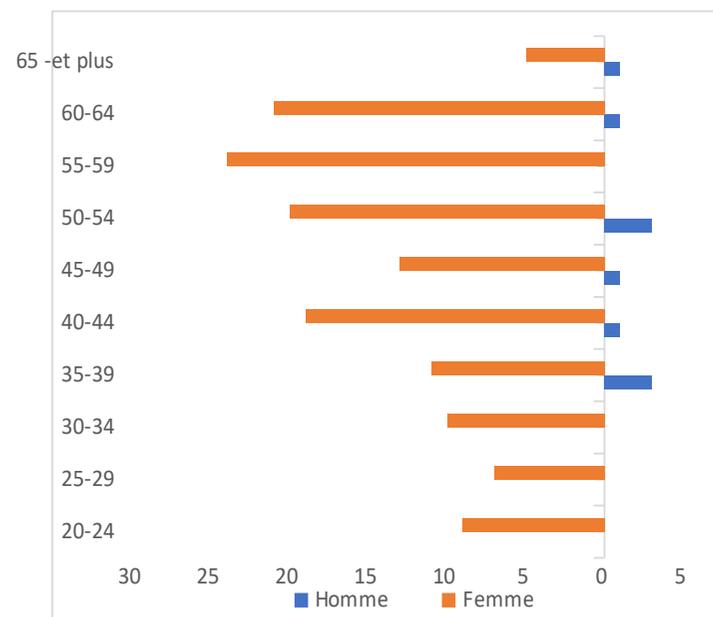
Mission	Budget Général
Animation seniors	5
Espace Abbaye	6
Direction/Administration	7
Insertion solidarité	14
Résidences Seniors	4
Total	36

Mission	Budgets Annexes
Aides à domicile	58
Foyers	16
Picholines	2
CAMSP	21
SIAD	16
Total	113



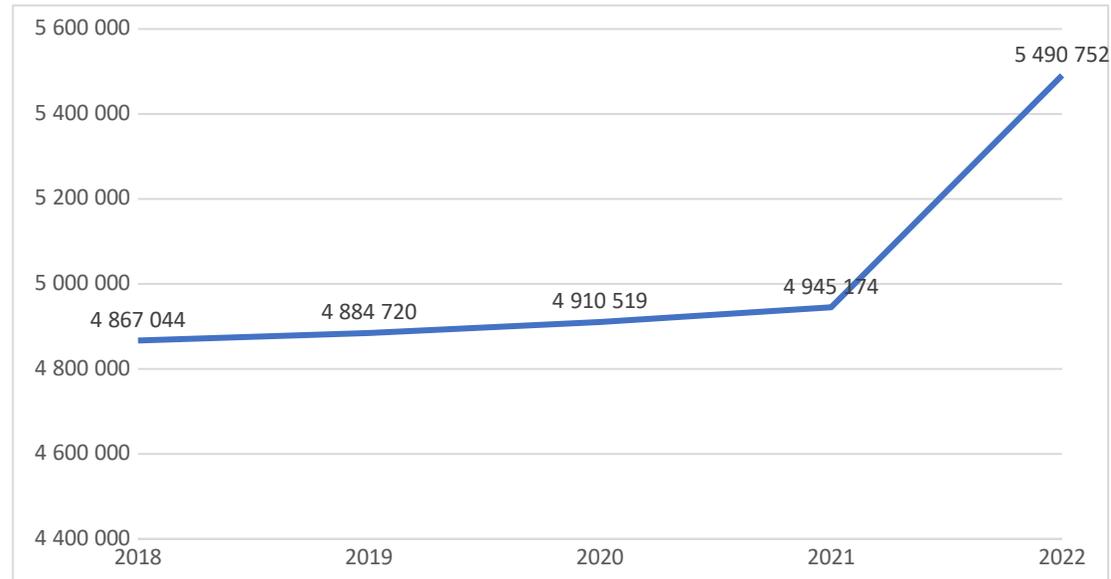
•Pyramide des âges :

L'âge moyen des agents du CCAS est de 47.55 ans. Il est supérieur à l'âge moyen des établissements communaux au niveau national qui est de 45,72 ans. Le taux de féminisation est de 93.29% et est supérieur à celui de l'ensemble des établissements communaux au niveau national qui se situe autour de 88%.



4/ Dépenses de personnel :

- Evolution de la masse salariale



La masse salariale correspond à la rémunération brute ainsi que les charges patronales. La progression entre 2021 et 2022 est de 11,03%. Ceci est essentiellement dû à l'augmentation de la valeur du point.

- Evolution des principaux éléments de rémunération – Budget général :

Année	Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	NBI	Heures Supplémentaires
2018	696 232	136 635	13 692	2 094
2019	700 314	137 469	13 309	2 133
2020	730 858	153 594	16 206	4 606
2021	744 738	145 985	15 432	4 717
2022	783 592	136 145	14 524	2 864

•Evolution des principaux éléments de rémunération – Budgets annexes :

Année	Traitement indiciaire	Régime indemni-taire	NBI	Heures Supplémentaires
2018	1 861 990	211 610	6 033	965
2019	1 789 624	217 025	5 303	216
2020	1 808 833	219 120	5 337	462
2021	1 879 654	210 808	5 470	3 025
2022	2 204 697	261 944	6 002	1 864

5/ Action Sociale :

Tous les agents du CCAS bénéficient :

- d'un compte épargne temps,
- d'une participation versée par mois pour leur adhésion à une mutuelle sur un contrat labellisé.
- d'une participation à l'abonnement d'un des parkings de structure pour ceux qui travaillent en centre-ville, via le Comité des Œuvres Sociales,
- du service commun « Prévention Santé Qualité de vie au Travail » et notamment d'une psychologue
- de l'aide d'un travailleur social du C.C.A.S. pour l'accompagnement social
- d'une participation financière au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)

6/ Durée effective du travail :

La collectivité applique la durée légale de travail soit 1 607h, à l'exception du service « maintien à domicile » pour lequel la pénibilité a été prise en compte avec une dérogation.

E – Les orientations 2023 en matière de personnel

En 2023, le CCAS renforcera ses effectifs avec notamment :

- 1 intervenante affectée à la salle « Pause du soir » en année pleine (2 jours/semaine)
- 1 Intervenante affectée à l'accueil du CCAS au sein de Mairie Prim'
- 1 intervenante affectée à la Maison des Aidants chargée de l'accueil
- 1 intervenant affecté aux jardins partagés (pour l'ouverture des nouveaux jardins de Tamaris)
- 1 intervenant à compter de juin 2023 référent sécurité bâtiments
- 1 intervenant social en gendarmerie

Les prévisions budgétaires pour le chapitre 012 devraient s'élever à 1 594 000 € en progression de 25 K€ en rapport du budget précédent.

7-2-3 Les autres chapitres : chapitres 65, 66,67 et 042

Compte tenu de leurs faibles poids par rapport à ceux des dépenses de personnel (012) et des charges courantes (011), ces chapitres présentent des marges financières de manœuvre peu significatives. Les crédits associés sont souvent obligatoires, ou font l'objet de délibérations spécifiques.

Le chapitre 65 contient principalement, les subventions aux associations (55K€) , les secours d'urgence et les aides légales et extra légales attribuées par le service insertion solidarité. Le montant ouvert au budget est de 200 K€ montant supérieur aux réalisations constatées les années précédentes.. (voir détail des réalisations faites pour ces aides tableau 3-3)

Le chapitre 66 prévoit la charge financière obligatoire des intérêts d'emprunts 84 K€

Le chapitre 67, relatif aux dépenses exceptionnelles, une autorisation de 15K€ peut être inscrite en prévision d'opérations spécifiques (annulations de titre antérieurs, intérêts moratoires..)

Au chapitre 042 , figurent les opérations d'ordres, principalement les dotations aux amortissements ouvert au budget pour 43 K€

8- les recettes de fonctionnement

Elles sont principalement issues, de la participation des usagers (chapitre70), des redevances locatives (chapitre75), des participations des partenaires et de la subvention d'équilibre de la Ville d'Alès (chapitre 74).

Parmi ces recettes on distingue nettement le soutien apporté par la Ville d'Alès, représentant plus de 60 % des financements du C.C.A.S.

Le scénario retenu pour l'exercice 2023 est le suivant :

Maintien des recettes usagers : 65 K€

Maintien des recettes locatives : 362 K€

Participation de l'association PEP30 dans le cadre du crédit-bail ITEP Alès Cévennes 137 K€

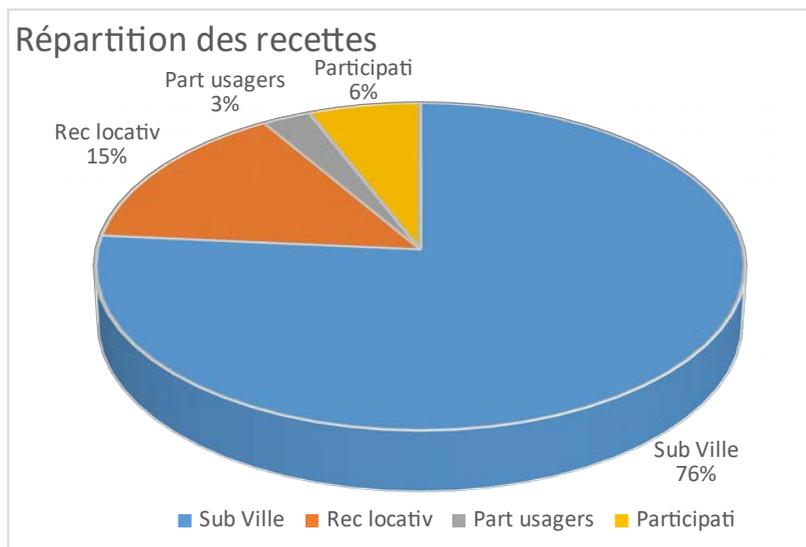
Recettes nouvelles non reconductibles dans le cadre du marché « MOUS » 50 K€

Participation du Département du Gard à l'action de remobilisation spécifique RSA 45 K€ et à l'instruction des dossiers d'aide sociale 4 K€

Participation du Département du Gard au financement des postes « maîtresse de maison » des domiciles regroupés et à l'accompagnement à « la vie partagée » en habitat inclusif 30 K€

Participation de l'État au financement du poste d'intervenante sociale au commissariat 22 K€

Subvention d'équilibre de la Ville d'Alès 1 870 K€ (sollicitée en augmentation de 60 K€)



Les orientations budgétaires par directions

L'espace Abbaye

Foyer restaurant offrant un service de proximité à tous ceux qui souhaitent une restauration dans un cadre convivial.

Cet établissement est ouvert toute l'année du lundi au samedi. Situé au cœur de ville et facilement accessible en navette gratuite ou transport accompagné.

Des activités culturelles, manuelles et de bien-être sont proposées sur des matinées et des après-midi (*ateliers: mémoire, sport adapté, intergénérationnel, créatifs, poterie ainsi que des journées à thème*). Ces actions contribuent à préserver le plus longtemps possible l'autonomie de nos seniors.

Bilan 2022 :

Le nombre de repas servis en 2022 s'élève à 7980.

Animation :

Nombre d'ateliers : sport adapté : 72 - créatif : 64 - poterie : 24 - Mémoire : 69 - Loto : 05

- Exposition de photographies fin janvier 2022 à l'espace André Chamson. Récits de vie au travers des mains.
- Atelier de mémoire sur «je raconte mon quartier». Travail de mémoire, de récits, d'anecdotes et de photographies.
- Challenge inter-structures (Espace Abbaye, résidence de Silhol, résidence La Dolce Vita, Les Santolines et la résidence autonomie Les Oliviers) pour la création d'un épouvantail en matériaux recyclés qui a été offert aux jardins familiaux Alésiens de Rochebelle gérés par le CCAS
- Des travaux de réfection des sanitaires ont été réalisés début 2022 .
- Changement de 4 portes d'accès afin d'éviter les intrusions.

Perspectives 2023

- Pérennisation des ateliers : mémoire, sport adapté, intergénérationnel, créatifs, poterie ainsi que des journées à thème.
- Suite à un financement dans le cadre de l'appel à projet 2022 par CAP Prévention, une action de fabrication d'objets à base de matières recyclées sera proposée aux seniors.
- Amélioration de la qualité des repas (marché en cours).

Les domiciles Regroupés – **2 Résidences Services et un habitat inclusif**

- Les Santolines (2013) – habitat inclusif
- La résidence Silhol (2019)
- La résidence Dolce Vita (2021)

Concrétiser un nouvel art d'habiter correspondant aux besoins des seniors, fondé à la fois sur le « vivre ensemble » et la « préservation du chacun chez soi » dans un cadre sécurisant proche du tissu social et économique local.

Le CCAS d'Alès est gestionnaire de trois résidences Seniors représentant 58 logements.

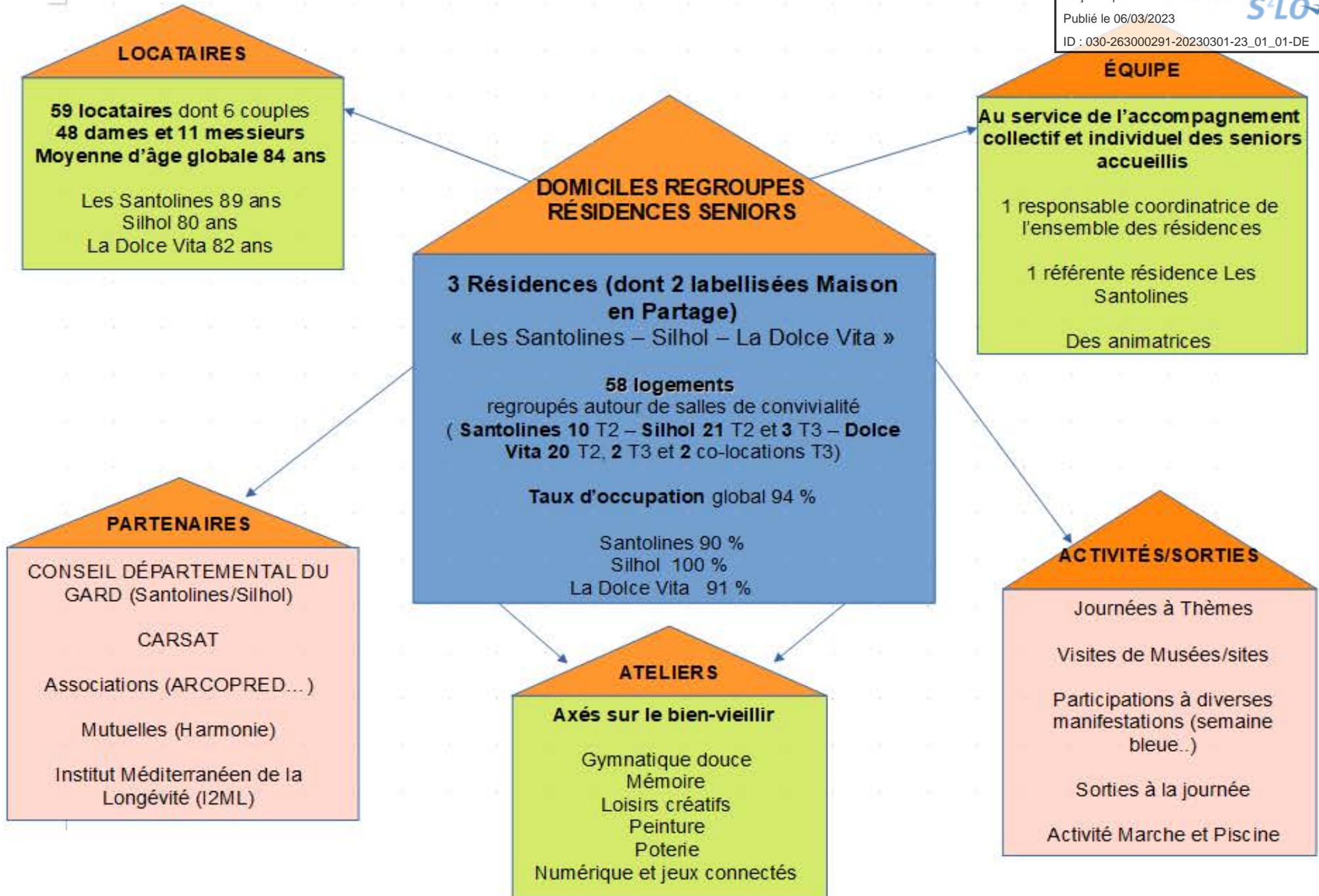
Ces appartements indépendants sont regroupés autour d'une salle de convivialité, qui est régulièrement animée et où chaque locataire, peut selon ses envies, participer aux activités organisées par le CCAS.

La gestion de ces résidences s'effectue désormais de manière mutualisée. Les responsables et référentes sont les interlocutrices privilégiées des locataires.

Leurs missions sont polyvalentes au sein des résidences, elles s'occupent de l'accueil des locataires, de la gestion des baux de location, apportent une aide aux locataires concernant leurs démarches administratives et notamment lors de leur aménagement, font le lien entre locataires et les services compétents lors d'éventuels dysfonctionnements dans les logements et coordonnent aussi l'animation des salles de convivialité.

Des partenariats ont été créés et/ou maintenus :

- intervention régulière d'une neuro-psychologue. Cette dernière anime des séances de jeux connectés-Be Buzz TV Box de DYNSEO (*jeux collectifs où les participants peuvent jouer à l'aide de buzzers tactiles connectés à la box et à la télé, induisant activités cognitives et lien social*).
- conférences axées sur les thèmes de la santé et du bien vieillir, proposées par Harmonie Mutuelle.
- ciné-débat en lien avec l'association ARCOPRED.
- activités innovantes relayées par la CARSAT :
- * « voyages virtuels- Sté STRAVVEL » (voyages en direct via des tablettes numériques et un tchat, animés par un visiteur, à la découverte de nos régions et faisant appel à tous les sens.
- * ateliers théâtre et improvisation avec la compagnie « L'eau qui brûle »
- * initiative « étoilés et solidaires » – les chefs s'invitent chez nos aînés afin de leur faire déguster un menu gastronomique



Comme vous pouvez le constater, la commune redevient aujourd'hui un acteur majeur dans le champ du vieillissement pour 2 saisons :
D' une part, parce que la population des 75-84 ans est fragile mais valide et va exploser de plus de 47 % d'ici 2030

D'autre part, les maires font face à la demande exponentielle de résidences services seniors :

- Domitys : Résidence seniors l'Ostal, ouvrira ses portes en juin 2023 (124 logements),
- Groupe Edouard Denis : Résidence seniors avenue du Docteur Goubert (100 logements), début des travaux en 02/2023,
- Vestia Immobilier : Création de 2 résidences (une pour personnes fragilisées de 39 logements et une résidence seniors de 81 logements).

Le service Animation Seniors

- Le Repas des Aînés a été remplacé par des bons restaurant en 2021 et 2022 d'un montant de 20€ à utiliser auprès de professionnels de la restauration, partenaires de la manifestation.
3 665 bons restaurant ont été distribués aux seniors alésiens de 70 ans et +. Les personnes à mobilité réduite ont eu en remplacement un colis. 1 427 ont été distribués.
- Les associations ont repris leurs animations dans les salles municipales.
- La Semaine Bleue, qui a lieu chaque année en octobre, s'est produite à l'Espace Alès Cazot pendant 5 jours du 11 au 15 octobre 2022 et a débuté avec une très belle marche bleue.
- Les cadeaux de Noël ont pu être offerts à nos aînés se trouvant en EHPAD.

Perspectives 2023 :

Le service Animation Seniors continue son travail afin de remettre en place les manifestations mises de côté durant la crise :

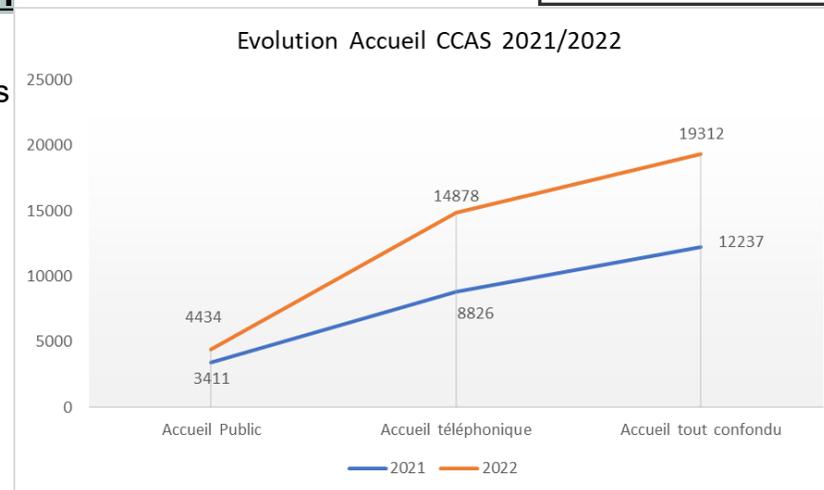
- Le Repas des Aînés retrouve le Parc des Expositions avec un magnifique repas accompagné d'une belle troupe et suivi d'un thé dansant.
Les colis seront renouvelés pour les personnes à mobilité réduite et les personnes malades.
- La Galette des Rois 2023 a pu avoir lieu cette année pour les clubs seniors.
- La reprise des thés dansants est à l'étude en partenariat avec La Storia (club de jazz nouvellement installé à Alès).

Service Solidarité Insertion

C'est un service de proximité pour les usagers. Considéré comme un généraliste de l'action sociale, il travaille en complémentarité avec l'ensemble des services sociaux spécialisés et autres institutions publiques et privées.

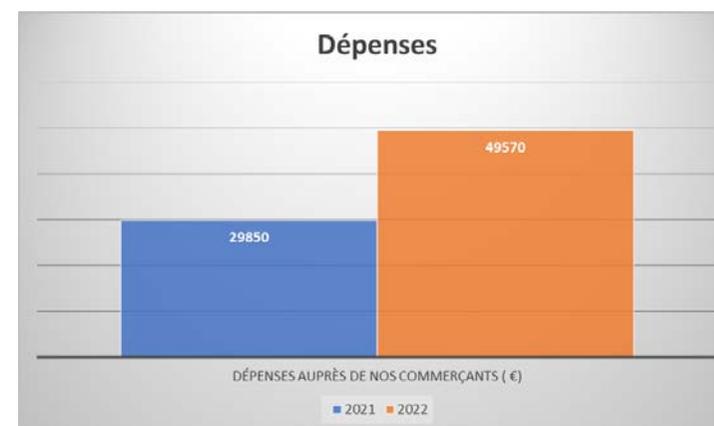
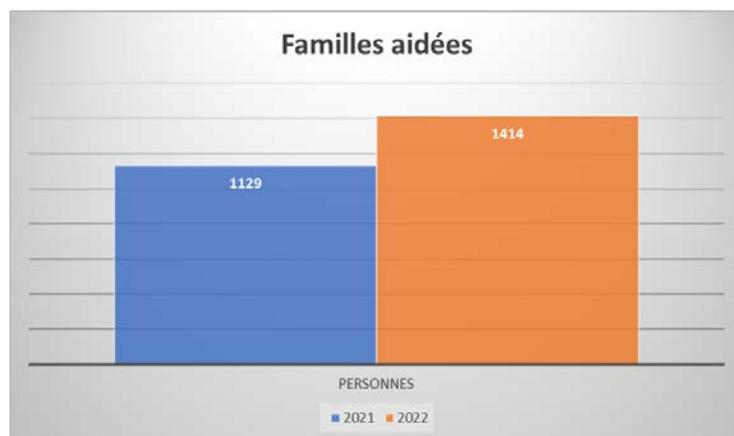
Dans ce service on traite les aides légales, des aides municipales et exceptionnelles qui sont le reflet de la politique sociale menée par chaque commune.

Cette année, le CCAS a répondu à 19 312 sollicitations.



On note une évolution importante des appels téléphoniques avec des prises en charge adaptées et une augmentation très nette des dépenses avec des publics jusqu'ici non connus, une part d'accueil des ukrainiens pour lesquels nous avons été en première ligne dès leur arrivée en France.

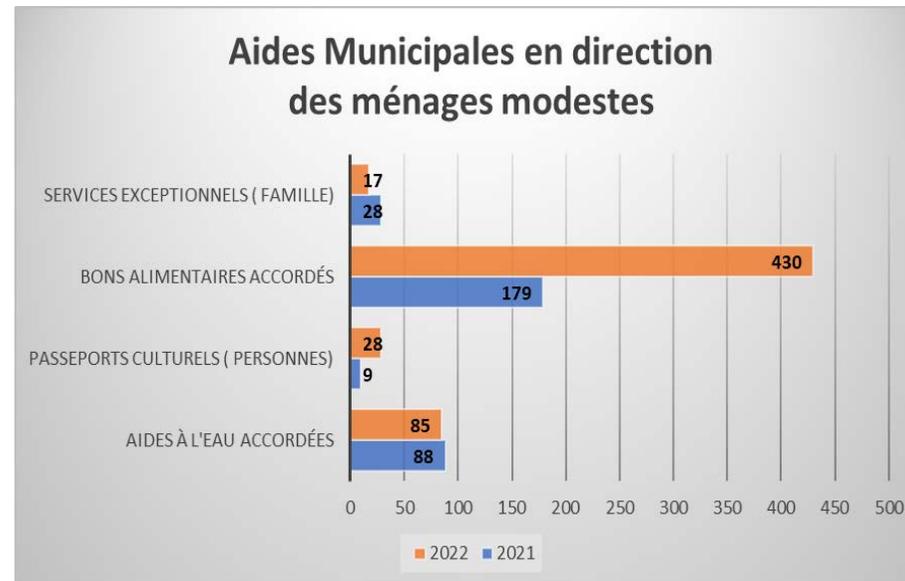
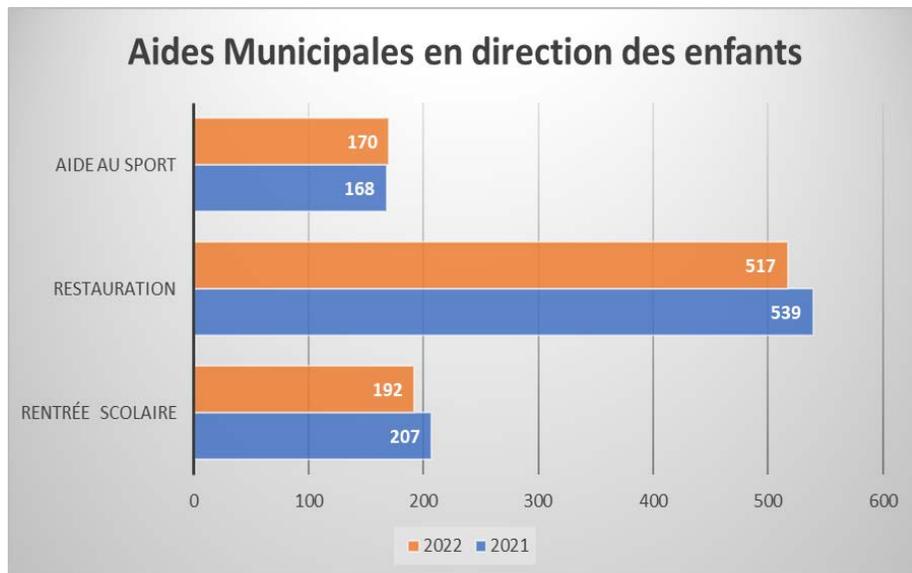
En 2023 : L'accent sera mis sur la citoyenneté et l'accès à l'autonomie administrative avec la mise en place et le développement de nouvelles actions. En effet, le public vit une vraie « maltraitance administrative » car peu de services publics accueillent en direct ; la dématérialisation est privilégiée dans beaucoup d'administrations.



Les Aides Légales

Cette année, 362 Dossiers d'aide sociale (entrée en EHPAD, en structures pour personnes handicapées, obligations alimentaires, PCH etc) pour le compte du CD 30 ont été instruit soit **une augmentation de près de 70 %**; qui peut s'expliquer par l'isolement et la souffrance des personnes vulnérables impactées par les différents confinements et la vacance des établissements.

Les Aides Municipales



Retrénée Scolaire - Objectif : Favoriser le premier contact avec l'école

192 enfants ont bénéficié d'un bon d'achat de 60€ pour préparer l'entrée en maternelle. Axe très stable qui répond à la demande.

Restauration Scolaire - Objectif : Permettre aux enfants d'avoir au moins un repas équilibré par jour

Le coût du repas à la charge des familles varie 1€ à 1,90€

517 enfants concernés pour environ 28000 repas consommés et pour un total versé de 74561,15€

Pour la rentrée de Septembre, nous avons modifié les montants de l'aide liés à l'augmentation du coût du repas cantine. Nous retrouvons une augmentation de la fréquentation même si le nombre d'enfants inscrits a légèrement baissé.

Nous émettons l'hypothèse que les parents privilégient le repas équilibré restant moins coûteux que les repas pris à la maison au vu de l'augmentation des prix des produits alimentaires.

Aide au Sport - Objectif : Favoriser le sport auprès des enfants pour une meilleure hygiène de vie (santé, prévention obésité, lien social)

170 enfants concernés et 38 clubs partenaires

Cette année, l'aide au sport s'est cumulée dans la majorité des cas au Passport mis en place par l'État obligeant les ménages à rembourser aux ménages le trop perçu. La pertinence du maintien de cette aide est à évaluer malgré tout durant l'année 2023, même si c'est un axe fort de la sociabilisation.

Arbre de Noël : Cette année, nous avons fait le choix de retravailler avec Cinéplanet en proposant 2 films en avant première suivant l'âge de l'enfant (1 pour les 3/5 ans et 1 pour les 6/12 ans) et en présence du Père Noël. L'Arbre de Noël s'est bien déroulé, il n'en reste pas moins que sur le nombre d'inscrits, la moitié seulement est venue. Chaque année, nous constatons une baisse de cette manifestation. Des pistes de réflexions sont en cours d'études pour 2023.

Aide à L'eau - Objectif : Prévenir les impayés d'eau

88 demandes déposées dont 85 accords soit **6050,00 €**.

Les demandes sont moins importantes qu'avant du fait de l'incitation à la mensualisation qui s'inscrit dans l'aide éducative budgétaire, le recours au FSL et les informations collectives pour prévenir les dépenses d'énergie dispensées par l'équipe du CCAS. Toutefois, cette année, le FSL Charges a été monopolisé pour les factures liées à l'énergie gaz et électricité.

Bons alimentaires

499 demandes déposées dont **430 accords** pour un montant de **27850 €**, les autres demandes sont réorientées vers EPISOL Alès ou les associations caritatives ou ne relèvent pas de ce dispositif.

L'augmentation de la dépense alimentaire est liée à la hausse du coût de la vie. Nous rencontrons un public non connu (travailleurs pauvres, personnes retraitées ou invalidées) dont les fins de mois sont difficiles. La coordination avec les associations et le passages de relais fonctionnent très bien en raison de la connaissance que nous avons les uns des autres. Il y a eu 31 réunions de coordination avec la Croix Rouge et le collectif associatif où nous émettons un avis consultatif avec près de 90 dossiers étudiés.

Secours exceptionnels : Suite à la réorganisation de la Trésorerie Municipale concernant le versement à tiers au lieu d'espèces au demandeur, nous avons aidé **17 familles** pour des secours liés à des difficultés du quotidien (électricité, gaz, handicap) soit un montant de **5296,50 €**.

Même constat que précédemment. Cette solution est très positive et permet un accompagnement au plus près de la personne sur l'aspect budgétaire et l'aide versée en direct au tiers permet de régler plus rapidement la dette et bénéficie d'une protection par les services liés aux énergies en tant que personnes vulnérables ce qui évitent toute coupure.

Le Dispositif RSA

Instruction RSA : Convention avec la CAF

Cette année, aucun dossier n'a été instruit. Les personnes se dirigent vers la CAF qui reste l'instructeur principal en saisissant leur demande en ligne (très paradoxal quand on sait que plus de 40 % selon le département souffre d'illectronisme). Les CMS continuent d'instruire quelques dossiers dans le cadre de l'accompagnement social.

La dématérialisation a remplacé les rendez-vous physiques mais ne permettent malheureusement pas d'évaluer les situations des personnes qui pourraient être orientées vers d'autres dispositifs dans l'attente d'ouverture de droits. Nous les retrouvons en grande difficulté à leur entrée dans le dispositif RSA.

Accompagnement des bénéficiaires du RSA : convention avec le CD30

Bénéficiaires	Personnes nouvelles orientées par le CD 30	Entretiens	Contrats d'engagement	Réunion Collectives	Personnes sorties du dispositif
192	81	887	330	16	77

Le CCAS maintient son rôle de proximité et fait face à ses missions d'accompagnements individuel et collectif. L'activité est en légère progression. Sont concernés par notre file active comme le prévoit la convention les personnes isolées, plus de 50 ans, avec des problématiques de santé ou freins sociaux sur lesquels nous essayons d'actionner des leviers pour amorcer un parcours positif,

Les actions mises en place permettent de soutenir et rassurer les bénéficiaires RSA qui peuvent ainsi accéder plus sereinement à leurs droits. Les sorties du dispositif sont l'accès à la retraite majoritairement suivies des pensions d'invalidité, AAH...

Chantier d'Insertion « Entretien des Espaces Naturels et des Cours d'eau » : Il s'agit du nettoyage aux abords du Gardon par une équipe de 8 salariés en insertion (Convention avec l'État et le Département ainsi qu'un cofinancement de ces partenaires avec la Ville d'Alès)

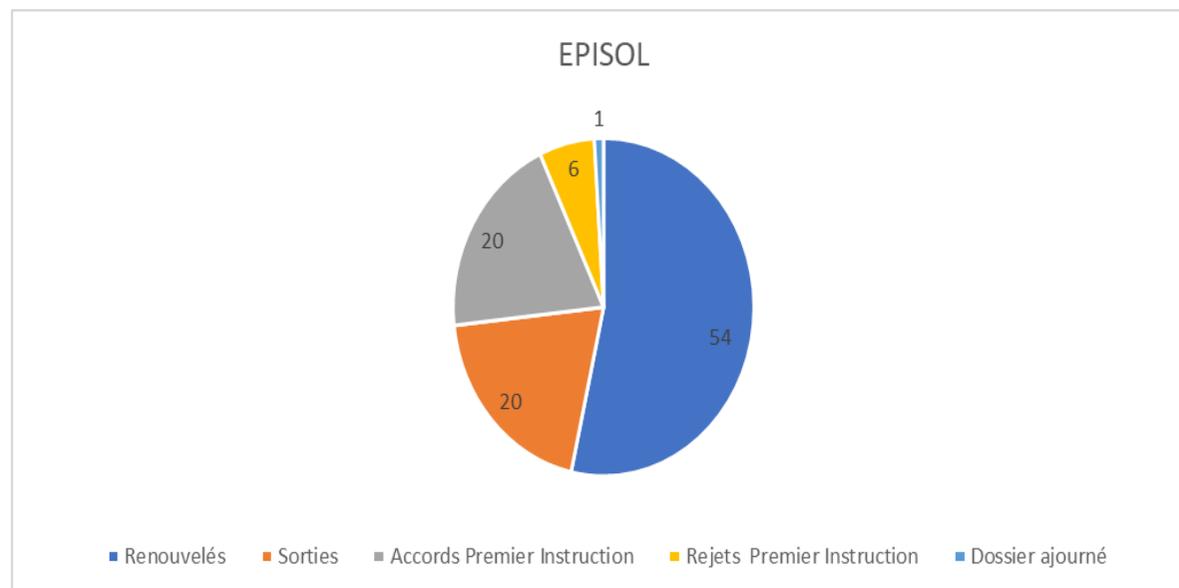
Salariés	Entretiens Individuels	Informations Collectives	Réunions	Sorties Positives
18	115	22	34	3 emplois

Le service support avec lequel nous travaillions jusqu'alors, s'essouffait tant dans l'encadrement que sur le type d'activité qui devenait trop accidentogène, c'est pourquoi en 2023 pour maintenir notre agrément d'activité par l'insertion économique, nous avons réfléchi à un autre service support et une nouvelle organisation pour une meilleure prise en charge des agents en insertion.

EPISOL

38 familles ont pu en bénéficier ce qui correspond à **88 personnes**, **20 sorties positives** (apurement de dettes, emploi), on comptabilise **220 entretiens individuels** permettant d'accompagner les familles dans l'apurement de leur dette ainsi que la levée d'autres freins sociaux (démarches emploi, administratives, logement...)

On constate une baisse d'orientations par les CMS. Cependant, ce dispositif a toute sa place. Nous avons fêté **les 10 ans de l'épicerie solidaire** et nous avons **pu mesurer l'impact positif** des personnes ayant été aidées. Des réunions partenariales sont prévues pour impulser de nouvelles dynamiques.



Employés Municipaux

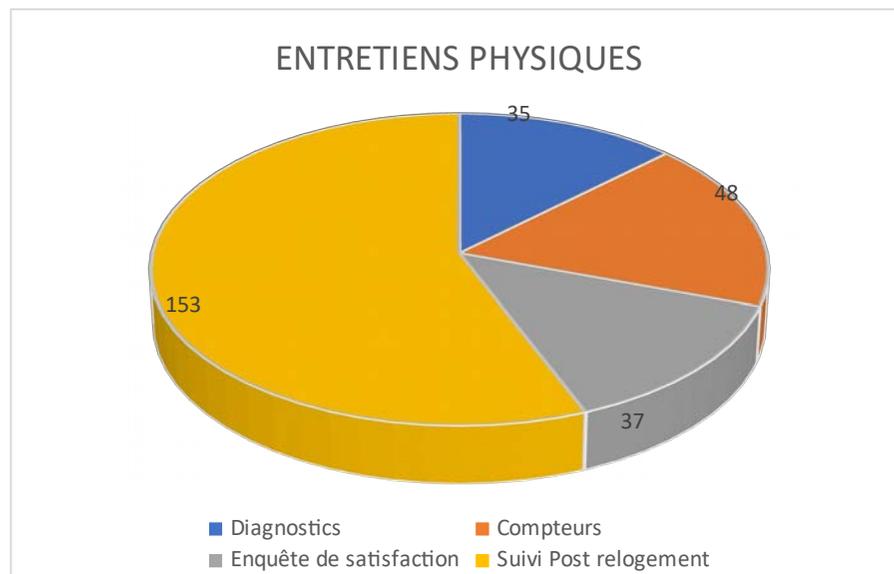
23 personnes reçues liées à des problèmes financiers (1/2 traitement) ou des démarches administratives. Nous restons le relai pour faire appel aux demandes CNRACL.

Maîtrise d'œuvre Urbaine Sociale (MOUS)

L'objectif est de jouer le rôle d'interface entre les locataires et le bailleur social Logis Cévenols, pour permettre le relogement positif de près de **300 ménages** dans les meilleures conditions possibles dans le cadre de la rénovation urbaine.

L'ordre de service de démarrage de la mission a été signé au **15 septembre 2021** avec logis Cévenols, Ales Agglo et la SPL.

Ce dispositif représente à ce jour 70 diagnostics réalisés, 561 appels, 273 entretiens physiques, 139 logements, 55 déménagements et 19 visites à domicile. De nouveaux locataires concernés par la MOUS seront contacté courant 2023 pour des diagnostics de situation.



La mission avance assez rapidement. Cependant, en comparaison à d'autres missions identiques, nous essayons beaucoup plus de refus lors des propositions de relogement en raison de l'exigence des locataires. Nous constatons également des personnes âgées ou handicapées isolées. Notre mission prend tout son sens car nous les accompagnons dans la mise en place de relais.

Intervenante Sociale en commissariat

Nouveaux dossiers	Bénéficiaires	Personnes impactées	Entretiens	Réunions	Relations Partenariales
366	383	1190	533	69	241

Plus des 2/3 ne sont pas connus des services sociaux pour ce type de faits. En effet, environ 300 dossiers sont issus de saisines directes de la police et une cinquantaine des services sociaux.

La typologie du public est majoritairement des femmes entre 25 et 60 ans habitant sur le bassin Alésien . Plus des 2/3 des prises en charge sont concernées par des violences qu'elles soient physiques, sexuelles et/ou psychologiques, le reste porte sur les conduites addictives et les carences éducatives. Un tiers des personnes est en situation de vulnérabilité.

Les prises en charges sont pour moitié sociales et de santé et l'autre moitié justice/police.

Le bilan 2022 reste à peu près identique à celui de 2021. La particularité, cette année, est le nombre certain de jeunes mineurs échappant à l'autorité parentale ou éducative et parallèlement des parents en difficultés parentales et éducatives. Parmi ces situations, plusieurs jeunes filles, sous prétexte d'appartenance à un groupe ou dans les débuts de vie affective et de rencontres font des expériences qui échappent rapidement à leur contrôle ou leur conscience. (Ex : des jeunes filles de 12-15 ans rencontrent un serial lover et l'attirance pour le bad boy qui propose « des paradis perdus », les mènent ensuite à des expériences de prostitution, d'échanges multi partenaires). La difficulté est de leur faire prendre conscience de la manipulation dont elles sont victimes car l'emprise est tellement présente que les services compétents et l'entourage sont démunis.

Nous continuons de faire le constat de la dégradation de nombreuses situations en raison de la présence de produits toxiques ou de consommations excessives.

2022 est marquée également par des situations de personnes âgées, isolées et très vulnérables.

Perspectives 2023

Les Appels à projets :

Nous avons répondu à un appel à projet de la CARSAT concernant des sessions de **préparation au départ à la retraite** afin de prévenir les risques liés à l'arrêt d'une activité et d'une perte de droits. Cela concernerait tout public repéré par la CARSAT.

Les Infos Collectives

Mettre encore et toujours l'accent sur le numérique avec la dématérialisation au quotidien. Notre public vit l'absence d'accueil comme une maltraitance administrative car peu de services dits publics reçoivent en accueil physique (sauf sur rdv). Cependant, nous sommes freinés par la RGPD d'où l'intérêt de les rendre plus autonomes par le biais de sensibilisation à l'outil informatique.

Développer les ateliers en lien avec la citoyenneté et le rôle des administrations par le biais du jeu

Travailler avec le PAT sur plusieurs axes

Inscription de ménages bénéficiant d'Episol dans le cadre de l'action Défi Alimentation dont l'objectif est de cuisiner plus sain, plus local, plus bio sans dépenser plus en participant à 5 ateliers sur le semestre sur diverses thématiques.

Projet de s'inscrire dans une démarche de cuisine ambulante

Formation sur l'équilibre alimentaire à bon marché auprès du public et des intervenants à domicile

Audit sur l'aide alimentaire sur le bassin Alésien

Au vu de l'inflation, une rencontre avec les commerçants partenaires de la distribution alimentaire et les associations caritatives semble incontournable pour évaluer notre dispositif d'aide, retravailler le panier alimentaire et le réajuster face au contexte actuel.

Les jardins familiaux

Le CCAS est le gestionnaire de 89 parcelles de jardins familiaux:

- 38 parcelles au Près Saint Jean I et II (ouvert en 2011)
- 27 parcelles au Cévennes (ouvert en 2015)
- 24 parcelles à Rochebelle (ouvert en 2020)

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la rénovation urbaine et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'objectif est de faire de ces jardins de véritables lieux de vie, de rencontres et d'animations au bénéfice du quartier et de ses habitants.

Développer des actions permet à la fois de créer des liens entre les habitants mais aussi de découvrir des aspects de la nature en milieu urbain.

Pour 2023 :

- Sensibiliser au développement durable, aux enjeux de la biodiversité, aux problématiques d'alimentation,
- Suite à la demande des habitants, un nouveau jardin familial verra le jour dans le quartier de Tamaris (réception en 04/2023).

Nos actions sont également partagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur le sujet des jardins partagés/ solidaires/ familiaux. Échanges des bonnes pratiques, des difficultés quotidiennes, de la gestion de l'eau et de la gestion de la liste d'attente.

La Pause du Soir

La « Pause du Soir » est une salle de restauration ouverte aux personnes sans domicile fixe, en partenariat avec La Croix Rouge Locale, Logos et La Clède.

2 soirs par semaine sont proposés des repas chauds et complets, servis à table. Les chiens sont acceptés (en extérieur) et nourris.

C'est un lieu chaleureux où les usagers aiment se poser, se confier ou tout simplement discuter.

En partenariat avec un chantier éducatif, une magnifique fresque a été réalisée dans les locaux.

Seniors au volant

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le 06/03/2023

ID : 030-263000291-20230301-23_01_01-DE



Cette action est organisée depuis 2014. En 2022 il s'agissait de la 6ème édition.

Elle est plébiscitée par les seniors d'Alès Agglomération qui découvrent ainsi le site du Pôle Mécanique et différents professionnels qui se sont investis en partenariat avec le CCAS et la Conférence des Financeurs pour la réussite de ces journées de prévention.

L'objectif de cette action est de partager un moment ludique à travers différents ateliers variés et animés par des professionnels dont l'objectif global est la prévention et la sensibilisation des seniors afin d'adapter leur conduite au vieillissement et ainsi conduire le plus longtemps possible en toute sécurité.

Cette action est organisée par le CCAS au Pôle Mécanique où participe environ une centaine de seniors. Elle se déroule sur deux journées, est gratuite et ouverte à tous les retraités.

Elle aborde différentes thématiques liées à la conduite en proposant différents ateliers tout au long de la journée :

- Un atelier code de la route permettant une remise à niveau sur la réglementation et les nouveaux panneaux.
- Des audits de conduite avec pour objectifs la révision des gestuelles de conduite et l'anticipation des dangers menés par le Pôle Mécanique Performance mais aussi la découverte de véhicules avec boîte automatique ou manuelle, électrique ou thermique.
- Ateliers santé : Tests auditifs, parcours d'équilibre, bilans ophtalmologiques mais aussi une formation « premiers secours » animé par la Croix Rouge.
- Un atelier de sensibilisation « alcool au volant » animé par la sécurité routière.
- Un atelier de sensibilisation aux outils embarqués (GPS, régulateur de vitesse...).

120 retraités ont participé en 2022. Chaque participant a consacré une journée complète à l'action.

TRANCHE D'ÂGE DES PARTICIPANTS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
60-69 ans	32
70-79 ans	65
80 ans et +	23
ÂGE MOYEN: 74 ans 61 hommes et 59 femmes 66% venant de l'agglomération / 34% habitant à Alès	

Les budgets annexes m22

Répondant à des obligations prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles, ces budgets annexes isolent des activités spécifiques déterminées. Le calendrier budgétaire diffère pour certains de celui du budget principal du C.C.A.S. En effet, les propositions budgétaires devant être transmises aux autorités de tarification avant le 31 octobre précédent l'année du budget concerné pour les budgets hors CPOM (Maintien à domicile, Résidence autonomie). En revanche, pour les budgets sous CPOM (SSIAD, CAMSP et Accueil de jour) il convient de voter l'EPRD (État Prévisionnel des Recettes et Dépenses) de façon synchrone au budget primitif.

Pour 2023 les budgets proposés à venir se résument comme suit :

- CAMSP : 1 203 K€
- Maintien à domicile : 1 856 K€
- SSIAD : 776 K€
- Accueil de jour les Picholines : 111 K€
- Et enfin le budget Résidence autonomie les Oliviers pour 1 278 K€

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le 06/03/2023
ID : 030-263000291-20230301-23_01_01-DE



Il assure la prévention, le dépistage, le diagnostic et la prise en charge d'enfants de la naissance à 6 ans. Y sont reçus des enfants à risque dans leur développement, ou présentant une difficulté pouvant aller d'un trouble à un handicap sévère. Le CAMSP a un agrément pour 80 enfants. Il est dans un bâtiment neuf depuis septembre 2021.

Le personnel concerné: médecin neuro-pédiatre, médecin-pédiatre, psychomotricien, psychologue, éducateur de jeunes enfants, assistante sociale, ergothérapeute, coordinatrice, kinésithérapeute, accompagnant d'intégration de vie sociale...

Dans le cadre de ses missions de prévention et de dépistage, le CAMSP est sollicité pour le suivi systématique des nouveaux nés à risque. Il s'agit de grands prématurés et de bébés atteints de pathologies diverses, (notamment génétiques) adressés par le réseau « Naître et Grandir en Languedoc – Roussillon ».

La file active 2022 a été de **251** enfants : **84** filles – **167** garçons (208 en 2020, 224 en 2021). **200** enfants sont originaires de l'agglomération d'Alès (dont **64** d'Alès) et 51 hors agglomération. **87%** des enfants admis sont orientés par le CH, les cabinets libéraux, le CMS/PMI .

L'ORIENTATION APRÈS CAMSP (AU PLUS TARD À 6 ANS) :

En 2022 : **61** sortants (49 en 2021)

Perspectives 2022

Le projet médical 2020-2025 est en cours d'actualisation :

- L'objectif est de renforcer les missions du CAMSP et tout particulièrement dans l'intervention précoce.
- Notre établissement est confronté aux problématiques de santé et de surreprésentation des facteurs de précarité sociale.
- La problématique d'accès aux soins reste difficile compte-tenu de l'impact de démographie défavorable des professionnels de santé.
- Intérêt réseaux de soins (périnatalité et maladies rares) et coordination territoriale des soins.
- Création d'un groupe d'expression.

La signature d'un CPOM :

- Consolidation des actions de prévention et d'intervention précoce auprès de nourrissons à risque.
- Repérage précoce des enfants avec risques de troubles du neuro-développement et autisme, pour une intervention adaptée.
- Mise en œuvre et renforcement des actions en faveur de l'accompagnement des enfants atteints de maladies rares.
- Favoriser la socialisation et l'inclusion scolaire.
- Construire et renforcer les liens avec les partenaires.
- Prévenir les ruptures du parcours de soins.
- Renforcer et soutenir les actions favorisant le développement des habiletés parentales et l'éducation thérapeutique.
- Accompagner et soutenir la représentation et la participation des familles.

Le 21 octobre 2022, l'association des CAMSP d'Occitanie s'est réunie à Alès pour échanger sur « l'harmonisation des pratiques d'interventions précoces » auprès des jeunes enfants accueillis en CAMSP et de leurs familles. Partage d'expériences et échanges autour du déploiement du programme PIPA « Programme d'Intervention Précoce et d'Accompagnement ».

2023 devrait voir enfin le déploiement de la plateforme de coordination et d'orientation (PCO).

Le service du maintien à domicile

- **La dépendance** :

Une population qui continue à vieillir et cela sous le double effet : espérance de vie et baby-boom (*gain espérance de vie entre 2019 et 2021 +1.8 ans pour les femmes et 2.2 ans pour les hommes*)

Son but : Permettre à ses bénéficiaires de vivre plus longtemps à leur domicile en les assistant quotidiennement dans les actes de vie courante.

Pour être « aidé » : un accord de prise en charge après évaluation de la situation de la personne doit être autorisé par (soit) :

- Les caisses de retraites
- Les mutuelles et assurances
- Le Conseil Départemental (APA, aide-ménagère)
- La MDPH (PCH, PH..)
- Les services de Soins palliatifs

Des prises en charges sans financement des organismes précités sont possibles et cela dans le cadre de la « pleine participation », financement intégral par les bénéficiaires et après visite préalable des coordinatrices s'assurant de la possibilité de la bonne exécution d'intervention.

Les chiffres clés de 2022

Au sortir de la crise sanitaire, apparaît désormais un changement radical de mentalités en lien avec le travail. La qualité vie/travail devient prépondérante. Le métier de l'aide à domicile souffre d'attractivité entraînant une pénurie de recrutements avec, pour effet l'impossibilité d'accepter de nouvelles prises en charges, la réduction momentanée des prises en charge en cours, d'épuiser les agents mobilisés, de mécontenter les bénéficiaires, de constater une baisse du volume horaire.

Le service est intervenu auprès de 614 bénéficiaires (435 femmes /179 hommes) soit 52 de plus qu'en 2021

Les personnes :

- Inférieures à 60 ans représentent 6.61%
- 60 à 69 ans représentent 12.30 %
- 70 à 79 ans représentent 23.67 %
- 80 à 89 ans représentent 35.78 %
- 90 et 99 ans représentent 20.72 %
- 100 ans et + représentent 0.92 %

Le volume total horaire servi est de 64 855 Heures



57.4 % de 80 ans et +

- 67 298 heures en 2021

- 63 714 en 2020 * confinements
- 69 949 en 2019
- 70 107 en 2018
- 73 750 en 2017
- 72 638 en 2016
- 75 453 en 2015
- 84 792 en 2014
- 90 421 en 2013

La répartition des heures (2022) par organismes se compose comme suit :

- APA : **35 825** heures (36 908 en 2021)
- Aide-ménagère + PCH (Conseil départemental) : **10 432** heures (10 695 en 2021)
- Caisses de retraite : **11 852** Heures (12 370 en 2021)
- Pleine participation (usagers directs) **6 746** Heures (7 326 en 2021)

Les ressources humaines :

- 35 Aides ménagères (33.53 ETP)
- 17 Auxiliaires de vie (16.36 ETP)
- 9 Saisonniers (1.06 ETP)
- 2 Agents gestionnaires de plannings et dossiers (2ETP)
- 1 Agent en charge de la facturation et de l'accueil (1 ETP)
- 2 Coordinatrices (2 ETP)
- 1 Responsable (0.5 ETP)

Évolutions des E.T.P (Équivalents temps plein)

2014	2015	2016	2017	2019	2020	2021	2022	2023 Prev
67.31	63.54	57.37	57.09	55.35	52,7	53.5	55.4	56.9
Variation	-5.60 %	- 9.71%	-0.49%	- 3.05 %	-4,78%	+1.52	+0.03%	+2.7
Var cumulée	-5.60 %	-14.77 %	-15.18 %	-17.77 %	-21,71%	-20.51	-17,69%	-15.46

Historique de financements

Finan-	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021
--------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

ceurs										
Département	1349 751	1216 208	1029 924	977 080	932 018	894 995	954 502	953498	799 819	692 150
Caisses	301 742	224 157	200150	221 304	181 000	190 000	177 140	182676	128 156	175 178
Usagers	324 266	345037	373 625	370 736	385 000	394 500	345 000	371676	355 531	386 863

Problématiques rencontrées :

- **Attractivité du métier** : Recrutements difficiles et quasi impossible pour les auxiliaires de vie.
- **Personnel présent fortement mobilisé** : fatigue, arrêts de travail, accidents, mobilités
- **Turn-over important** : mécontentement des bénéficiaires
- **Recours massif à l'intérim**
- Gestion quotidienne des plannings fortement perturbée
- **Bénéficiaires et entourage de plus en plus exigeants** et procéduriers.

A Souligner

- 1 **Attribution du C.T.I** (Complément de traitement indiciaire) à l'ensemble des intervenant(e)s.
- 2 **Augmentation du forfait déplacements** des intervenant(e)s
- 3 **Reconnaissance de la pénibilité** dans les mesures dites « 1607 h » maintien du quota 35h/semaine
- 4 Mise en place de groupes d'auxiliaires de vie permettant de travailler une semaine en matinée et une semaine en après-midi afin d'accentuer la qualité de vie au travail et augmenter les temps de repos et personne.
- 5 Conventionnement au **nouveau dispositif « OSCAR »** de la CARSAT permettant un financement complémentaire en assurant une meilleure présence auprès des bénéficiaires.
- 6 **Réponse à l'appel à projet « Dotation complémentaire »** permettant pour certaines actions un financement supplémentaire de 3€/heure.

PERSPECTIVES 2023

- Préparer, organiser et anticiper le passage en « service autonomie » : rapprochement SAAD/SSIAD/SPASAD
- Mener une réflexion sur l'activité et les modes d'intervention du service lors de périodes de canicules (préservation des agents tout en assurant une veille renforcée des bénéficiaires les plus vulnérables)
- Accroître le nombre de partenaires « financeurs » : « sourcing » auprès de mutuelles
- Limiter le « Turn-over » des agents en adaptant les attentes avec les intérêts du service afin d'assurer une fidélisation et faciliter les recrutements.

Tarifs prévisionnels 2023 :

APA / Aide-ménagère au titre de l'aide sociale et ou handicap / PCH = **25 €/h**

Caisses de retraites et mutuelles : **25.60 €/h**

Pleine participation = **20.40 €/h**

Soins Infirmiers à Domicile SSIAD

Intervention d'une équipe d'infirmières et d'aides-soignantes formées pour assurer les soins quotidiens d'hygiène et infirmiers, afin de permettre aux personnes malades et/ou dépendantes ainsi que les personnes en situation de handicap de ne pas quitter leur cadre de vie.

Autorisation pour 40 places personnes âgées de plus de 60 ans et 3 personnes en situation de handicap.

Ses missions:

- ➔ Éviter l'hospitalisation lors d'une affection pouvant être traitée à domicile.
- ➔ Faciliter les retours à domicile à la suite d'une hospitalisation et le maintien à domicile.
- ➔ Prévenir ou retarder l'admission des personnes âgées dans les structures de longs séjours ou de maisons de retraite.
- ➔ Assurer un travail de prévention et d'éducation.
- ➔ Soutenir les aidants.
- ➔ Aider dans les démarches administratives (coordination, concertation).
- ➔ Coordonner ses actions et celles des autres intervenants.
- ➔ Mettre en place des actions de prévention.
- ➔ Travailler en collaboration avec le HAD (objectif de convention) et le service de supports et de soins palliatifs.
- ➔ Donner des conseils d'aménagement de l'habitat pour prévenir les chutes.

Le service est composé de :

- 3 infirmières à temps plein dont une à 80 % sur autorisation
- 7 aides-soignantes à temps plein dont une à 80 % sur autorisation
- 1 cadre de santé (TP)
- 1 Assistante administrative (TP)

Total : 12 postes soit 11,6 ETP

L'âge moyen des patients pris en charge par le SSIAD est de 83 ans en 2022.

En 2022, nous sommes intervenus auprès de 50 bénéficiaires atteignant ainsi un GMP de 624

Le service enregistre 16 entrées et 14 sorties et atteint un taux de remplissage de 80,89 %.

Certaines prises en charge demandent toujours plus de temps de soins avec parfois la nécessité de passage de 2 soignants simultanément (graves pathologies associées et nombreuses hospitalisations de courtes durées amplifiées par la crise sanitaire diminuant le temps d'hospitalisation).

Bilan 2022 :

Le SSIAD a dû à nouveau travailler en collaboration avec des infirmiers libéraux aux mois de mars et avril (50 heures 30) suite à des arrêts maladie et un congé maternité sans recrutement parallèle .

Du fait de cette problématique en Ressource Humaine, la cadre de santé a dû également réalisé 14 jours de tournées pour soutenir l'équipe et palier aux absences des soignants. L'assistante administrative s'est encore largement mobilisée pour préparer les tournées des soignants.

L'expérimentation d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) autour des prises en charge en commun s'est poursuivie en 2022 avec un travail de concertation devenu systématique.

Le logiciel « Up » maîtrisé par l'ensemble de l'équipe permet un travail commun autour de la prise en charge, avec une mise à disposition de téléphones de télégestion DOMATEL nominatif pour télétransmettre les informations.

Suivi par les référents de la géolocalisation de l'ensemble des véhicules du service.

Poursuite de la plateforme RESID-ESMS pour télétransmettre les états trimestriels avec la CPAM.

Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens CPOM le 25.10.2022 (2022-2027) .

Perspectives 2023

Formation en janvier et février de 2 agents (une aide soignante et une infirmière) aux soins palliatifs par l'Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP). Formation continue prévue par le CNFPT et en interne .

Une révision du référentiel des soins des aides soignants promulguée par l'IFAS de Alès sera proposée à l'ensemble des aides soignants.

Les engagements du SEGUR pour le financement et l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) aux ESMS de la fonction publique territoriale.

Départ de la cadre de santé actuelle par détachement fin février, recrutement en cours sur ce poste et celui de l'accueil de jour .

Travail de réactualisation sur le projet de service, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement .

Accueil de jour Les Picholines

L'accueil de jour « Les Picholines » a été créé en avril 2010 avec un agrément pour 6 places/jour pour accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans vivant seules ou en couple, à domicile, souffrant d'isolement et ne présentant pas ou peu de troubles du comportement, désirant créer un lien social, et/ou permet aux familles désirant disposer d'un temps de répit.

Ses missions :

- ➔ Relais proposant des activités en fonction de leurs centres d'intérêts et de leurs capacités physiques et cognitives
- ➔ soutien des aidants en apportant un temps de répit
- ➔ recréer du lien social et rompre l'isolement
- ➔ conseils et prévention adaptées à la personne âgée

Le service est composé de :

- 1 responsable de l'accueil de jour, cadre de santé, responsable du SSIAD
- 1 infirmière à 0,50 ETP mutualisée avec le service des soins de la résidence autonomie « Les Oliviers »
- 1 aide soignante TP possédant des compétences en animation
- 1 agent de service à 0,20 ETP de la résidence autonomie par roulement
- 1 assistante administrative mutualisée avec le SSIAD

Le tarif est compris entre **26,19 € et 33,73€** par jour suivant le GIR de la personne (arrêté du 01/07/2022) .

Les usagers peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'une prise en charge de l'APA .

Les activités sont diverses, mais plutôt orientées pour favoriser l'autonomie, stimuler les fonctions cognitives ou développer la créativité artistique. De ce fait , nous souhaitons rendre les seniors plus acteurs de leur accueil et leur proposer un mode de fonctionnement plus participatif .

L'âge moyen est de **85,18 ans** en 2022. Le GMP est de 449,09.

En 2022, nous avons fait **5** admissions et **3** sorties.

L'effectif au 31.12.2022 est de **10** usagers ;

Des travaux de réaménagement ont été réalisés sur l'année 2022 offrant un lieu un peu plus cocooning et contemporain, un espace de bien être où l'on propose, invite et où l'échange restera une priorité .

Signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens CPOM le 25.10.2022 (2022-2027)

La Résidence Autonomie «Les oliviers»

La résidence autonomie est un établissement non médicalisé, proposant des logements à titre de résidence principale. Elle est composée de parties privatives et de parties collectives. Sa principale mission est de répondre aux besoins des personnes de plus de 60 ans, autonomes et désireuses de vivre en collectivité.

La résidence garantit aux résidents un cadre de vie confortable et sécurisé, favorisant la préservation de l'autonomie et la lutte contre l'isolement social.

La résidence « Les Oliviers » est composée de 60 logements sur 5 étages avec ascenseurs :

- 45 P1 (36 m² habitables + 9 m² terrasse)
- 15 P2 (45 m² habitables + 9 m² terrasse)

La moyenne d'âge des résidents en 2022 est de 86 ans. Les entrées dans la résidence se font de plus en plus tard se qui entraînent la diminution de la durée de séjour (soucis de dépendance qui ne correspond plus à la résidence). La durée moyenne du séjour dans la structure est de 35 mois.

Plusieurs services existent dans la résidence :

- **Service de Soins Courants** (Aide soignant et IDE) : il assure la prise en charge de soins si besoin tels que des soins d'hygiène et soins techniques, préparation et administration de traitement ainsi que la coordination avec les différentes équipes pluridisciplinaires. Le service n'étant pas une obligation en résidence autonomie, les soignants ne sont pas présents sur toutes les plages horaires.

Le désert médical commence à se faire ressentir de plus en plus et les résidents n'ont malheureusement soit plus de médecin traitant soit le médecin traitant ne se déplace plus. Cela implique une responsabilité d'autant plus grande pour les soignants.

Ce service est de plus en plus sollicité par les résidents et les familles qui s'impliquent de moins en moins sur le suivi et la surveillance médicale et paramédicale.

- **Veilleur de nuit** : permet d'avoir une présence de 20h à 8h sur la résidence pour sécuriser et intervenir en cas de problème pour les résidents.
- **Service Animation Seniors** : détache à la résidence des animateurs pour faire de l'animation du lundi au samedi. Ces animations sont dans une dynamique de développement et de maintien de l'autonomie à travers des animations comme atelier mémoire, gym douce, atelier manuel, relaxation... Pour le maintien de leur autonomie, il est aussi proposé aux résidents l'accompagnement aux courses en bus tous les jeudis matin. L'organisation de sortie est aussi régulièrement proposée pour garder ce lien de contact avec le reste de la population et éviter l'isolement social.

- Service de restauration : La fabrication et la gestion des repas étaient assurées par le Centre Hospitalier d'Alès. L'accompagnement est en cours.

Le restaurant est ouvert 7j/7 midi et soir. Le repas du midi est obligatoire (sauf dimanche et jours fériés) pour rompre l'isolement.

Le coût mensuel de la restauration pour 1 personne est de 452,00 € (repas midi et soir).

Lors des Conseils de vie sociale, de plus en plus de résidents sont très demandeurs d'amélioration de la qualité des repas.

L'établissement est conventionné avec l' APL (en 2022, 11 bénéficiaires).

L' ANGDM (Agence Nationale des Droits des Mineurs) prend en charge la redevance de 2 résidents.

Le coût mensuel pour les résidents (redevance + charges) :

- T1 : 917,67 €

- T2 : 1058,75 €

Bilan 2022 :

Le taux d'occupation de la résidence n'affiche pas 100 %. Nous avons actuellement 12 logements disponibles malgré 16 entrées.

Les directives données par l'ARS depuis la crise sanitaire (diminution des activités, limitation des liens intergénérationnels , diminution des liens sociaux pendant 2 ans...) ont fait apparaître une perte d'autonomie pour beaucoup de résidents. Cette perte d'autonomie a fait suite à un transfert en EHPAD. (En 2022, 12 départs en EHPAD).

Pour l'année 2022, la perte des loyers s'élève à 104 000€.

Perspectives 2023 :

- Les difficultés de recrutement de soignants impliquent le recours à l'auto-remplacement et suscite une fatigue et fragilité extrême des personnels soignants,
- Travaux de réhabilitation d'appartements (dont la dernière réfection date de 2007), 5 logements rénovés/an et remplacement des gardes corps,
- Pour faire face à la crise énergétique, des travaux au niveau de l'isolation des balcons sont prévus,
- Réflexion sur l'informatisation de la résidence, la mise en place de la télémedecine,
- La rénovation des lieux de vie se poursuit en 2023 par la salle à manger, le hall et la salle d'animation,
- Augmentation des actions de préventions (soins courants et appel à projet forfait autonomie).

VUE D ENSEMBLE BESOINS BUDGETAIRES 2023 "CCAS"

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT
	Recettes	Dépenses	Rappel budget N-1	
Service Soins Infirmiers à Domicile	776 405,00 €	776 405,00 €	641 980,00 €	9 965,00 €
Centre d'Action Médico-Social Précoce	1 203 300,00 €	1 203 300,00 €	1 137 730,00 €	287 000,00 €
Service d'Aide à Domicile	1 856 200,00 €	1 856 200,00 €	1 583 055,00 €	7 345,00 €
Accueil de jour " les picholines"	111 391,00 €	111 391,00 €	131 400,00 €	1 000,00 €
	3 947 296,00 €	3 947 296,00 €	3 494 165,00 €	305 310,00 €
Foyers Résidences	1 278 200,00 €	1 278 200,00 €	1 181 150,00 €	30 140,00 €
Centre Communal d'Action Sociale	3 100 310,00 €	3 100 310,00 €	2 887 814,00 €	277 000,00 €
	4 378 510,00 €	4 378 510,00 €	4 068 964,00 €	307 140,00 €
Besoins globaux 2022	8 325 806,00 €	8 325 806,00 €		612 450,00 €

REPARTITION FINANCEMENTS ATTENDUS

			% par rapport à l'ensemble des budgets	
Dotations et tarifications externes		3 760 297,00 €	45,2%	
Soins Courants	209 000,00 €			
Soins Infirmiers a Domicile	707 900,00 €			
Service Aide A Domicile	1 612 000,00 €			
CAMSP	1 120 000,00 €			
ACCUEIL DE JOUR	111 397,00 €			
Subvention d'équilibre Ville d'Alès		1 870 000,00 €	22,5%	
Autres produits (produits des services, locations, participations..)		2 207 831,95 €	26,5%	561 191,98 €
Excedents antérieurs reportés (consolidés)		487 677,05 €	5,9%	51 258,02 €
<i>** Les sommes indiquées ci-dessous relèvent d'estimations à ce jour et donc susceptibles d'évolutions jusqu'au vote du budget 2023</i>				